



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU

8 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars, à dix-sept heures, le Conseil municipal légalement convoqué le premier mars l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Éric, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme SERONDE Françoise, M. FITAMANT Alain, Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy (jusqu'à 20h24), Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme Laurence MELART, Mme Nathalie BLANCO, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël (jusqu'à 17h14), Mme VERBEQUE Sandrine, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Absents, représentés : Mme HECK Isabelle représentée par M. BLUTEAU Jean-Michel, M. GERBAUD Jean-Christophe représenté par M. ZARLOWSKI Serge, M. ROLLAND représenté par M. MALLET Eric (à partir de 20h25), M. AVRAMOVIC Jovan représenté par M. MAHMOUD Riad, M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMEJANE Patrice, Mme LEFEBVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. DE GALLIER-DE-SAINT-SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth représentée par M. MINETTO Jean-Marc, Mme LECOEUR Anne représentée par M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Absents : M. BANCEL Nathanaël (jusqu'à 17h13), M. HADAD Hubert.

Secrétaire de séance : M. MAHMOUD Riad.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

SOMMAIRE

☞	Élection d'un(e) secrétaire de séance	4
☞	Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2023	5
☞	Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....	5
	1. Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.....	10
	2. Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2024.....	14
	3. Versement d'acomptes sur subvention avant le vote du Budget Primitif 2024 de la Ville au Centre Médico-Social Marcel Hanra.....	33
	4. Fêtes et Cérémonies – Dépenses à imputer au compte 6232.....	35
	5. Cession de matériels réformés via la plateforme de vente aux enchères par internet dénommée "Agorastore.fr".....	36
	6. Rétrocession du bail commercial situé 151 Grande Rue à Villemomble : Approbation du cahier des charges de consultation et du lancement de l'appel à projets.....	37
	7. Approbation d'une convention cadre de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre du passage d'une gestion « en stock » vers une gestion « en flux ».....	38
	8. Fin de prise en charge par la commune des frais d'extension du réseau d'électricité à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.....	39
	9. Avis sur le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH).....	39
	10. Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement accordé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, relatif à la prestation de service unique, bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus « territoire ctg » des 4 établissements d'accueil du jeune enfant et renouvellement de convention.....	43
	11. Relais Petite Enfance (RPE) : Attribution de nom et approbation du règlement de fonctionnement.....	43
	12. Relais Petite Enfance (RPE) : Signature d'une convention d'objectifs et de financement – Plan d'investissement avec la CAF de la Seine-Saint-Denis.....	44
	13. Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Approbation du règlement de fonctionnement.....	46
	14. Actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque « Robert Calmégane » à compter du 1 ^{er} septembre 2024.....	46
	15. Tableau des effectifs fixé au 8 mars 2024 et création de postes entraînant la modification des effectifs.....	47
	16. Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2024.....	48
	17. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.....	49



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

18. Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, et des Conseillers Municipaux.....	49
19. Règlement cadre de la mission d'évaluation au sein du Conseil municipal.....	52
20. Actualisation du règlement intérieur des Cimetières (Aménagement espace cavurnes).....	55
21. Création de tarifs de concessions pour cavurnes.....	57
22. Reprise de la compétence « cimetière » et révision statutaire du SIFUREP.....	58
23. Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».....	58
❧ Questions orales	60



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 17 h)

BLUTEAU Jean-Michel : Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous proposer d'ouvrir la séance du Conseil municipal de ce jour, du 8 mars 2024, ici, en public, et qui est par ailleurs retransmise en direct sur Internet. Pour ce faire, je vais procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux. Par ailleurs, nous allons vérifier les procurations.

BLUTEAU Jean-Michel procède à l'appel.

BLUTEAU Jean-Michel : Le quorum est atteint. L'administration a-t-elle bien pris en compte les pouvoirs pour le vote électronique ? Je vous remercie.

🗳 Élection d'un(e) secrétaire de séance

BLUTEAU Jean-Michel : Le quorum étant atteint et notre Conseil pouvant commencer, il convient que nous désignons un secrétaire de séance. Je vous propose Monsieur Riad Mahmoud.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas poindre.

Il convient que nous entamions le vote électronique pour désigner Monsieur Mahmoud comme secrétaire pour notre séance. Le vote est ouvert. Ceux qui sont détenteurs d'un pouvoir pensent bien à voter 2 fois. Le vote est en cours.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 21 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART) et 11 abstentions (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme Pochon, M. MINETTO, Mme LECOEUR, M. BIYOUKAR, Mme VERBEQUE).

4

BLUTEAU Jean-Michel : On va clore le scrutin, je pense, puisqu'en effet, Monsieur Mahmoud est brillamment élu. On l'en félicite.

Avant que nous ne commençons l'ordre du jour de notre séance, il convient en effet que nous observions ensemble un moment à l'annonce que nous avons tous eue suite au décès de Monsieur Jacques Delobelle, survenu le 17 février 2024 dans sa 92^e année. Jacques Delobelle a pendant de nombreuses années siégé ici même au sein du Conseil municipal, dès 1983 et a occupé d'emblée le poste d'adjoint aux finances. Au cours de son mandat, il a également été vice-président du SIPPAREC, où il nous a régulièrement et brillamment défendus pour obtenir des subventions pour tous les travaux en effet que nous présentions à ce syndicat intercommunal. Il était un homme dont on a tous évidemment un souvenir attaché, de par sa gentillesse, sa bonhomie, bien qu'en effet, il avait eu un parcours professionnel exceptionnel. Il avait, par de brillantes études, commencé en étant polytechnicien en 1952. Ici même, je me souviens qu'il utilisait régulièrement des locutions latines. Ce qui fait qu'on ne comprenait pas forcément, mais c'était à chaque fois à propos et avant que nous observions une minute de silence, je vous propose que je puisse prononcer 4 vers de l'Énéide Virgile. Je vous en donnerai après la traduction, si vous en êtes d'accord.

« Accipite hanc animam meque his exsoluite curis.

Vixi et quem dederat cursum Fortuna peregi,

Et nunc magna mei sub terras ibit imago.

Vrbem praeclaram statui, mea moenia uidi. »

« Recevez cette âme et délivrez-moi de mes tourments.

J'ai vécu, et j'ai accompli la course que m'avait octroyée la Fortune ;

Et maintenant, c'est une grande image de moi qui ira sous terre.

J'ai fondé une ville illustre, j'y ai vu ses remparts. »

Je vous propose d'observer une minute de silence, s'il vous plaît.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Une minute de silence est respectée.

Merci. Y a-t-il éventuellement des prises de parole ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Oui, bien entendu, au nom de mon groupe et à l'ensemble des collègues qui ont siégé avec Jacques Delobelle pendant de longues années, je voudrais m'associer à cette minute de silence et surtout renouveler mes condoléances à sa famille que nous avons eu l'occasion, pour certains, de voir alors le jour de la cérémonie religieuse à l'église Saint-Louis. Jacques Delobelle, je l'ai connu depuis très longtemps. J'ai siégé avec lui. En complément de vos propos, je voudrais simplement rappeler que c'était un homme honnête, rigoureux, respectueux des oppositions, et compétent. Voilà le message qu'il aurait pu nous laisser par rapport à son action municipale, à laquelle il était très attaché. Vous l'avez rappelé, il avait eu une carrière professionnelle très riche, qui l'avait amené parfois à se déplacer autour de la Terre quand les moyens de transport n'étaient pas les mêmes que ceux que l'on peut connaître maintenant. Après avoir eu cette longue activité professionnelle très riche, il s'était mis à la disposition de sa commune avec tous les éléments et les qualités que je viens de rappeler. Encore une fois, je voudrais saluer sa mémoire pour tout le travail qu'il a effectué pour l'ensemble de nos concitoyens à Villemomble.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Effectivement, permettez-nous de rajouter quelques petits mots. Nous avons eu l'occasion de transmettre les échanges que nous avons pu avoir avec Jacques à sa famille. Avec Patrick Prince, je crois que nous avons passé quelques dimanches avec Jacques, à débattre de tout, à faire avancer les choses municipales. Jacques était capable d'entendre, lorsqu'on lui parlait d'un hôtel d'entreprises, et de le proposer. Puisque quelques années après une discussion que nous avons eue un dimanche matin, en tenant les urnes, il m'avait dit « tu vois, on l'a fait, ton hôtel d'entreprises ». C'était un homme de droite. Il le disait, il le revendiquait. Mais pour autant, il était capable de débattre avec des gens de gauche. Pour ceux qui croient en quelque chose, paix à son âme.

5

🔗 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

🔗 Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2023

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie. Nous devons dans ces conditions poursuivre et ouvrir l'ordre du jour, qui appelle l'approbation du compte rendu de la dernière séance du 14 décembre dernier. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Certains de mes collègues reviendront peut-être en détail sur quelques erreurs matérielles qu'ils ont constatées, mais cela arrive toujours dans les comptes rendus, notamment au niveau des représentations.

Moi, je voudrais rappeler à notre assemblée que nous fonctionnons sous un règlement intérieur de notre Conseil municipal. Je voudrais faire 3 rappels au règlement, au début de cette séance. Le premier concerne la communication du maire et de sa majorité, puisque nous avons encore été surpris de voir qu'une lettre spéciale de sobriété énergétique avait été diffusée il y a quelques jours et qu'elle ne respecte pas l'article 21.27 1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit, quel que soit le support, qui numérique ou autre, un emplacement à due proportion, bien entendu, dans toutes les publications financées par la commune. C'est le premier élément. Vous l'avez déjà fait l'année dernière à l'occasion de la première lettre soi-disant spéciale énergie. Vous en faites une le 2e jour. Je voudrais quand même rappeler que tout cela est régi par des règles et qu'il ne faudrait pas continuer quand même à violer régulièrement les règles.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Concernant le 2e point, puisque nous allons avoir notamment le rapport d'orientations budgétaires, je voudrais rappeler que le fonctionnement des Commissions municipales est régi aussi par l'article 21.21 – 22 du Code général des collectivités territoriales. C'est repris dans notre règlement intérieur. Elles ont bien été constituées, mais vous avez souhaité à l'occasion de ce présent Conseil municipal les organiser exclusivement en Visio. Ce qui n'est pas prévu par le texte. Je vous ai écrit sur le sujet et je n'ai pas eu de réponse, comme d'habitude, en vous demandant de les décaler de quelques jours pour pouvoir les faire éventuellement en Visio si quelques personnes le souhaitaient, mais aussi en présentiel. Je n'ai pas eu de réponse. C'est un réel problème. Je voudrais quand même signaler que le gouvernement est seulement en train de travailler sur ce type de dispositif, parce que, et notamment sur les assemblées d'un niveau supérieur au nôtre, les intercommunalités, les départements et les régions, on peut comprendre la difficulté d'un certain nombre d'élus à se déplacer pour faire 250 km, voire 300 km.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Calmégane, on n'est pas du tout sur le compte rendu. Je souhaite que vous nous parliez uniquement du compte rendu. On n'est pas ici pour faire un discours, Monsieur Calmégane. Pour le moment, vous n'avez pas la parole. Il est inutile de hausser le ton. Je vais vous redonner cette dernière afin que vous nous parliez du compte rendu et des éventuelles remarques que vous auriez à faire dessus. Si vous digressez une nouvelle fois, je ne vous redonnerai pas la parole. On vous écoute.

CALMÉJANE Patrice : Pour moi, les Commissions n'ont pas eu lieu.

Concernant le précédent Conseil municipal, les décisions du maire que vous avez refusé de commenter, là aussi, c'est prévu par notre règlement intérieur, au niveau de l'article 17 : vous devez les communiquer. Il doit y avoir un tableau de synthèse. Ce qui n'était pas le cas, et c'est encore le cas dans le dossier que nous avons reçu pour ce Conseil municipal. D'autre part, vous devez répondre aux questions des conseillers municipaux sur le sujet. Ce qui n'a pas été fait.

Voilà les 3 points que je souhaitais rappeler par rapport à notre règlement intérieur et par rapport au Code général des collectivités territoriales : nous devons respecter un fonctionnement correct pour que nos débats soient apaisés, mais respectueux aussi de chacun. Ce qui n'est pas le cas. En conclusion, vous comprendrez bien qu'on ne peut pas voter le compte rendu de la précédente séance avec tous les éléments non réglementaires que je viens de citer.

6

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Minetto, vous avez la parole.

MINETTO Jean-Marc : Mes chers collègues, bonjour. Je n'ai pas eu l'occasion de vous le dire avant.

Je vois que la personne a été remplacée par Monsieur Rolland. Je pense que c'était lié à sa jambe. Bien évidemment, nous le voterons, ce règlement, et nous remercions la personne, comme d'habitude, qui fait les comptes rendus.

Je voudrais juste revenir sur 3 points du compte rendu. À la page 15, il est indiqué qu'on me donnerait les documents concernant le financement de l'école privée maternelle. Je n'ai pas eu. À la page 36, Monsieur Fitamant me disait « je vous le transmettrai, aucun souci ». C'était le document constitutif du CLSPD, entre autres le rapport qui précédait ce constitutif. Je suis désolé, Monsieur Fitamant, mais je ne l'ai pas eu. Puis page 76, Monsieur le Maire, c'est vous qui me répondiez, concernant la décision relative au fait de céder un pavillon à une association qui s'occupe de chats errants, « la convention n'a pas été signée, vous la verrez dès la prochaine séance, comme précédemment avec les marchés, si ce n'est pas finalisé ». Cela n'a pas été envoyé. C'était vos dires. Je ne l'ai pas reçu non plus. Ce n'est pas dans les documents que nous avons.

Vous me permettrez de faire éventuellement une déclaration liminaire, avant qu'on commence, s'il vous plaît. Ce ne sera pas très long.

BLUTEAU Jean-Michel : Concernant le compte rendu, y a-t-il d'autres remarques avant son vote ?

Pour répondre aux différentes remarques qui ont été formulées, d'une part, concernant les Commissions thématiques, elles se sont valablement réunies, étant entendu que, nous nous sommes appuyés sur la direction juridique afin de savoir s'il était possible, pour un côté pratique et permettant à chacun pour le coup, à distance



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ou occupé par ailleurs, de pouvoir néanmoins se connecter. Juridiquement, il est possible que ces Commissions thématiques puissent se réunir uniquement par Visio. Elles se sont tenues. Je regrette que les oppositions n'aient pas souhaité y participer. C'est bien dommage. Les membres de la majorité ont honoré leur mandat et en effet, les différentes Commissions ont été de bonne facture. Je remercie l'administration qui à chaque fois d'ailleurs était présente et a pu nous donner les explications aux questionnements qu'il pouvait y avoir. Concernant les Commissions, je pense que c'est quelque chose qu'on prolongera. Parce qu'il y a un mode fonctionnement qui est plutôt pas mal. Puis je crois que dans la philosophie, vous avez demandé à ce qu'il puisse y avoir des Commissions qui se tiennent en lien avec l'ordre du jour des conseils municipaux : je crois qu'on a trouvé ensemble bon mode fonctionnement.

Concernant les différents documents, décisions, contrats et marchés, je crois que nous avons eu plusieurs séances, parfois laborieuses, où il vous fallait avoir tous les éléments et toutes les explications. Le parti pris désormais, c'est qu'en effet, vous avez l'ensemble de ces documents, comme la loi le demande, dans les délais qui sont nécessaires. Vous avez pleinement connaissance de tous les documents et sans qu'il n'y ait rien qui soit caché ou à réexpliquer. Dès lors, si en effet, vous avez besoin d'une explication supplémentaire, on ne pourra pas honnêtement vous la donner, parce que tout est inscrit. Vous avez les chiffres, les montants, les considérants et les décisions, avec bien entendu une possibilité qui vous est donnée à l'issue. Effectivement, s'il y a quelque chose que vous considérez comme n'étant pas correct, comme je l'ai dit la dernière fois, un tribunal administratif, cela se trouve à Montreuil. Vous avez la possibilité de faire gratuitement un recours.

Concernant les demandes différentes, moi-même, et vous avez raison, Jean-Marc Minetto, sur le coût des maternelles privées, à la page 15, j'ai demandé à ce que cela vous soit transmis. Vous auriez pu dire en effet que nous avons fait le nécessaire en adressant à Monsieur Bancel le bilan des activités des associations, qui a été envoyé par mail et j'en ai été en copie.

Concernant le diagnostic lié au CLSPDR, à moins qu'Alain FITAMANT veuille justement commenter le sujet, là encore, notre direction juridique nous a indiqué que c'était un diagnostic que l'on ne pouvait pas produire. Dès lors, c'est pour cela que vous ne pouvez pas en être destinataires. Là encore, si vous considérez que c'est une décision inique, je l'entends.

Je finis par là. En page 76, il y a quelque chose qui vous était dû, Monsieur Minetto ? Je vois que des mains se lèvent. Je propose que Monsieur FITAMANT puisse prendre la parole. Ensuite, Monsieur Minetto nous rappellera quelle était sa question.

FITAMANT Alain : En complément de ce qu'a dit Monsieur le Maire, bonjour à tout le monde, je voudrais préciser que dans le cadre de la Commission sécurité prévention qui est programmée prochainement, je présenterai oralement le résultat de ce diagnostic local de sécurité. Visiblement, c'est la seule chose que je peux faire, mais vous aurez néanmoins les éléments correspondants, oralement.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Nous ne vous demandons pas de le diffuser publiquement. Nous demandons à le consulter. À moins qu'il y ait des choses cachées qui ne soient pas accessibles à l'opposition, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas accéder à ce type de document. On vous demande simplement de pouvoir venir le consulter en mairie, autour d'une table. Vous vérifierez qu'on ne prend pas de photos, qu'on ne diffuse pas, surtout, comme cela a été fait d'ailleurs une fois. Mais non, je ne comprends pas pourquoi et j'aimerais avoir des explications sur le fait qu'on ne puisse pas avoir ce document. Il n'y a rien qui doit être caché à l'opposition. Et s'il y a des clauses de confidentialité à signer, bien évidemment, nous signerons ces clauses de confidentialité. C'est une évidence.

Monsieur le Maire, c'était à la page 76, tout en bas. Je disais « ne manque-t-il pas une décision relative au pavillon situé à côté de l'école Anne Frank et mis à disposition d'une association ? » Monsieur le Maire répond « la convention n'a pas encore été signée, vous la verrez dès la prochaine séance, etc. » Je n'ai pas vu la convention dans les documents de la prochaine séance.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : C'est exact. Je crois même d'ailleurs qu'il y a une question sur le sujet. La convention a été signée avec le Président de l'association, Monsieur ETTENDORFF. En revanche, elle a été signée ces derniers jours. Ce qui fait qu'elle est d'ores et déjà à votre disposition. Si vous ne pouvez pas attendre la prochaine séance qui a lieu au tout début d'avril, dans moins d'un mois, du Conseil municipal, elle peut vous être envoyée entre-temps.

J'ai vu qu'il y avait d'autres prises de parole. Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Juste pour revenir au niveau des Commissions, est-il envisageable de faire la même chose qu'au territoire ? À savoir, pour ceux qui souhaitent se déplacer en présentiel et ceux qui souhaitent rester distance... je pense que tout le monde n'a peut-être pas non plus les mêmes moyens pour pouvoir regarder sur un téléphone, si des éléments sont projetés. Du coup on peut peut-être proposer les 2, parce je pense que juridiquement, c'est possible.

Par contre, juste un point concernant les ordres du jour : j'ai envoyé 2 mails concernant la Commission urbanisme, puisqu'on nous indiquait qu'on pouvait cliquer sur un lien pour avoir l'ordre du jour. Quand on cliquait sur le lien, cela nous disait « ordre du jour », mais sans avoir le détail. Pour la prochaine fois, si on pouvait indiquer l'ordre du jour. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est enregistré. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Dans vos réponses, vous évoquez des motifs juridiques concernant les Commissions, sur le fait qu'elles peuvent se tenir exclusivement en Visio. Moi, j'aimerais bien avoir la communication de l'analyse de votre service juridique.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est entendu. On vous la transmettra. On est en train de sortir des commentaires des comptes rendus. Jean-Marc Minetto.

On vous écoute sur le compte rendu.

CALMÉJANE Patrice : Oui, si je peux terminer ma phrase. Il est rappelé aussi, pour les Commissions... quand vous nous dites qu'elles se sont tenues, dans le règlement intérieur, il est prévu que le président ou son représentant établira un compte rendu de ces Commissions qui sera transmis par voie dématérialisée avec mention des votes des participants au service des assemblées. On n'a rien.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est à quelle page du compte rendu ? Je n'ai pas entendu.

CALMÉJANE Patrice : Sur les Commissions et la tenue pour notre ordre du jour...

Concernant le CLSPD, je suis dans l'attente aussi, par rapport aux remarques de Monsieur Minetto, d'avoir votre analyse juridique sur le sujet. S'il y a des éléments...

BLUTEAU Jean-Michel : Nous allons bientôt passer aux voix parce qu'effectivement, vous n'entendez pas ce que je dis.

Jean-Marc Minetto, vous nous avez parlé d'un propos liminaire. Je vous cède la parole.

MINETTO Jean-Marc : Je veux juste terminer sur la Commission, sur le diagnostic du CLSPD, le diagnostic préliminaire. Nous exigeons de l'avoir. Je veux que ce soit très clairement marqué dans le compte rendu. Vous avez l'obligation, Monsieur le Maire, de nous permettre de le consulter. Vous refusez aujourd'hui. Dont acte. Chers collègues, je me tourne vers vous. On ne peut pas nous refuser de l'avoir et de le consulter. En ce moment, c'est hors-la-loi.

BLUTEAU Jean-Michel : OK, c'est noté difficilement au compte rendu.

Ce que je vous propose, c'est de passer aux voix et après, je céderai à nouveau la parole à Jean-Marc Minetto. J'ouvre le scrutin.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL), 6 voix contre (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN) et 3 abstentions (Mme LECOEUR, M. BIYOUKAR, Mme VERBEQUE).

BLUTEAU Jean-Michel : C'est une approbation à la majorité.

Nous avons donc Monsieur Minetto à entendre avant d'aborder le rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.

MINETTO Jean-Marc : Juste une chose, Monsieur le Maire : j'aimerais que vous puissiez annoncer qui a voté contre, qui s'est abstenu et qui aura voté pour... la majorité, on se doute, mais pour que les Villemomblois qui nous suivent puissent le savoir. C'est marqué dans le compte rendu, peut-être, mais tout le monde ne va pas chercher le compte rendu et n'est pas toujours disponible. Je vous demanderai, comme vous l'avez fait d'ailleurs la dernière fois, de l'annonce.

J'ai 2 interventions venir. Tout d'abord, aujourd'hui, nous sommes le 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Le 7 février, nous avons envoyé un mail vous demandant que le Conseil municipal soit décalé à un autre jour. En effet, nombreux sont les manifestations ou débats ce jour-là. La concomitance avec le CM ne permettait pas à tous et toutes de participer à ces débats ou manifestations. Aucune réponse, rien malheureusement, comme d'habitude. Notre pensée va donc aujourd'hui aux femmes afghanes et aux femmes iraniennes qui se battent au quotidien pour juste pouvoir vivre, et à toutes les femmes victimes de violences dans le monde. Pour mémoire, sur une année, 217 000 femmes sont en France victimes de viols, tentatives de viols et/ou d'agressions sexuelles. Nous aurions aimé, Monsieur le Maire, au-delà du fait que vous avez mis à la tribune les femmes, et c'est une bonne manière, qu'il y ait quelque chose sur le site de la ville. Il n'y avait pas d'affichage sur les panneaux municipaux. C'est ma première intervention.

Le 2e sujet ne va pas être très long. Hier après-midi, 150 à 200 agents de la ville manifestaient devant la mairie. Je n'avais jamais vu un tel rassemblement devant la mairie depuis le combat que nous avons mené avec les enseignants pour reconstruire le collège Pasteur. Les agents demandaient juste le droit à avoir une mutuelle — j'aimerais qu'on puisse me dire là qui n'a pas de mutuelle ici, à qui le travail ne donne pas de mutuelle —, la prime de pouvoir d'achat déjà versée dans de nombreuses villes et de nombreuses entreprises, et une augmentation de l'IFSE.

Monsieur le Maire, vous avez voté pour en CST. Ce qui était plutôt une volonté d'aller dans le bon sens. Mais vous indiquez ensuite ne pas pouvoir le faire par manque d'argent. Aujourd'hui, nous avons un débat d'orientations budgétaires. Nous vous demandons que soient inclus dans ce débat les 3 points demandés par les agents, la mutuelle nous semblant le minimum à répondre dès maintenant. Comment avoir des agents qui tous les jours sont au service de Villemomblois s'ils ne peuvent pas se soigner correctement ? Nous devons d'ailleurs ici, tous, et je crois que c'est le cas, leur rendre hommage pour leur travail au quotidien.

Monsieur le Maire, vous disiez hier, puisque vous êtes sorti hier, que vous cherchiez 300 000 €. Nous vous proposons aujourd'hui d'en trouver 4 fois plus. Depuis maintenant plus de 2 ans, vous avez immobilisé 1 300 000 € dans un terrain que vous avez préempté par convenance personnelle, et dont vous ne faites rien. Depuis 2 ans, ce terrain n'est pas utilisé. Nous vous proposons, Monsieur le Maire, de mettre de côté vos intérêts personnels et de mettre l'intérêt de la ville et des agents en avant en récupérant l'argent de ce terrain. Monsieur le Maire, nous vous demandons des explications.

BLUTEAU Jean-Michel : Je n'ai pas d'explications à donner. D'une part, le ton à la limite de l'attaque personnelle... vous n'avez pas la parole, Jean-Marc Minetto. C'est-à-dire qu'à partir du moment où ce sont des attaques personnelles et qu'on peut parler de calomnie ou de diffamation, effectivement, cela peut se régler différemment. Je ne pense pas qu'on soit là pour ça. Je pense que nos concitoyens qui nous suivent, et le

mandat qui nous a été confié nous amènent justement à nous occuper de la collectivité et à prendre des décisions, d'une part.

D'autre part, et je pense que ce sera Guy Rolland qui pourra le dire le mieux... j'aime bien l'expression « on mélange les choux et les carottes ». En fait, vous proposez une charge d'investissement... vous n'avez toujours pas la parole, Jean-Marc Minetto. Je pense que si on a une séance comme celle-là, elle peut être extrêmement courte si en effet, on n'arrive pas à s'entendre. C'est-à-dire que vous êtes en train de dire « on prend un investissement pour pouvoir payer du fonctionnement ». C'est la base. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a vendu quelque chose, on peut payer une année, 2 années et après, il faut qu'on revende encore quelque chose. Ne me dites pas que c'est de la bonne gestion. Je ne suis pas là pour faire un cours. Je préfère effectivement que l'on écoute.

Serge Zarlowski sur le rapport concernant l'égalité femmes/hommes pour notre collectivité.

1. Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.

ZARLOWSKI Serge : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Symboliquement, ce point d'ailleurs est en premier point, je trouve, pour cette journée tout à fait appropriée.

Vous avez dû prendre connaissance d'ailleurs du document avec lequel vous êtes maintenant familiarisés et qui se suffit à lui-même. Néanmoins je vais vous commenter quelques chiffres. En préambule, vous avez le rappel du cadre législatif qui nous renvoie ensuite aux effectifs et à la cartographie sur lesquels on pourra constater un équilibre plus approprié que la fonction publique territoriale au global, de 69 % de taux de féminisation et qui pour Villemomble est à 62 % au global. Ce taux reflète différentes filières sur lesquelles c'est très hétérogène. On va retrouver un taux très féminisé en médico-social et en social par exemple, une représentativité des hommes plus importante sur la police ou le sport et ensuite plus équilibrée sur toutes les autres filières. Nous allons pouvoir retrouver dans le point C sur la répartition entre fonctionnaires et contractuels exactement le même équilibre. C'est un taux qui est complètement équivalent. À noter que le taux contractuel d'ailleurs est meilleur que le taux de la fonction publique territoriale, puisque je sais que c'est une remarque aussi sur laquelle parfois, on donne certaines explications.

Dans la répartition des catégories, pas de commentaire particulier. Naturellement, la catégorie C étant plus importante en termes d'effectifs, le poids est exactement équivalent terme de taux, à 62 %. On voit une catégorie B qui est légèrement plus féminisée et un chiffre qui tend un peu plus à l'équilibre pour la catégorie A.

Je n'aurai pas de commentaire sur la pyramide des âges, avec un âge moyen de 45 ans très équivalent pour les 2, exactement pour la fonction publique territoriale.

Sur les temps partiels, pas de temps partiel pour les hommes. Un faible taux de temps partiels pour les femmes avec, je le rappelle, du temps partiel choisi, puisque ce n'est pas imposé par la collectivité.

L'analyse quantitative se termine par les salaires nets moyens entre les hommes et les femmes par catégorie. Il s'agit bien du salaire intégrant la totalité des rémunérations. On va trouver des chiffres relativement équilibrés sur la catégorie A avec une progression de la rémunération entre l'année dernière et cette année et un équilibre entre les 2, puisque nous sommes environ à 3 %, et un écart qui est un peu plus creusé sur les catégories B et les catégories C. Tout en rappelant que le cadre législatif impose de toute façon des rémunérations strictement égales. Seuls font la différence les variables et les heures supplémentaires, qui sont généralement plus centrées sur les fonctions techniques, notamment de police aussi et de sport.

Enfin, on retrouve sur les pages suivantes les différentes actions qui ont été engagées afin de poursuivre en tout cas cet effort pour l'intégration et le maintien dans l'emploi le plus équilibré possible. Il y a eu en effet la mise en place du télétravail qui a été une action forte, une instauration de flexibilité qui était une demande nos agents qui a pu être développée, et enfin la mise en œuvre à titre d'expérimentation du dispositif pour les agents souffrant de pathologies de cycle menstruel.

Je terminerai juste par un petit propos. Sans vouloir faire de polémique, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, puisque sur le tableau d'effectifs au global, on est à 551 agents. C'est un peu plus que l'année dernière, c'est plus 17, me semble-t-il. Ce qui est légèrement contradictoire avec les personnes qui ne savaient

pas faire la différence entre la création et la suppression d'emplois et les effectifs réels, tel qu'on a pu l'entendre ces derniers jours. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, cher collègue. Nous prenons en compte votre dernière remarque. Cela me fait penser à un échange que j'ai eu hier après-midi, en marge en effet d'un mouvement qu'on a pu voir, qui avait à peu près entre 70 et 80 personnes physiquement présentes... vous savez qu'il y a toujours l'écart du chiffre entre les organisateurs et la police. Vous le savez bien. Effectivement, on a voulu faire croire qu'il y avait eu 63 suppressions de poste. Merci, Serge Zarlowski, de rétablir la vérité.

Merci également d'avoir souligné le fait que notre collectivité faisait beaucoup pour l'égalité des sexes, même si j'avais relevé un chiffre. Il y avait une différence quand même en termes de traitement, qui était au bénéfice des hommes par rapport aux femmes. Mais il apparaît que c'est plutôt la filière technique qui est plus masculine qu'ailleurs et qui bénéficie en fait de plus d'heures supplémentaires. On l'a vu par exemple lors des épisodes neigeux. C'est cette différence qui fait que la masse salariale au bénéfice des hommes est plus importante que celle des femmes. Mais cela reste à la marge.

Dans le cadre du débat, je vois la demande prise de parole de Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je trouve que globalement, le rapport est plutôt positif. Je pense que le Conseil municipal fera des remarques positives, même si Jean-Marc modérera peut-être un peu mon propos. Globalement, je trouve qu'en termes d'égalité hommes/femmes, ce n'est pas mal. J'avais 2 questions, pour avoir des précisions. Sur le recours étendu au télétravail lorsque le poste ne permet, durant la période menstruelle, pour limiter les déplacements et faciliter le repos, quelles en sont les limites et les modalités ?

Le point suivant est un peu la même chose. Il y a la possibilité de ne pas se présenter sur le lieu de travail jusqu'à 2 jours par mois durant la période menstruelle. Quelles en sont les modalités ? Quid des 2 jours ? Faut-il les rattraper ? Y a-t-il un délai de prévenance ?

J'imagine que la communication a dû être faite aux agentes, mais c'était plus pour la précision. Merci.

11

BLUTEAU Jean-Michel : C'est noté. Nous vous répondrons à l'issue. Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je souhaitais remercier les agents qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et également profiter pour souhaiter à toutes les agentes et les citoyennes de notre territoire une bonne journée internationale des droits des femmes.

Je me réjouis de lire qu'il y a une majorité de femmes dans la filière catégorie A. C'est une très bonne chose. J'avais une question concernant l'écart des salaires entre les femmes et les hommes. Comment l'expliquez-vous ? Ensuite, concernant les actions qui ont été mises en œuvre, dans la délibération, il est écrit que ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire. Sauf erreur de ma part, sur ce rapport, il n'est mentionné aucune politique menée sur notre territoire. Ce rapport parle des effectifs de la mairie, mais il n'y a aucune action envers les habitants. Je voulais savoir si vous comptiez mettre en place des actions à destination de nos habitants, de nos jeunes à l'école, de nos collégiens, de nos associations. C'était ma 2e remarque.

Tout à l'heure, nous parlions du CLSPDR qui a été créé il y a maintenant un petit peu moins d'un an. Quel est le bilan des actions visant à lutter contre les inégalités femmes/hommes ?

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Merci. Au nom notre groupe, on voudrait se féliciter aussi de la qualité de ce rapport. Nous notons, mais cela a toujours été le cas dans notre pays, que la fonction publique, qu'elle soit nationale, territoriale, a toujours été plus en pointe, même avant la mise en place d'un certain nombre de règles concernant l'égalité hommes/femmes. Puisque les impulsions avaient été données au plus haut niveau, soit par les Présidents de la République, soit par les Premiers ministres. Tout cela redescend au niveau de la fonction publique territoriale et le rapport montre bien qu'on approche de l'égalité, même si, comme cela a été précisé,



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

au niveau des salaires, il y a encore des différences, mais c'est dû à des éléments techniques d'heures supplémentaires ou autres qui font qu'à la fin, cela se solde par des différences de salaires. La seule chose que malheureusement, je voudrais noter, c'est que si l'année prochaine, vous pouviez éviter de nous faire une séance du Conseil municipal le jour justement de la journée internationale des droits des femmes, cela permettrait peut-être de faire une manifestation communale dans le sens qui a été évoqué aussi par Monsieur Biyoukar, pour montrer qu'on ne fait pas juste le rapport obligatoire et qui est imposé aux collectivités de plus de 20 000 habitants et qui est en plus obligatoire avant le débat d'orientations budgétaires. Tout cela est une mécanique administrative. Mais il faut une réelle manifestation sur la commune possible, si nous ne sommes pas, les uns et les autres, bloqués dans une séance du Conseil municipal.

Pour terminer par un petit peu d'humour, vous auriez pu aller plus loin, Monsieur le Maire, sur le sujet, ce soir, et ne pas mettre que les femmes. Laissez votre place à la première adjointe pour tenir les débats de notre conseil. Cela aurait été un geste de plus dans l'égalité hommes/femmes de ce conseil. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous appelez ça de l'humour ? OK. Monsieur Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Sans aucun humour, Monsieur le Maire, je pense que vous auriez pu également inviter aussi la seule femme de l'opposition aujourd'hui à aller à la tribune avec vous. Cela aurait montré que l'égalité hommes/femmes...

BLUTEAU Jean-Michel : Faudrait-il qu'elle veuille, faudrait-il qu'elle fasse partie de la majorité... et je pense qu'elle n'en aurait pas voulu. Je vous redonne la parole, cher collègue.

MINETTO Jean-Marc : C'est curieux parce que vous m'avez coupé la parole. Mais cela doit être une erreur. Il faudrait faire en sorte que la totalité de la représentation féminine du Conseil municipal soit mise à l'honneur en étant à la tribune. Je pense que vous ne l'avez pas proposé. Ce n'est pas grave. On a entendu votre réponse. J'avais juste une question sur l'écart qui reste encore. J'ai bien entendu qu'il s'agissait entre autres des heures supplémentaires. Est-ce que cela veut dire pour autant que les femmes ne demandent pas à faire des heures supplémentaires ? Là, nous sommes sur les catégories C, les salaires les plus petits, et on sait que bien souvent, les heures sup permettent de mettre un peu de beurre dans les épinars, comme on dit. Si on prend réellement en ce moment 2 travaux identiques avec un homme et une femme, on a, sans les heures sup, sans les choses qu'il peut y avoir à côté, on a réellement le même salaire. C'est juste pour avoir cette confirmation. Sachant que je pense que les femmes, pour certaines en tout cas, doivent pouvoir demander également des heures sup.

Puis la dernière chose, si vous permettez. C'était sur le recours au télétravail. J'ai mal entendu combien de personnes en ce moment le font. Vous avez dû le dire tout à l'heure, mais je n'ai pas entendu le nombre de gens qui en ce moment font du télétravail.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Minetto, vous avez d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose que Serge Zarlowski puisse apporter quelques points d'éclairage. Après, je conclurai notre échange et on passera aux voix.

ZARLOWSKI Serge : Monsieur Bancel, concernant l'organisation autour du cycle menstruel, on est bien en phase d'expérimentation. Oui, naturellement, on voit avec les agents. L'idée aussi, c'est de préserver, ce n'est pas de pointer. Tout le monde marche sur des œufs, pour le présenter. On ne un cadre légal qui est autour des 1607 heures, auquel on ne peut pas déroger. Ces journées sont en effet organisées, vues avec l'agent concerné et peuvent être récupérées. C'est là où l'adaptation se fait, en fonction du besoin de la collectivité, du poste occupé, etc.

Concernant les écarts de rémunération, qui sont revenus plusieurs fois, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'expliquer, mais en effet, c'est généré par les variables, puisque de toute façon, on ne peut pas légalement parler avoir des écarts de rémunération. Ce n'est pas possible. Les écarts sont liés aux heures supplémentaires qui répondent aux besoins là aussi de la collectivité. Ce sont des postes occupés par des hommes. C'est le

déneigement, c'est l'installation et la désinstallation des manifestations, et sur tous les autres postes, le travail est organisé pour rentrer dans le planning annuel de leur activité. On ne fabriquera pas des heures supplémentaires pour équilibrer les rémunérations, si c'est la question.

Sur la politique d'égalité sur le territoire, c'est la politique qui est à notre main. C'est la politique d'égalité en faveur des agents. C'est toutes les actions et c'est toute la dernière partie du rapport qui répond au plan d'action.

Sur le télétravail, on est à 70 pour une journée par semaine ou une journée tous les 15 jours.

Il me semble qu'il n'y avait pas d'autres points.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur Biyoukar avait évoqué le CLSPDR. Mais peut-être qu'Alain Fitamant peut en parler, notamment des actions qui sont prises en compte dans le diagnostic et dans tout le travail préparatoire pour réunir pour la première fois le CLSPDR. Mon cher collègue, ce n'est pas encore le cas ? Très prochainement, je ne sais pas si on a déjà la date, mais on écoute Alain Fitamant sur le sujet.

FITAMANT Alain : Effectivement, le CLSPDR ne s'est pas encore réuni. Il y a des préparations à faire, et notamment l'approbation du règlement intérieur que nous avons soumis aux délégués du préfet et du procureur. Il devrait se réunir très certainement fin mars ou début avril.

Je n'ai pas bien compris le lien avec la journée de la femme. Le CLSPDR traitera tout ce qui est lié aux violences conjugales, qui sont plus spécifiques aux femmes. Ce qui est déjà partiellement pris en compte, même si le CLSPDR n'est pas actuellement constitué, puisque par l'intermédiaire de l'intervenant social au commissariat, les femmes trouvent un interlocuteur privilégié lorsqu'elles ont des plaintes à déposer.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette précision. Vous aviez encore quelque chose à ajouter, Monsieur Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Oui, juste pour répondre à Monsieur Zarlowski, non, la commune n'a pas dans ses mains que la question des agents en matière d'égalité femmes/hommes. L'article 61 de la loi du 4 août 2014 dispose que le maire peut développer, encourager, faire de la prévention dans les écoles en faveur de la population, avec le CCAS. Non, il n'y a pas que les agents pour ce rapport.

BLUTEAU Jean-Michel : Il s'agit donc de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous m'en donnez acte. Je vous en remercie.

Nous passons au point numéro 2, l'approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'élaboration du budget de notre commune pour l'exercice 2024. Cela va requérir une présentation que je ne pourrai pas qualifier de succincte de notre collègue Guy Rolland, qui va pouvoir prendre tout son temps pour, d'une part, introduire le sujet, commenter la présentation sur écran et enfin ouvrir le débat.

2. Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'élaboration du budget de la ville pour l'exercice 2024.

Diffusion d'un PowerPoint.

ROLLAND Guy : Bonjour, mes chers collègues. Merci, Monsieur le Maire. Avant de commencer, je souhaiterais d'abord remercier la direction financière qui m'a aidé à préparer, et particulièrement Madame Eva Dréno, la directrice financière de notre commune. Je rappelle qu'un extrait de ce rapport a été diffusé en Commission des finances et que j'ai moi-même envoyé aux participants présents ou non présents. Je tiens à dire à Monsieur Calmégane que certains se sont déplacés en salle du secrétariat général pour être aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

Sur ce document, chers collègues, je vais vous présenter comme les années précédentes ce débat d'orientations budgétaires avec un certain nombre de points. On va aborder la loi de finances pour 2024. Je reviendrai rapidement sur notre environnement territorial. Je me focaliserai un peu plus sur les grandes orientations budgétaires. Je présenterai ensuite le projet de budget 2024, le plan pluriannuel d'investissement et je me permettrai de conclure.

Concernant la loi de finances pour 2024, si on va à l'essentiel, l'environnement n'est pas très beau. Nous avons une prévision de croissance pour la France en 2024 qui a été ramenée à 1 %, c'est-à-dire à peu près le même niveau qu'en 2023. C'est un correctif datant de fin février, du gouvernement. La prévision initiale était de 1,4 %. C'est-à-dire qu'on va être étale. Le gouvernement est obligé de faire un plan d'économie de 10 milliards d'euros sur le budget de l'État. Même ce 1 % est contesté par les grands organismes extérieurs. L'OCDE considère qu'on fera au mieux 0,6 %. Je vous rappelle que nous sommes dans un environnement européen qui n'est pas très bon et que l'Allemagne est rentrée en récession au 4^e trimestre. Sur l'inflation, l'hypothèse gouvernementale serait à 2,6 % contre 4,9 %. Il y a une hypothèse de décroissance légère du déficit public à 4,4 % du PIB contre 4,9 en 2023. Et on reste à un niveau d'endettement de la dette publique par rapport au PIB qui est élevé, à 110 % du PIB, contre 112 %. Je rajouterai que les taux de prélèvements obligatoires à 48 % du PIB restent 6 % supérieurs à la moyenne européenne et que sur l'environnement du marché des taux, les hypothèses de décroissance des taux d'intérêt s'éloignent un peu. Vraisemblablement, la BCE aura du mal à baisser les taux tant que les taux américains de la FED resteront élevés.

La loi de programmation des finances 2023-2027 prévoit toujours une baisse de 0,5 % par an en euros constants. Mais le dispositif Cahors a sauté et il n'est plus contraignant. Mais je tiens à préciser que la contrainte de 0,5 % par an en euros constants reste dans la programmation du ministère de l'Économie et des Finances. Concernant les concours financiers aux collectivités territoriales, il ne se passe pas grand-chose sur la DGF. Elle augmente très légèrement, de 320 millions d'euros. C'est 140 millions d'euros pour la DSU, 150 millions d'euros pour la DSR, et 30 millions d'euros pour la dotation aux intercommunalités. Nous ne savons pas très bien quelles seront les retombées. L'hypothèse que nous avons faite, c'est que nous serions stables. La loi de finances pour 2024 reporte de 2025 à 2028 à nouveau la refonte du référentiel des valeurs locatives, qui sert d'assiette pour la TFB. Pour 2024, concrètement, ces valeurs locatives seront réévaluées de 3,9 % au niveau de l'assiette, contre 7,1 % en 2023 et 3,2 % en 2022. L'autre point concernant les collectivités territoriales est la fin progressive du bouclier tarifaire dont nous avons bénéficié en matière d'électricité, avec le relèvement de la TICFE qui fait peser un risque d'à peu près 15 % dans une hypothèse où le SIPPPEC considérerait qu'on aurait à peu près des prix de contrat stables. L'autre moins bonne nouvelle, c'est que dans le projet de loi de finances initial, la dotation du fonds vert devait passer de 2 milliards d'euros à 2,5 milliards d'euros. Malheureusement, après le correctif budgétaire, c'est parfaitement stable.

Je vais aller très vite. La Métropole du Grand Paris, on connaît, 131 communes, 11 établissements publics territoriaux, 7,2 millions d'habitants. Les compétences sont connues : 5 compétences obligatoires, le développement et l'aménagement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie, l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique locale de l'habitat, la gestion des milieux aquatiques. Pour nous, concrètement, les interventions de la MGP se trouvent par l'intermédiaire du FIM, qui nous apporte son soutien sur différents projets. L'attribution des compensations perçues par la



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

MGP est simple. Il n'y a pas besoin de se poser des questions. C'est parfaitement stable en euros courants depuis 2018. Nous venons de recevoir la notification. Cela ne change pas. On est toujours à 4 099 159 €.

Concernant Grand Paris Grand Est, c'est 14 communes, 80 conseillers territoriaux, 404 600 habitants au dernier recensement de l'INSEE. Initialement, il y a eu un premier transfert de compétences en janvier 2016, puis le 17 octobre, puis en janvier 2018. Le dernier a eu lieu en janvier 2019, avec l'habitat. Comment se traduit la relation entre l'activité de GPGE, au niveau des compétences portées, et le flux financier, la contribution de la commune ? C'est par le FCCT. Nous avons un FCCT qui était à un niveau qui avait démarré à hauteur de 215 000 €, qui était descendu à 140 000 € ou 160 000 €. Après, à mon avis, il y a eu des rétrocessions sur certains efforts qui n'ont pas forcément été sur la durée. Nous avons terminé 2022 à 150 000 €. Dans le courant de l'année 2022, il y a eu un recalage demandé par différents membres de GPGE, compte tenu des efforts très différenciés des différentes collectivités. Notre collectivité contribuait à peine à l'équivalent de 4 € par habitant quand certaines contribuaient à près de 110 €. Un audit a duré toute l'année dernière, visant à remettre à plat la refonte des modes de calcul du FCCT dans le sens d'un meilleur équilibrage, d'une réévaluation des compétences. La conséquence pour notre commune est l'augmentation de 121 % en 2027, qui atteindrait 484 387 €, contre 154 000 € en 2022. Lors de la Commission locale des charges transférées du 18 octobre, il a été acté le principe d'un lissage de cette hausse, qui nous amenait à monter beaucoup trop rapidement pour de nombreuses communes entre 2022 et 2023. Il y a eu 2 scénarios de lissage. Nous avons opté pour le premier scénario. Nous sommes montés moins progressivement en 2023, puisque nous sommes passés à 234 000 € en valeur 2022 et à 417 000 € en valeur 2024. Là-dessus s'applique la revalorisation légale, qui était de 7,1 % en 2022 puis de 3,9 %. Ce qui nous amène à 465 229 € pour 2023.

Je tiens à rappeler, et je me permets d'insister, par rapport à certains commentaires iconoclastes, qu'avec ce dispositif, nous sommes en euros par habitant à 15,10 € quand la moyenne des 14 communes sera à 26,70 €, et que cela restera dans l'horizon de long terme. Personnellement, en tant que représentant de la commune à la CLECT et vice-président de la CLECT, j'ai fait ce qui était de mon devoir. J'ai essayé pour la collectivité d'atténuer au maximum ce rattrapage. Parce qu'il était clair qu'à 4 € par habitant, nous étions manifestement sous-évalués. J'ai essayé de doser l'effort. Nous restons quand même à 15,10 € par rapport à 27 €. Puisque nous partions de 4 €, la marge était bien sûr importante. Mais elle est moindre que celle d'autres collectivités. Là-dessus, je pense que tout est dit.

Que s'est-il passé en termes d'animations en 2023 ? J'ai mis quelques images pour égayer un peu cette séance. Il y a eu la fête de la musique, la foire aux greniers, les terrasses éphémères pour continuer à consulter. Il y a eu la 2^e édition du marché des saveurs, la fête du Saint Fiacre, qui a été réussie, avec son feu d'artifice, avec une grande fréquentation. Il y a eu une nouveauté, avec la première organisation d'un concert de Ravel, qui a eu un grand succès, au conservatoire. Il y a eu la nouvelle session du Villemomble comedy club, qui a toujours un grand succès. Balloonmania a aussi permis d'avoir une nouvelle activité sur l'été. Il y a eu le marché de Noël. Je n'ai pas toutes les photos, mais il y a eu la fameuse tyrolienne qui a connu un grand succès.

Concernant les activités périscolaires et autres, vous avez par exemple sur les séjours ce qui a été fait. Sur les séjours jeunesse, nous avons eu 1422 nuitées pour les enfants. Sur Corrençon, nous avons eu 10 916 nuitées. Vous savez que nous avons pris des dispositions de rénovation de Corrençon pour compenser sa fermeture sur 2024 et début 2025. Nous avons remonté sensiblement l'offre de séjour, parce qu'on monte à 430 000. L'année dernière, nous étions en dessous de 150 000. Ce qui va permettre de répondre aux besoins des familles suite au manque d'offres sur Corrençon. J'ai rajouté un éclairage qui paraît intéressant, dont on ne parle jamais assez. C'est tout ce que nous faisons en termes d'accueil de loisirs. Là, vous avez un premier document qui vous montre sur les maternelles comment nous suivons la demande, qui est forte. Vous voyez que suivant que ce soit le matin, ou le soir, entre 2022 et 2023, nous avons fait face à une augmentation des besoins des familles de 10 à 14 %. Nous avons une hypothèse sur 2024 qui est un peu plus faible, suivant les durées, mais qui est de l'ordre de 2,5 % à 3,5 %. Donc, on maintient notre effort pour répondre aux attentes des familles. Pour les élémentaires, le schéma est différent. Entre 2023 et 2022, suivant les périodes, nous étions entre 3 et 6 %. On se retrouve aussi, pour certaines activités sur 2024, avec une augmentation de 4 à 5 %. Je tenais à le dire parce qu'après ce qu'on doit faire sur les aspects régaliens concernant les écoles, c'est une volonté de la commune de répondre à ces attentes sur la partie des accueils de loisirs.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Maintenant, concernant les grandes orientations budgétaires, quelles sont les priorités budgétaires de la commune ? Tout d'abord, garder une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement au travers d'un cadrage budgétaire rigoureux. Le processus a évolué depuis 2 ans. Nous l'avons associé à un suivi fin de nos consommations énergétiques, qui a été un succès en 2023. Naturellement, les autres gros postes de dépenses sont en exécution. Ce pilotage resserré reste indispensable dans un contexte des prix d'énergie qui, malgré une baisse annoncée pour le gaz, reste plus élevé qu'avant la crise énergétique. Il faut le dire. Nous avons eu un prix du gaz qui a été multiplié par 4. Nous avons eu 300 % d'augmentation. Mais quand vous baissez de 30 %, vous êtes encore 180 % au-dessus du niveau antérieur. Sur l'électricité, on a augmenté de 85 à 100 %. Mais le SIPPAREC nous annonce des prix stables. Or, il y a l'évolution de la TICFE, qui risque de prendre 15 %. Cela veut dire que nous serons à 115 % au-dessus du niveau de 2021/2022. Naturellement, l'autre point incontournable, c'est qu'on maintient les prestations dans les secteurs scolaire, périscolaire et de l'enfance, malgré la hausse continue des inscriptions. Concrètement, le service enfance pour 2024 doit ouvrir 3 classes complémentaires. Et on accroît nos efforts dans le social et la santé, via le CCAS, qui va ouvrir un centre à Bénoni, les efforts du CMS, l'emploi et l'insertion via l'ADEV. On continue l'action engagée par Madame Heck en matière culturelle et événementielle et sur le sport. On poursuit les efforts en matière de propreté et de sécurité. On finit de construire le poste de PM et on avance sur le CSU. On commence à démarrer le programme Cœur de ville selon les priorités arrêtées par secteur. Avec ces orientations budgétaires, quelle est la stratégie financière de la commune ? Elle consiste à réduire au maximum l'impact des dépenses contraintes, en poursuivant notamment les efforts en matière de rénovation énergétique, en calant au juste nécessaire les dépenses de fonctionnement hors fluides. Puisque le budget est toujours quelque chose qu'on voit à l'équilibre, on est juste à l'équilibre. Mais l'année dernière, nous avons la démarche de nous donner une cible en exécution. L'année dernière, on s'était donné une cible de 1,5 million d'euros. Je vous dirai plus tard comment nous l'avons largement tenue. Là, je vous propose une cible pour l'année prochaine qui est de 3 millions d'euros, sans recourir au levier de la hausse des taux d'impôts locaux et malgré la disparition du bouclier anti inflation, on a touché 685 €, et la non récurrence de certaines dotations comme la dotation de solidarité communautaire. C'est-à-dire que la commune avait été suffisamment agile pour obtenir près de 1 million au global entre les acomptes et autres. Il y a la DSC qu'on avait touché en 2020, mais qu'on ne touche pas. Il y avait eu un effet d'opportunité. Malgré ce 1,5 million d'euros de recettes en moins, on vise à garder 3 millions d'euros. En termes de politique d'investissement, il y aura l'engagement des travaux de rénovation du centre de vacances de Corrençon. On sera amené à en reparler avec les quelques aléas que nous pouvons avoir. Nous engageons la création de nouveaux espaces verts, notamment la coulée verte et le parc Martin. On lance une nouvelle tranche d'actions liée au plan énergétique. On démarre l'investissement du programme Cœur de ville. On veille naturellement au juste dimensionnement pour l'entretien du patrimoine communal. Au niveau sportif, nous ferons les terrains de tennis, et la fin de la réalisation des projets lancés, naturellement. Au-delà du budget d'investissement 2024, et du solde en 2025 de ces projets, le PPI a été actualisé. Les points les plus notables, hors programmes engagés, sont les suivants : il y a eu un vote en conseil de territoire en juillet et en Conseil municipal à 15 jours d'intervalle sur le calage fin avec un protocole détaillé qui vous a été présenté, la phase 2, concernant le NPNRU. Nous nous sommes complètement concertés avec le territoire sur les enjeux en termes de plan pluriannuel d'investissement. Nous les avons intégrés. Nous avons la finalisation des travaux d'annexes et de Corrençon. Nous venons parler de l'engagement des projets verts. On maintient l'effort soutenu pour l'entretien des écoles. On conserve une politique d'opportunités en termes d'acquisition et de préhension. N'oublions pas les efforts continus que nous devons faire en matière d'informatique, avec les aspects liés à la cyber sécurité, pour une efficacité accrue et une optimisation des prestations rendues aux administrés. L'exemple de l'ouverture du portail des familles est exactement dans cette politique. Pour financer ces investissements, nous avons sensiblement amplifié notre action en matière de recherche de subventions. On garde des opportunités et des cessions d'actifs non stratégiques, que nous avons évoqué dans des conseils antérieurs.

Après, rapidement, en fonctionnement, comment construit-on les recettes ? Avec la prudence : aucune hypothèse gratuite sur l'évolution des dotations, pas d'anticipation des tarifs municipaux, pas d'hypothèse gratuite sur les dotations et participations de l'État. On a enlevé les recettes non récurrentes. On n'a pris que les 9,9 % sur la TF, d'impact de la taxe foncière. En investissement, après l'épisode de l'année dernière, on s'est



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

complètement recalé sur la taxe d'aménagement, puisqu'il y a eu un effet de la réforme en 2022, qui décalait de plus de 18 mois. On est prudent sur le niveau de FCTA et on ne prend que les subventions notifiées. Je vous parlerai du niveau des subventions que nous avons en portefeuille. Tout cela se traduit comment ? Cela se traduit par une DGF qui globalement est montée de 7 millions d'euros à 7,1 millions d'euros en 2022. Nous avons prévu 7 080 000 € et nous sommes un peu au-dessus. Nous n'avons fait aucune hypothèse sur 2024. Mécaniquement, avec les évolutions de population, on devrait avoir un peu plus. Sur le FSRIF, on a gardé le niveau constaté en 2023. Il n'y a pas d'hypothèse. Sur la fiscalité, je n'y reviens pas. On reste sur les taux qui sont inchangés de taxe foncière. La TH, c'est épisodique pour les résidents secondaires. Je rappelle que le taux de 31,95 %, c'est après la refonte du dispositif sur la taxe d'habitation, où les communes ont perdu cette recette pour la résidence principale. La TFB a intégré en contrepartie la part départementale. Nous sommes à ce taux de 31,95 % pour la taxe foncière bâtie. Le non bâti est à 51,32 %.

Qu'est-ce que cela donne en termes de recettes fiscales ? Vous avez le chiffre. Nous sommes passés, toutes taxes confondues, à un produit de taxe foncière avec un coefficient correcteur intégré... de 21,7 à 23,7. Les 3,9 qui s'appliquent, non pas sur les 22 millions, mais sur les 22 000 000 - 6 000 000, soit 16 millions d'euros, vont faire un impact de 643 000 € en plus. Cela va nous amener exactement à 24 357 en impôts directs locaux. Nous avons vu les attributions de compensation. Elles ne bougent pas. Le FSRIF ne bouge pas. Sur les DMTO liés à l'immobilier, nous étions montés à 1,6 million. Nous avons fait une hypothèse de 1,4 million et nous sommes descendus à 1 249 000. Là, nous faisons une hypothèse prudente à 1,1 million. On verra. Peut-être qu'on s'ajustera avec une prudence complémentaire au BP. Mais pour moi, ce n'est pas incohérent. Sur la TICFE, nous sommes passés de 400 à 404. Dans les autres items de recettes, entre la TLPE et les rôles complémentaires, on passe en gros d'un niveau de 60/90 à 114 000 € pour 2024. Ce qui fait un total du chapitre impôts et taxes qui passerait de 30,7 millions d'euros à 31,2 millions. On retrouve donc les 602 000 €. Hors recettes fiscales, vous avez les dotations et participations. Vous voyez que nous sommes passés de 10 millions en 2022 à près de 11 millions en 2023. Sur ces dotations, nous n'avons fait aucune hypothèse si ce n'est d'enlever les recettes non récurrentes, du bouclier anti inflation et de la DST. C'est pour cela que nous redescendons 1 million plus bas, à 9,9 millions d'euros. Pour la CAF, on est même légèrement en dessous du réalisé. Sur le produit des services, la restauration scolaire, les séjours, l'ALSH, le conservatoire, on est d'une prudence de Sioux. Nous avons fait 4 296 000 €. Nous avons regardé les différents items et nous nous arrêtons à 4 150 000 €. Cela donne quoi, en recettes globales de fonctionnement ? C'est ce qui est intéressant. Sur l'ensemble des recettes, au BP plus DM 2023, nous avons 45,5 millions. Nous avons un niveau de recettes, avec le million en plus, à partir du compte administratif 2023, qui n'est plus provisoire. C'est la valeur définitive, à 47,2 millions d'euros. Avec la prudence que nous venons d'évoquer, on se met à 46,100 millions. Si on met une hypothèse d'évolution de nos recettes globales de fonctionnement de 1,36 par rapport au budget précédent, c'est de -2 % compte tenu des recettes non récurrentes de 2023. C'est l'illustration de la prudence. Vous avez l'évolution traduite en histogramme. Nous sommes quand même passés d'un point où nous étions à peine à 40 millions de recettes pendant les années Covid, à progressivement 44, 47 l'année dernière. Là, on est à 46,100 millions.

Maintenant, sur les dépenses, quelle est l'hypothèse ? Quels sont les facteurs défavorables ? On ne va pas revenir sur le coût des fluides, que j'ai évoqué. Mais nous avons un premier sujet qui est le coût du marché de la restauration. Contractuellement, nous avons 10 %. Nous avons aussi, nous le verrons, des prélèvements en hausse des autres niveaux de collectivités. On reste donc sur l'optimisation du niveau du service rendu aux habitants. Concrètement, en dépenses, il y a le maintien du soutien au tissu associatif et économique local. En investissement, je ne reviens pas sur les priorités. Mais j'insiste quand même sur le plan de rénovation énergétique. Cela s'est traduit dans les montants sur l'investissement courant que nous devons pour le maintien de l'amélioration de l'état du patrimoine. Concrètement, sur les fluides, je pense que ce n'est pas inintéressant. C'est d'ailleurs amusant, parce que juste pour l'anecdote, le SIGEIF et le SIPPPEC communiquaient auparavant leur prix hors-taxes. Quand on leur a posé quelques questions, quand on ne trouvait pas les ratios d'évolution, ils ont reconstitué le prix taxes incluses, qui a un effet multiplicateur qui se rajoute. Par exemple, sur le gaz, le prix hors-taxes de la molécule en 2021-2022 était à 25 €. Mais le prix TTC était de 49 €. Vous voyez que nous sommes passés d'un prix d'un peu moins de 50 € à 190 € TTC du mégawatt heure en 2023. Là, on redescendrait à 135 €. L'hypothèse 2025, avec à peu près 90 % des besoins couverts, est très favorable, à 110 €. Par contre, sur l'électricité, nous sommes dans un palier de hausse en baisse : 150, 148,



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

177, en gros, 330 en 2024 par rapport à 2023, hors impact de la TICFE, et qui risque d'augmenter de 15 %. Sur 2025, le chargé de marché du SIPPAREC se garde bien de faire la moindre hypothèse. Pour moi, c'est bien pour cela que nos actions sur l'éclairage public avaient tout leur fondement, parce que sur l'électricité, nous sommes dans un marché qui va augmenter durablement, en termes de coût.

Comment cela s'est traduit en consommation budgétaire ? Rapidement, sur l'ensemble des fluides, 1,2 million en 2020, à peu près la même chose en 2021. Première étape en 2022, 1 960 000. 3 402 000. Et là, nous avions prévu 4,4 millions d'euros. Moi, je félicite tous les agents de la commune, qui ont déployé un effort phénoménal. Je sais les commentaires de certains de l'opposition, qui ont trouvé qu'on présentait des choses intenable. Nous avons un plan de sobriété avec un gain de 500 000 €. Nous avons gagné 1 million d'euros. Je remercie l'administration, les services. J'applaudis très fort. J'ai dit quelque chose qu'il ne fallait pas ? Nous avions 4,4 millions et nous terminons à 3,4 millions.

BLUTEAU Jean-Michel : Mon cher Guy, je pense qu'en effet, tes félicitations et encouragements à l'ensemble des services, plus singulièrement sur le travail qui a été fait sur ce que tu viens d'évoquer, en termes de gains, nous ne pouvons que boire tes paroles et être totalement d'accord avec toi.
Je te laisse poursuivre.

ROLLAND Guy : Après, quel est le global des dépenses réelles de fonctionnement en frais de personnel ? 17,4 millions d'euros en 2022, 18,6 millions d'euros en 2023. Nous avons fait une hypothèse budgétaire 2024 à 20,5 millions d'euros. En gros, c'est 2 millions au-dessus. Mais regardez bien. Ces 2 millions, vous en avez à peine 1 million hors dépenses contraintes, c'est-à-dire 5 %. Vous avez la BSPP. Nos collègues de la brigade des sapeurs-pompiers savent aussi bien compter et nous redemandent 132 000 € de plus. On va rajouter, dans une première hypothèse, pour permettre au CCAS de tenir son action avec l'ouverture du centre de Bénoni, 145 000 €.

Cela répond peut-être à une question de Monsieur Minetto. Je rappelle que depuis la loi Blanquer, nous devons une contribution en compensation aux organismes privés, qui correspond à la multiplication du nombre d'enfants inscrits par le coût de l'élève que nous votons à chaque séance. Là, nous vous avons présenté cela, si j'ai bonne mémoire, un conseil récent. Cela nous crée 25 000 € de plus, en tenant compte des effets multiplicateurs. Nous avons une maintenance DSI qui doit être assumée. Sur le marché de la restauration, c'est 10 % en ne faisant rien. Cela nous coûte 250 000 €. Ce que nous avons à faire pour les affaires scolaires, avec les ouvertures des classes complémentaires, les inscriptions, c'est 100 000 €. Là, vous avez 220 000 €. Certes, il y a 1 million d'euros en dehors de ces dépenses contraintes. Cela fait 5 %. C'est lié à un certain nombre d'actions, un peu plus diffuses. Mais il y a aussi de l'entretien, en termes de voirie, d'entretien courant, et l'entretien des écoles. C'est quand même donc à la fois ambitieux et respectueux de nos obligations. Sur les charges à caractère général, cela donne cette évolution : 7,1 millions, 7,6 millions, 9,2 millions d'euros, 10,1 millions d'euros. Et là, nous avons une hypothèse à 11,7 millions.

Concernant l'évolution des effectifs, parfois, j'ai moi aussi quelques problèmes. J'ai refait ce petit tableau tout simple, qui va compléter les propos de Monsieur Zarlowski. Nous vous avons présenté les effectifs permanents. Au 31 décembre 2022, ils étaient à 534. J'avais pris le soin précédemment de montrer l'évolution moyenne de l'année, qui était à 558. Nous terminons l'année 2023 à 551. Monsieur Calmégane, vous aurez ce tableau. Comme d'habitude, je diffuse tout dans la foulée. Nous étions en moyenne annuelle à 558. Nous sommes donc au même niveau. Nous avons dit que nous avions 30 à 40 effectifs manquants. En fait, c'est à peu près 35. Nous sommes à 44. Maintenant, sur une notion concernant les postes budgétés, qui est le multiplicateur entre le nombre de personnes et les créations de postes, les postes budgétés étaient présentés à 608. Nous sommes à 613. En ETP, et c'est encore plus proche, nous sommes à 584,1, 587,6. Ce petit tableau, à mon avis, met à bas toutes les attaques non justifiées. Après, je ne rentrerai pas dans l'évolution des effectifs par filière. Je n'ai pas de commentaire à faire. Ensuite, vous avez la ventilation entre les contractuels et les fonctionnaires. La répartition hommes/femmes a été évoquée tout à l'heure. Sur le budget, vous avez l'historique des budgets 2021, 2022 et ce que nous avons réalisé. Nous voyons que nous tenons le budget à chaque fois à peu près... entre 200 000 et 300 000 €, en 2022. Après, nous sommes légèrement en dessous. L'hypothèse faite pour 2024, c'est quoi ? Nous avons affaire à l'effet de report du 1,5 % d'indice en juillet, l'année dernière, en année pleine. Il y a la hausse du SMIC, et 5 points d'indice. À eux seuls, ces 5 points représentent à peu près



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

267 000 €. Nous avons donc 500 000 € d'impact mécanique. Le reste, c'est le GVT et les divers, à effectifs constants. Concernant le projet de budget 2024 en dépenses, au global, sur le BP plus les DM, nous nous étions mis à 46,2 millions. Nous terminons à 43,5 millions, dont 1 million de gains sur les fluides. Le reste aussi est lié au pilotage. Nous avons une hypothèse à 46,3 millions. Donc, qu'est-ce que nous vous présentons ? Un budget en fonctionnement qui est étale par rapport au BP plus DM, et 6 % au-dessus du réalisé 2023. Cela fait des dépenses de fonctionnement qui passent progressivement de 38,6 millions à 41,7 millions, 43,5, 46,2.

Maintenant, parlons des recettes d'investissement. Vous avez les subventions d'investissement notifiées et celles qui sont reportées. Nous avons terminé l'année 2022 à 5,5 millions. Nous avons encaissé un certain nombre de subventions, donc le reliquat de celles qui ont été reportées a baissé, de 2,2 à 1,9 million. Pour l'anecdote, j'ai dû m'occuper moi-même, en début d'année dernière, du reliquat d'une subvention qu'avait obtenue Monsieur Calmégane pour l'école Anne Franck, datant de 2019. Il a fallu relancer le DSIL de façon musclée. Sur le FCTVA, le point haut de 2020 s'explique mécaniquement par les investissements qui ont été faits sur Anne Franck. Nous avons 3 millions. C'était aussi un effet de décalage. Vous voyez qu'après, on tourne entre 1 million et 800 000. Comme nous avons augmenté nos taux d'investissement réalisés en 2023, en 2024, nous serons à 1 163 000. Ce chiffre est bouclé, validé. Concernant la taxe d'aménagement, certes, l'année dernière, nous avons écrit 600 000. À la DM, quand nous avons découvert l'impact du décalage, nous avons dit que nous risquions de tomber à 100 000. Nous n'étions pas si mauvais que ça : nous avons fait un peu plus, 147 000. Les 420 000 €... et la modélisation faite par l'outil d'urbanisme, qui avait déjà été annoncée, qui est une hypothèse qui monte encore un peu l'année suivante... cela nous donne globalement 5,4 millions de recettes d'investissement, hors dispositifs complémentaires de financement externe.

Quel est le retour sur les investissements 2023 et les principaux projets d'investissement 2024 ? C'est le copier-coller de ce que vous avez dans la note. Je vais simplement passer à l'essentiel. Nous avons mandaté 11,4 millions d'euros en 2023 et reporté 7,3 millions d'euros. Dans les 11,4 millions, vous avez pour 8 millions les principaux investissements que nous avons faits, entre l'éclairage public, les travaux de voirie, les travaux dans les écoles, le poste de police municipale. Nous avons quand même fait des choses pour les associations sportives. Nous avons fait des aménagements des espaces verts. Il y a un report sur tous ces postes, l'éclairage public, la police municipale, le Campanile. Nous avons amorcé le CSU. Juste pour l'anecdote, dans nos débats avec GPGE, nous discutons de cela depuis 2021. Nous reportons ça systématiquement. Et comme je suis d'une prudence de Sioux, on nous a expliqué qu'on n'aurait pas plus de 380 000. À la dernière réunion, j'ai vu qu'on montait à 560 000. On est bon. On a visé juste. On a de quoi couvrir. Sur 2024, on lance les investissements verts, on accélère sur les plantations d'arbres, on fait la fin des investissements verts de rénovation énergétique, on continue sur la rénovation des chaudières. Nous avons fait 7 groupes scolaires. Nous faisons ce qu'il faut aussi pour la piscine. Pour l'éclairage public, nous aurons fini ce qu'on appelle strictement le relamping en avril. Le dispositif que nous avons pris avec Eiffage, c'est qu'ils changeaient toutes les lampes et prenaient à leur charge, pour certaines rues, pour éviter de se retrouver dans la configuration malencontreuse de nos voisins du Raincy, qui n'ont pas fait attention en changeant leurs lampes en phase d'hiver et se sont retrouvés en phase d'été à éclairer du feuillage et pas les voies... on va donc ajuster dans un certain nombre de rues la hauteur des mats et des crosses. Il y a un complément qu'on va faire, et c'est la primeur au niveau du territoire, puisque nous sommes la première commune à avoir un pilotage de l'intensité. Cela va nous permettre, petit détail bassement matériel, au lieu de dépenser actuellement 400 000 € par an, de descendre à 100 000 € par an. Je vous montrerai un peu plus tard à quelle vitesse on l'amortit. On va gagner 300 000 € par an, en fonctionnement. Nous avons la rénovation du centre de vacances de Corrençon et on démarre le projet Cœur de ville. Concernant la sécurité, on fait ce qu'il faut. On fait aussi de la cyber sécurité et on ouvre le nouveau poste de police municipale. On traite un certain nombre de trucs qui traînaient en termes de patrimoine, sur des ascenseurs, des toitures. On fait les terrains de tennis. On accélère.

Sur le PPI, on va s'appesantir un petit peu. Ce document d'orientations reflète les ambitions. Je voudrais faire 2 ou 3 commentaires, ligne par ligne. Sur les acquisitions foncières, on maintient une enveloppe. La première est identifiée sur quelques opérations. On pourra en reparler. Il y a des fonds de commerce et autres. On estime qu'il faudra quand même garder une veille d'à peu près 1 million d'euros. On est passé à 1,3 million cette année, en 2024. Je rappelle qu'il y a eu des points bas à 800 000 € sur les voiries. Sur les travaux de voirie, je ne parle pas de l'entretien. Vous avez l'extension du parc Martin, à 687 000 €. Je dis tout de suite, par



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

anticipation, que je présenterai plus loin, non pas à l'axe uniquement de l'annuel ou du pluriannuel, mais l'axe projet global. Vous aurez la réponse à la question numéro 3 de Monsieur Minetto et à d'autres questions, par anticipation. Sur le CSU, nous avons un complément 2024 de 665 000, 350 000 pour le passage de la fibre et 250 000 du côté DSIN. On aura un reliquat de 279 000. Sur Cœur de ville, sur 2024, on a 2 choses. On a une tranche complémentaire sur la phase AMO MOE de 350 000 €, et on a une première tranche au 4^e trimestre et qui serait de l'ordre de 250 000 € d'investissement. On verra exactement. L'enveloppe qui est derrière, de 3 084 900 €, on ne connaît pas le cadencement. On sait que c'est une enveloppe globale qui couvre en gros l'hypothèse de travaux de 4 millions hors-taxes, hors parking, et 1,3 million sur les parkings associés. Ce qui fait ce montant global. Ceci est en train d'être révisé dans le détail, avec l'avance de phase. Je pense que le montant final, après validation de la VP, sera différent, vraisemblablement un peu plus faible. On calera ça au juste nécessaire, avec un cadencement différent. Sur la réalisation de conventions, c'est l'hypothèse que nous avons, mais le timing et le cadencement, on en reparlera, car nous avons quelques aléas techniques dans ce projet. Sur le Campanile, il y a un reliquat de 444 000 €. Effectivement, nous sommes sous la coupe de la DRAC, des architectes. On doit faire ce qui est nécessaire. Sur la coulée verte, je passe. Sur l'éclairage public, vous voyez que c'est en 2 phases. Il y a 375 000 cette année. Le dernier reliquat sera de 225 000. Mais je me suis laissé dire qu'on va peut-être descendre à 207 000. J'ai surtout noté le chiffre de 207 000 que m'a lâché le responsable du service. Sur la plantation d'arbres, on accélère, 218 000 €. On traite l'ascenseur de l'école Pasteur. On finit la police municipale.

Pour répondre à la question numéro 3 de Monsieur Minetto, les parkings rue Huraut, ce sont les 110 000 € en 2025. On fait l'école Foch. Sur le PNRU, c'est le cadencement. Sur la rénovation du marché de l'Époque, l'avance de phase n'est pas mûre. Le montant va bouger. On reverra. C'est en train d'évoluer. Par contre, je réponds en anticipation à la question annexe « comment on finance les études préalables travaux ? » C'était calé dans le marché de l'année dernière. Il y a des marchés que nous avons passés. Il y a à peu près 130 000 € qui sont reportés dans l'enveloppe 2024 pour traiter cette problématique. Après, globalement, à vous haver quand même 700 000 € en moyenne sur les investissements courants, bâtiments et voirie, 250 000 à 300 000 €. Sur le reste, il y a encore 300 000 €. Cela vous donne une enveloppe globale de 9,3 millions en 2024, qui monterait en ambition à 11,2 millions en 2025, et qui reviendrait à 8 millions. C'est un PPI, qui donne, je le rappelle, à l'instant T l'ambition d'une commune.

Cerise sur le gâteau, vous avez les réponses en anticipation à vos questions. Le coût global du Campanile est de 2 565 000. Le total des subventions que la commune a obtenues est de 1 639 000 €. Les 2 566 000 sont un montant TTC. Quand on défalque le FCTVA à 420 000, le clocher de l'église coûtera à la commune 500 000 €. Sur l'éclairage public, le coût global est de 2,5 millions d'euros. Le total des subventions obtenues est de 580 000 €. La FCTVA va être l'équivalent de 447 000 €. Nous avons donc un coût net pour la commune de 1,5 million. Si vous divisez 1,5 million par 300 000 € de gains par an, on amortit notre opération éclairage public en 5 ans, au coût actuel du mégawatt heure. Sur le marché de l'Époque, le chiffre est à réviser. Donc, par anticipation, la réponse à la question numéro 3 de Monsieur Minetto : 3 249 548 €... le total des subventions, et nous avons été efficaces, est de 977 000 €. La FCTVA État 533 000 €. Le coût net pour la commune est de 1,7 million. Pour le poste de PM, le coût total est de 2 305 000 €. Les subventions sont à 405 000 €. Il y a 370 000 FCTVA. Le coût net pour la commune est de 1,5 million en matière d'investissement. Tout cela n'est que ce qui est notifié. Nous avons d'autres demandes en cours : le fonds vert, 847 000... et nous venons de déposer, et la direction financière s'est démenée avec la direction technique, un total de demandes de subventions de 1,2 million sur un total projet de 1,5 million. Cela a été fait à 48 heures près. Là, je félicite la DST et la direction financière pour leur réactivité et leur agilité.

Concernant la dette, il n'y a pas de dette. C'est le reliquat des prêts à 0 % qui avaient été contractés par Monsieur Calméjane dans le cadre de la CAF. Il nous reste 500 000 €. Ce qui fait un coût très faible, de l'ordre de 100 000 €. Nous sommes la commune la moins endettée.

Alors, je ne vais pas boudier mon plaisir de vous présenter mon petit tableau habituel. Je le fais à chaque fois. Pourquoi ? Parce que c'est logique, quand on fait un budget, de le construire avec prudence. Heureusement, on ne dépense jamais 100 % de ce qu'on avait prévu. Et si on est bon, on gagne toujours un peu plus que ce qu'on avait prévu en recettes. Donc, vous avez, année par année, l'évolution de la capacité d'autofinancement brute. Si quelqu'un veut me titiller sur l'aspect technique du calcul, je le dis tout de suite, par rapport à

l'épargne, le delta des recettes en régie décale de 50 à 70 000 €. Pour moi, c'est une notion basique qui répond à ce qu'on appelle le cash-flow. C'est la différence des flux réels. Je vous prie donc de noter qu'en 2021, on avait prévu qu'on ferait à peine 600 000 € d'autofinancement. Nous avons fait 3,3 millions d'euros. En 2022, on devait normalement avoir un autofinancement négatif de 1 million. On a fait 2,8 millions. Là, on fait 3,7 millions. On a donc fait 4,2 millions de plus. Cela ne s'est pas fait sous le sabot d'un cheval, tout seul. Je félicite tout le monde.

La proposition de ROB 2024 qu'on vous propose avec les mêmes critères de prudence que les années précédentes, impactés par le maintien du prix des fluides à un niveau élevé par rapport au niveau d'avant crise. Dans ce contexte, la commune, au travers d'un cadrage budgétaire resserré, avec le déploiement d'un plan de sobriété énergétique visant à réduire encore l'impact, sans augmenter les taux d'impôts locaux, propose une cible d'autofinancement positif de 3 millions d'euros, malgré la non-reconduction de près de 0,9 million de recettes non pérennes perçues en 2023. Il faudra le faire. En dépenses de fonctionnement, on est quasiment étale par rapport au BP plus DM. On est à 6,2. Avec cela, on satisfait quoi ? L'augmentation continue des besoins en matière scolaire, les augmentations de la restauration scolaire en termes de volume. On absorbe les 10 %. On fait ce qu'il y a à faire en termes de séjour. On est à effectif stabilisé et on a 700 000 € de plus avec 500 000 € sur les effets mécaniques. On voit qu'on a quand même, en RH, 900 000 € de dépenses contraintes. On maintient l'offre culturelle et on poursuit les actions engagées en matière de propreté, de sécurité et d'investissement. Concernant les investissements, on vient d'en parler. On continue tout ça. On accélère sur l'aspect vert. On amplifie les travaux de voirie, et je tiens à le dire. Sur le Cœur de ville, on y va, sur le NPNRU, on est quand même calé. On continue sur la rénovation énergétique des bâtiments. Avec les résultats dégagés, on devrait avoir un recours à l'emprunt modéré, au niveau de 4,3 millions. Mais on s'ajustera en fonction du taux d'exécution du budget d'investissement. Il sera certainement réduit avec les cessions d'actifs. En gros, nous avons un portefeuille de 2,6 millions. Vous connaissez ces sujets, nous les avons évoqués. Nous avons une chance raisonnable de le faire avant la DM. D'abord, je voudrais dire que nous avons une situation financière sans endettement. On conserve un niveau de réserve plus faible, mais il existe. Nous n'avons pas d'endettement et globalement, on ne devrait avoir besoin, si nous ne faisons aucune cession d'actifs, de cet emprunt que si on faisait plus de 60 % des investissements nouveaux et reportés, hors projet. Je rappelle à la brillante assistance que quelle que soit la mandature, quand on est très bon, on fait 50 % de notre ambition d'investissement. C'était vrai dans cette mandature. C'était vrai dans la mandature précédente, hormis, je le concède, l'année 2018-2019 où il y avait l'école Anne Frank. Sinon, on se balade entre 35 et 50. On termine d'ailleurs cette année à 46, après avoir accéléré. Cela signifie, et je le dis tout de suite, qu'on ne contracte pas l'emprunt maintenant. On attend la DM. Si par hasard, nous avons les cessions d'actifs, on ne fera pas d'emprunt. Tout cela, je le répète, fait que dans la théorie, on dépenserait 100 % du budget. Je vous fiche donc mon billet qu'on ne lèvera pas l'emprunt... pas maintenant, on verra. Je ferai le nécessaire en termes d'ingénierie. Et pour répondre aux critiques, je ne suis pas contre l'emprunt. L'emprunt est vertueux s'il a un effet levier. C'est-à-dire qu'on emprunte avec de la souplesse. Naturellement, on a la disponibilité de l'emprunt plus vite et on rembourse plus tard que les amortissements que nous faisons. C'est cela, l'effet levier. Dans mon esprit, un emprunt, on maîtrise quand on le sollicite, on fait des droits de tirage et on a la mainmise sur le taux et les conversions du taux au moment où on veut. En tout cas, j'œuvrerai pour cela.

En synthèse, la commune de Villemomble a réussi en 2023, grâce aux actions engagées sur le plan de sobriété énergétique, où nous avons gagné 1 million au lieu de 0,5 million, et la mise en place d'un pilotage fin de l'exécution budgétaire... je sais que mes collègues des services n'aiment pas que je parle de cela, mais on a développé un dispositif complémentaire pour du cadrage, pour suivre le pilotage et l'exécution. Ce n'est pas simple. C'est un peu douloureux, mais c'est redoutablement efficace. On a donc l'objectif de 1,5 million d'autofinancements et nous avons fait 3,7 millions. J'applaudis donc une nouvelle fois. Pour 2024, on se met à 3 millions, parce que je ne suis pas sûr qu'on le redépasse. C'est-à-dire qu'on va stabiliser la performance maintenant. J'ai un autre chiffre en tête, en exécution, mais je me garderai bien de le donner maintenant. J'ai une autre cible sur le moyen/long terme. L'ambition de la commune, quelle est-elle ? De façon pragmatique, au sens du bon sens paysan, elle est de consolider la performance de gestion en fonctionnement. C'est la clé, parce que malgré un environnement qui reste défavorable en termes d'effet ciseau... il s'agit de rester en mesure de financer sans risque les ambitions en matière d'investissement.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Voilà, j'ai tout dit. Je suis prêt à répondre à vos questions.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci infiniment. Chers collègues, avant de laisser libre cours aux interventions des différents groupes, je m'inscris évidemment dans les remerciements et félicitations qui ont été prononcées par Guy Rolland à l'ensemble des services. Parce qu'il y a un travail colossal qui, dans les tous premiers jours de janvier, a commencé pour l'élaboration de ces orientations budgétaires. Je remercie bien entendu chacun des collègues de la majorité, qui ont participé et qui ont défendu leurs budgets, qui ont compris en effet que pour l'intérêt général, il convenait d'avoir un budget solide. Guy Rolland l'a très bien exprimé. Ce budget est piloté et on le surveillera « comme le lait sur le feu ».

Ce que je vous propose, c'est qu'il puisse y avoir les interventions les plus complètes possible des différents groupes. On prend note justement de vos questionnements ou demandes d'éclairage. Après, on pourra passer aux voix. Je crois que c'est Jean-Marc Minetto qui est le premier à solliciter la parole.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, Monsieur Rolland, merci pour cette présentation. Elle est toujours aussi efficace. Je relève plusieurs choses dans ce que vous avez dit, et déjà, le fait que le passage aux leds nous a fait gagner de l'argent. Il faut reconnaître qu'autant, on a été en désaccord avec la manière de couper l'éclairage. On se dit que finalement, on n'avait peut-être pas tout à fait tort quand on voit les gains qu'il y a. Mais en tout cas, le boulot qui a été fait au niveau du passage aux leds, et je remercie directement Monsieur Mallet, fait que l'avenir sera plus serein en ce qui concerne l'éclairage de la ville. Le fait de baisser la lumière la nuit n'est pas totalement idiot. Bien au contraire, le fait d'avoir de l'éclairage quand on sort, c'est bien aussi. Mais là-dessus, on doit vous dire « bravo », entre autres à Éric Mallet. C'est un vrai travail qui a été fait.

Un budget, c'est quelque chose de très politique. On le dit à chaque fois, mais un budget, c'est un choix politique. Vous avez fait des choix politiques dans l'ancien budget et dans la proposition que vous faites en 2024. Je n'ai peut-être pas bien compris, mais j'ai compris par exemple que grâce aux agents, vous aviez gagné 1 million d'euros. C'est-à-dire que sur les efforts qu'ont faits les agents, et de la même manière, on peut les remercier, vous avez gagné 1 million d'euros. Je reprends la réunion devant la mairie d'hier et je me dis « 1 millions d'euros, finalement, la prime du pouvoir d'achat pourrait peut-être être dedans et la mutuelle, il pourrait y en avoir au moins une partie ». Là, je me dis parce que là, on est sur un débat d'orientations budgétaires pourquoi vous ne feriez pas en sorte que lorsqu'on va réellement voter le budget 2024, vous intégriez ces choses-là. C'était notre souhait. Avec le million gagné grâce aux agents, il sera peut-être normal que les agents en bénéficient.

La 2^e chose : là aussi, peut-être a-t-on mal compris, mais la balance en fonctionnement est de 3,7 millions d'euros, en autofinancement. Il n'empêche que notre balance, Monsieur Rolland, est excédentaire sur le fonctionnement et c'est bien. Cela veut dire que chacun a fait un effort, que chacun dans les services a fait un effort. Et pourtant il y a des choses qui coûtent cher. On en reparlera après. Encore une fois, les agents et ceux qui ont fait des efforts devraient en bénéficier. Tout à l'heure, le million d'euros, on se dit que c'était la mutuelle et la prime Macron. Là, on pourrait imaginer que l'IFSE soit un peu augmentée.

Nous voudrions également dire que le budget, tel qu'on le présente, il se doit cependant d'être sincère. Je me rappelle, en 2022, qu'il y avait une ligne qui était « extension du 3^e collège, de 1,5 ou 2 millions d'euros ». En tout cas, à la tribune, tout le monde savait pertinemment qu'il n'y aurait pas ce 3^e collège. On retrouve la ligne et dans le budget, on retrouve un investissement de 2 ou 3 millions pour le nouveau collège. Il suffisait de demander au conseil départemental, qui disait « Villemomble a perdu, c'est Rosny qui l'aura ». Monsieur le Maire-Conseiller départemental, reprenez : dans votre budget, il y avait une somme importante du budget pour le collège. Finalement, cela a disparu. Je reprends l'année dernière. L'année dernière, il y avait effectivement 2 millions pour le marché de l'Époque. Cela doit être la 2^e question, Monsieur Rolland. Là, finalement, que sont-ils devenus, ces 2 millions ? Ils n'ont pas été utilisés. Tout cela nous interpelle.

Puis gagner de l'argent sur le fonctionnement, je veux bien, mais il ne faut pas oublier qu'on ne fait plus le portage des repas pour les personnes âgées. On les laisse se débrouiller seules. On leur a donné la liste en leur disant de se débrouiller seules. Oui, Monsieur le Maire, je vous vois sourire bizarrement...

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, parce que c'est du budget CCAS.

MINETTO Jean-Marc : Je m'en moque, Monsieur. Laissez-moi terminer.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous redonne la parole de suite. Mais je salue la limpidité et la clarté des propos de Guy Rolland, qui sait pertinemment développer le budget communal. Le portage des repas, c'est le budget du CCAS. Vous en parlez à votre collègue malheureusement absente, qui vous représente au conseil d'administration du CCAS. Et elle nous en parle. Mais là, j'ai l'impression que vous mélangez beaucoup les choux et les carottes.

Nous vous écoutons.

MINETTO Jean-Marc : Le CCAS est quand même financé majoritairement par la municipalité. Demain, l'argent que vous n'avez pas donné au CCAS... il ne faut pas non plus nous prendre pour des perdreaux de l'année. L'argent que vous n'avez pas donné au CCAS va vous permettre de faire autre chose, voire même de faire des gains. C'est pour cela que je disais, Monsieur le Maire, que votre choix est un choix très politique.

De la même manière, tout à l'heure, vous m'avez répondu en disant « non, c'est de l'investissement, pas du fonctionnement ». Mais c'est vous qui faites le choix de mettre ce budget dans l'investissement ou le fonctionnement. Le budget, vous en faites ce que vous voulez, Monsieur. Vous le répartissez comme vous voulez. Le jour où je vois 3,7 millions d'euros, peut-être un peu moins, Monsieur Rolland, qui restent dans le fonctionnement... Monsieur Rolland, le jour où je vois 4 millions d'euros, peut-être un peu plus, d'investissement en 2023 et que je vois que cela doit être 11 millions d'euros en 2025, comment faites-vous ? C'est-à-dire que le budget, pour qu'il soit sincère, si vous annoncez des chiffres, il faut qu'il y ait un effet, derrière. Quand vous nous annoncez 11 millions d'euros en 2025, parce que vous avez besoin d'étaler des choses en 2026, peut-être, mais il faut nous expliquer. J'ai donc un questionnement sur la sincérité, non pas de ce que vous nous avez présenté et de ce que vous avancez, mais de ce que représente ce budget.

ROLLAND Guy : Monsieur le Maire, je souhaite répondre tout de suite à Monsieur Minetto, parce qu'il y a une confusion des notions de gestion qui est grave.

23

BLUTEAU Jean-Michel : Visiblement, il y a effectivement beaucoup de confusion dans les propos de Jean-Marc Minetto. Il convient de les corriger tout de suite. Je suis désolé, Monsieur Calmégane.

ROLLAND Guy : Le point que je voulais soulever, c'est que ce qu'on présente, c'est l'évolution de l'autofinancement. Ce n'est pas le résultat final. Le résultat d'une section de fonctionnement, c'est à peu près une charge d'amortissement qui est maintenant aux alentours de 2,7 millions d'euros. Par exemple, en 2023 comme en 2022, on a fait en gros 3,7 millions d'euros d'autofinancement. Mais cela correspond à peine à 800 000 € de résultats. Je vous rappelle que si on enlève les 900 000 € de recettes non pérennes, cela veut dire que l'année dernière, on a terminé, hors recettes exceptionnelles, à zéro, en résultats, après charges d'amortissement. Ce qui est une vraie performance. Pourquoi ? Parce que le budget, on écrivait « -700 000 € d'autofinancement ». Vous rajoutez 2,7 millions d'euros. Cela veut dire qu'en résultats complets, on aurait dû perdre 3,5 millions d'euros. On est à zéro. Mais on est à zéro malgré tous les efforts déployés. Maintenant, il y a un terme que j'emploie souvent. Les autofinancements, c'est quoi ? Pourquoi parle-t-on d'autofinancement ? Parce que ce sont les flux réels, et non pas le résultat complet, qui couvrent le besoin d'investissement. C'est le cash-flow qui finance. Qu'avez-vous pour financer les investissements ? Le cash-flow, l'autofinancement que vous dégagez, vous avez l'emprunt et vous avez ce que j'ai présenté auparavant, les autres recettes d'investissement, les subventions, le FCTVA, la taxe d'aménagement. Je vous ai dit qu'il y avait à peu près 5 millions d'euros sur ces recettes. Si vous rajoutez un transfert d'à peu près 4 millions d'autofinancements et que vous avez un reliquat, cela vous permet de financer 8 à 9 millions d'investissements, avec un reliquat éventuel à l'emprunt. Si vous ne faites pas la totalité, vous vous ajustez. C'est donc parfaitement cohérent.

Maintenant, je souhaite ajouter un dernier point, que je cite souvent. La commune, quand elle se réveille le matin et qu'elle éternue, pour faire face à ses besoins courants, et Monsieur Calmégane le sait parfaitement... quels sont les besoins courants ? C'est de faire l'entretien de la voirie, l'entretien des écoles. Le bruit de fond



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

de nos besoins est entre 3 et 4 millions d'euros d'autofinancement, pour couvrir cela. Moi, ce que je vise, c'est d'avoir le levier de l'emprunt pour les projets. Nous sommes donc revenus d'un point bas où l'année dernière, nous aurions pu avoir 3,5 millions d'euros de pertes. Nous avons 800 000 €. Nous nous sommes remués les fesses pour trouver les 900 000 € ailleurs. En fait, nous sommes intrinsèquement à zéro. Nous devons équilibrer en coût complet une section de fonctionnement. Effectivement, on ne dépasse jamais 100 % de nos budgets. Quand on est en construction budgétaire, on ne peut pas anticiper l'exécution. L'année dernière, nous avons terminé le taux d'exécution à 93,5 %. Nous faisons 6,5. Quand on gagne en moyenne 4 à 5 % sur un budget de 45 millions, cela veut dire qu'on retrouve, par rapport au budget, 2,5 millions d'euros en résultats réels, alors que vous avez prévu un résultat à zéro. Mais vous ne pouvez pas l'anticiper. Cela se fait dans le pilotage, au cours de l'année.

Pour en revenir au point que vous soulevez, je tiens à le dire, parce qu'il y a des contrevérités, la classe 12 est parfaitement stable à un niveau entre 57 et 58 % des dépenses totales de la commune. Le budget RH oscille entre 59 et 100 %. On a donc maintenu cet effort. Sur le papier, peut-être que nous aurons des recettes complémentaires, peut-être que nous aurons une marge de manœuvre complémentaire. Mais aujourd'hui, le budget 2024 qu'on présente est juste équilibré. On a un peu d'autofinancement. On ne dégage pas d'excédents. Je ne sais pas, car nous allons encore travailler d'ici au mois d'avril, si nous aurons d'autres ajustements. À l'instant T, en équilibre budgétaire, on ne sait pas rajouter 500 000 € sur le budget RH. On verra au fil de l'eau. Ensuite, il faut bien que vous compreniez qu'effectivement, une dépense de fonctionnement est une dépense récurrente. Ce n'est pas une dépense ponctuelle. Quand vous avez des dépenses contraintes, avec les effets de report de 1,5 % d'augmentation du point d'indice, c'est un truc où vous prenez, en année pleine, de façon durable, 400 000 €. À l'instant T, je suis en train de regarder finement l'ajustement entre le ROB et le BP : nous n'avons pas la marge de manœuvre pour ajouter comme ça, sauf à mentir sur de fausses économies et à ne pas avoir la prudence nécessaire. Peut-être que nous aurons un peu plus de dotations, mais je n'en sais rien à l'instant T. Monsieur Calmégane connaît parfaitement le truc : il faudra attendre la notification effective. On verra bien. En général, on gagne 50 000 ou 60 000 €, mais pas beaucoup plus. Moi, je vous le dis, retenez bien ça : 4 millions d'euros d'autofinancement, c'est 1 million de résultats. 3 millions d'euros d'autofinancement, c'est un point zéro en résultats complets. Et on ne peut pas se contenter de 3 à 4 millions d'autofinancements. Ma cible est de monter plus haut. Mais cela se construit, cela ne se fait pas comme ça, du jour au lendemain.

BLUTEAU Jean-Michel : Je salue à chaque fois la volonté de Guy Rolland justement d'être le plus pédagogique possible et de pouvoir justement démontrer les choses. Je ne suis pas sûr qu'il réussisse à convaincre avec les premiers propos que j'ai entendus. Je souhaitais que nous passions maintenant la parole à Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Merci, Monsieur Rolland. Moi aussi, je voudrais féliciter l'ensemble des agents qui ont permis de construire ce document budgétaire, mais aussi l'ensemble des agents de la ville qui contribuent au fonctionnement général de la commune. Par rapport à vos propos, Monsieur Rolland, ou Monsieur le Maire, vous nous dites « on a été super performant à Villemomble ». Je peux atténuer légèrement le propos, si vous voulez. Je voudrais simplement rappeler, mais cela a été le lot de tout le monde, que ce soit dans les entreprises, dans les communes, dans les départements, au vu de la violence de l'augmentation des coûts de l'énergie, tout le monde a essayé de faire des économies soit en réduisant les consommations et parfois dans des proportions qui ont posé défaut et quelques problèmes de fonctionnement dans des collectivités ou dans des entreprises, soit en investissant dans des systèmes de consommation ou de production beaucoup plus économiques sur les 2 énergies qui avaient fortement augmenté, le gaz et l'électricité. Cela, on l'a fait, mais beaucoup l'ont fait. Je reviendrai sur l'éclairage public. On a juste 2 ans de retard, mais si c'est fait maintenant, c'est tant mieux. Concernant proprement dit notre PPI, je voudrais quand même rappeler, comme je l'ai fait tout à l'heure, que la Commission des finances, en contradiction avec le document budgétaire adopté le 9 décembre, ne s'est pas réunie conformément à l'article 2.6 du règlement budgétaire. C'est vous qui l'avez voté au mois de décembre. Je voudrais rappeler aussi qu'en dehors du contexte international, dont vous avez fait le rappel au début du document, du fait du Covid et de plusieurs conflits internationaux, au plan national, le projet de loi de finances, à peine voté, a été modifié par ce gouvernement que vous soutenez, et qui navigue à vue. Chaque semaine,



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

des réductions de crédits touchant directement ou indirectement les communes sont annoncées. Vous avez pu lire, vous en parlez à demi-mot, que le fonds vert a été raboté, et ce n'est pas fini. Puis, et cela a été soulevé d'ailleurs à Grand Paris Grand Est, le SIL risque d'être peut-être affecté simplement aux territoires et supprimé aux communes. Il n'y aura pas de double tirage. Là aussi, vous nous avez annoncé que vous aviez déposé des dossiers. C'est bien, mais il n'est pas du tout certain que l'État ait les moyens de faire face à toutes les demandes de subventions. J'attire donc l'attention sur le devenir des demandes de subventions que vous avez faites pour cette année.

Je voudrais rappeler, contrairement à ce que vous avez démontré, que la situation financière de notre commune s'est fortement dégradée depuis votre arrivée, à cause des décisions que vous avez prises. Sur la forte augmentation des charges de fonctionnement, et principalement des charges de personnel, Monsieur Rolland, là aussi, j'y reviendrai une seconde fois, ensuite. Petit focus sur les ratios : effectivement, vous pouvez dire que le ratio de la masse salariale n'a pas beaucoup augmenté. Mais si en même temps, la masse du budget de fonctionnement a fortement augmenté, votre ratio doit rester le même. Vous augmentez de 20 % la masse salariale, vous augmentez de 17, ou 18 % le budget de fonctionnement et votre ratio va rester le même. C'est là un peu une lecture à courte vue des ratios. Il faut quand même regarder ce qu'il y a à l'intérieur des masses. En plus, sur les dépenses de personnel, je voudrais quand même rappeler qu'entre 2020 et 2023, elles ont augmenté de 20 %. Vous l'avez montré dans vos tableaux. On est passé de 19 819 000 € à 25 millions d'euros, sans que nos concitoyens constatent plus de services supplémentaires. Et là encore, le personnel n'est pas du tout satisfait de votre gestion. Preuve en est avec la grève du personnel hier. Plus grave encore, notre capacité d'autofinancement, qui nous permet d'autofinancer nos investissements sans emprunt, est passée de 7 258 000 en 2019 à 2 963 000 en 2022, soit une division par 2,5. Ce sont les chiffres de la direction des finances publiques. Ce n'est pas moi qui les invente. Ils sont en ligne. La faiblesse de vos investissements est constatée par la baisse du FCTVA, le remboursement de la TVA à N + 1 de nos investissements. En 2020, vous l'avez noté, il était de 2 952 000. En 2021, il était de 1 013 000 €. En 2022, il était de 772 000 € et en 2023, 816 000 €. C'est quand même la réalité de la faiblesse de vos investissements depuis votre arrivée, même si maintenant, cela redémarre doucement. Les conséquences des lois NOTRe, avec la création de la MGP et des territoires, ont un impact sur nos finances. Vous l'avez montré aussi tout à l'heure, la stagnation des compensations de la MGP, en réel avec l'inflation, est une diminution nette de nos recettes. Mais le pire, c'est que du fait de votre faiblesse politique, Monsieur le Maire, il y a une explosion des charges du FCCT que vous avez acceptées, qui ont augmenté de 221 % à l'horizon 2027. On passe de 150 000 € en 2022 à 417 000 en 2024, et plus de 500 000 € en 2025. Là aussi, Monsieur Rolland, les montants par habitant ne veulent rien dire. Si vous comparez des villes comme Clichy-sous-Bois ou Montfermeil, qui ont des recettes de DSU et du fonds de solidarité de la Région Île-de-France qui dépassent, pour Clichy-sous-Bois, 20 millions d'euros, augmenter leur FCCT de 3 ou 400 000 €... même pas mal ! De la même façon, si vous comparez avec des villes comme Noisy-le-Grand ou Rosny, qui ont des recettes très importantes dues à la CAVE... même pas mal ! Mais pour nous, à l'inverse, commune qui n'a ni ces recettes de ville pauvre ni ces recettes de ville riche, une augmentation aussi importante va faire beaucoup de mal dans notre budget, de façon permanente sur les années à venir. Dire qu'il fallait atteindre un niveau moyen de x euros par habitant, c'est n'importe quoi. Ce qu'il fallait regarder, et c'est un débat que nous avons eu au niveau du territoire, c'est aussi la définition des besoins du territoire, pour voir ce qu'il apporte aux communes. On est loin du compte.

Je vais revenir sur votre projet de PPI. De l'autre côté, les recettes complémentaires extérieures baissent. Vous l'avez noté aussi... les droits de mutation et la taxe d'aménagement, du fait de votre politique en matière de construction, sur les années à venir. Vous conduisez avec votre politique notre commune dans une impasse budgétaire à très court terme. Les fortes augmentations des tarifs municipaux sont le signe de votre fébrilité. Pour rappel, il y a plus 25 % sur les tarifs de cantine, une augmentation et une extension des périmètres de stationnement payant, et avec votre accord, il y a le triplement de la taxe locale d'assainissement et de plus 30 % de la taxe des ordures ménagères gérées par GPGE. Concernant les investissements 2023-2024, les chiffres en page 31 demandent des éclaircissements. Vous en avez donné quelques-uns, et on pourra y revenir. En éclairage public, vous annoncez 2 millions en 2023 et 660 000 € reportés en 2024. Pouvez-vous nous donner le montant total de cette rénovation ? Vous l'avez fait. Quand j'ai préparé mon document, je n'avais pas votre diaporama et les subventions obtenues. Là-dessus, vous allez nous le communiquer, comme à chaque fois, et



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

je vous en remercie. Idem pour le clocher Campanile de l'église et le 1,21 million reporté. Sur les travaux de voirie, vous avez une approche très politique du sujet. Il ne s'est rien fait pendant 2 ans. D'un seul coup, on approche un peu des échéances municipales. Vous accélérez à nouveau. On retrouve une grosse somme. J'aimerais bien connaître la liste des rues concernées par le budget que vous annoncez pour 2024. Concernant vos investissements dits verts, ils sont en trompe-l'œil pour moi. D'un côté, vous annoncez des aménagements sur des surfaces vertes existantes, le parc Martin, les 3 Frères, avec la coulée verte. D'autre part, vous minéralisez pendant les vacances, par exemple les trottoirs devant le groupe Foch, et vous supprimez 6000 m² d'espaces verts derrière le cimetière, avec la modification du PLU. Expliquez-moi la cohérence de ce que vous appelez le verdissement de votre politique. Concernant les investissements verts de rénovation énergétique, on voudrait bien avoir la liste des chaudières programmées dans les écoles. Concernant la piscine, nous considérons que le sujet n'est pas seulement le changement de la chaudière, mais une étude globale des besoins en surfaces en eau, de baignade, sur la commune. Pour Corrençon, nous souhaitons des éléments techniques et de planification sur cette rénovation, parce que cela semble être le grand flou. Vous avez reporté des choses. Vous avez dit que ce n'était pas clair, qu'il y a encore des ajustements. Cela mérite quand même quelques éclaircissements pour nos concitoyens. Pour le Cœur de ville, nous attendons aussi des explications sur les objectifs et les travaux. Pour le patrimoine existant, nous espérons que vous allez enfin réaliser la transformation des 2 terrains de tennis, parce que c'est la 3e année que vous les inscrivez au PPI.

Concernant le personnel, avec plusieurs de mes collègues, nous avons assisté hier à une manifestation qui m'a attristé. Voir de nombreux agents être obligés de se mettre en grève et de manifester devant la mairie, c'est du jamais vu depuis 25 ans à Villemomble. Cela reflète plusieurs choses : votre incapacité d'être à l'écoute des agents communaux, votre incapacité financière de répondre à leur demande, du fait des dépenses de fonctionnement que vous avez fait exploser en 3 ans. Tout n'est pas la faute de l'énergie. Les cabinets-conseils, c'est vous. Les subventions à certaines associations, c'est vous, par exemple. Mais plus grave encore, c'est la mauvaise ambiance générée par votre management des agents. Je rappelle qu'à notre Conseil municipal de décembre, il suffit de relire le compte rendu, j'évoquais la prime dite Macron pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Vous avez répondu « je vais travailler sur le régime indemnitaire ». 3 mois après, sous la pression des agents, vous indiquez que vous allez étudier la question. Et encore une fois, vous vous défaussez en indiquant que vous attendez une DGF plus importante pour financer cette prime. Mais vous avez été d'une naïveté désolante. Les déclarations de l'ancienne Première ministre au congrès national des maires au mois de novembre, cette annonce d'augmentation de la DGF, c'est la seule solution qu'elle avait pour ne pas se faire siffler. Elle s'en est sortie comme ça, mais à mon avis, on est loin de voir arriver dans les budgets communaux les montants annoncés, avec les coups de rabot annoncés par Bruno Lemaire, qui annonce 10 milliards. À mon avis, il finira peut-être à 15, parce qu'avec Monsieur Cazeneuve, ils sont en train de voir que l'économie ralentit et que les recettes aussi. Les incidences sur les communes ne sont pas terminées. Des économies, vous devez les trouver pour pouvoir répondre aux demandes du personnel.

Pour terminer, sur le PPI 2024-2026, je rappelle que ce PPI a pour but de connaître les engagements budgétaires pluriannuels de la commune et d'informer les élus et les habitants sur les projets de la commune. Si celui que vous présentez s'arrête en 2026 et si on enlève l'année 2024, dont les principaux éléments budgétaires sont connus, il ne reste pas grand-chose si ce n'est la rénovation du marché de l'Époque, qui est décalée en 2025. Pour les autres points, ce sont des éléments récurrents, achat de foncières, voirie, investissements courants de bâtiments, d'informatique et autres, soit les dépenses récurrentes nécessaires au bon fonctionnement de la ville et à l'entretien de son patrimoine. Mais des questions se posent sur plusieurs postes. Sur le poste de la police municipale, vous avez donné un petit éclairage, mais vous préciserez votre propos, Monsieur Rolland. Il est inscrit des crédits en 2025 alors que vous annoncez son ouverture en 2024. Vous nous parlez de parking et je voudrais bien savoir ce qu'il en est. Surtout, pourquoi arrêter le tableau en 2026 ? Il peut y avoir un objectif politique, alors que par exemple, la commune a signé un engagement jusqu'en 2027 concernant le NPRU des Marnaudes de la Sablière. De même, pourquoi ne pas avoir inscrit des crédits alors que GPGE, qui est le co manager de ce projet, annonce une charge de 150 000 € au niveau de Villemomble pour 2024 ? Le montant du NPRU DE VOTRE PPI semble largement sous-estimé par rapport aux éléments donnés par GPGE. Un vrai PPI, c'est de faire figurer dans le tableau l'ensemble des projets pluriannuels avec l'ensemble des coûts de chaque projet, l'ensemble des années correspondant au projet et surtout, le total des



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

dépenses et des recettes des programmes pour vérifier si les coûts annuels sont compatibles avec la ressource de la ville. Je rappelle aussi que dans les éléments réglementaires demandés, sur le volet personnel, il devrait nous être donné les avantages en nature du personnel, les évolutions prévisionnelles des dépenses de personnel sur les années à venir et aussi le temps de travail. Je n'ai pas trouvé ces éléments dans le document. Pour terminer, je voudrais simplement rappeler que ce DOB ne respecte pas le Code général des collectivités territoriales et notre règlement budgétaire dans son article 2.1. Il n'est donc pas, en dehors des efforts de présentation qui ont été faits, conforme à la réglementation.

Avec mes collègues, nous nous prononcerons contre ce document qui nous est présenté.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Rolland, une première chose, je ne retrouve pas, dans vos documents d'investissement, les pavillons que vous allez devoir racheter à l'EPIF, puisqu'heureusement, le projet de la ZAC Guérin s'arrête grâce au combat des riverains, à qui vous aviez fait vivre un enfer pendant 2 ans. Vous allez maintenant être obligés de racheter les 4 ou 6 pavillons. Vous me direz le bon chiffre. On ne voit donc pas dans les investissements en ce moment ces sommes. Peut-être allez-vous les revendre ? En tout cas, on devrait retrouver l'achat et la vente.

On ne voit pas non plus l'Escarcelle, puisque vous aviez expliqué l'autre jour que vous alliez, à cet endroit, construire un immeuble, en tout cas faire construire un immeuble, qui sera dégradé, qui ne gênera personne, etc. Il n'empêche que de la même manière, je ne vois pas en ce moment dans le PPI la vente de ces terrains, en tout cas le questionnement de la vente et de ce que vous pourriez faire en y mettant une structure collective. Monsieur Rolland, je reviens sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous nous avez fait un premier discours qui était le discours du vendeur, qui disait « On a bien travaillé, c'est merveilleux. Grâce aux agents, on a fait 1 million d'économies. » Je crois que vous avez applaudi 3 fois, si je ne me trompe pas. Après, je vous dis que c'est très bien. Monsieur le Maire cherchait des sous pour aider les agents à avoir une mutuelle et tout de suite, il y a eu le 2^e discours, qui était le discours de l'acheteur qui dit « Non, rien ne va, ce n'est pas possible ! » Ma question est donc la suivante. Elle est simple, elle est claire. Oui ou non, grâce aux agents, la ville a-t-elle réussi à faire 1 million d'économie ? Auquel cas, si c'est oui, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure, les agents doivent en bénéficier et ils doivent pouvoir avoir une mutuelle pour mieux se soigner et mieux travailler. On ne doit pas attendre obligatoirement, comme l'ont fait de nombreuses autres villes, la fin 2025 pour le mettre en place. Monsieur Calmégane disait tout à l'heure qu'il avait été le premier à parler de je ne sais plus quoi. Excusez-moi, je ne sais plus ce que vous disiez. Nous, nous avons été les premiers, ici, à dire qu'il fallait une mutuelle pour les agents et une mutuelle éventuellement pour les Villemomblois qui n'en avaient pas. Et quand on parlait des agents, on parlait également des vacataires. Puisqu'on le verra tout à l'heure dans les plus et les moins sur le nombre d'agents, on voit que le nombre de vacataires est très important. Les vacataires, eux, n'ont pas de mutuelle. Monsieur Rolland, c'est une question claire et nous voulons une réponse claire, s'il vous plaît. Si les agents ont permis de faire 1 million d'économie à la ville, y a-t-il la possibilité que cela serve à leur payer une mutuelle ? Sachant que nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires et que vous avez un mois maintenant pour revoir vos budgets et prendre en compte la demande des agents et de votre proposition.

BLUTEAU Jean-Michel : Éric Mallet.

MALLET Éric : Juste une petite précision : ce ne sont pas des économies. Nous avons évité de faire des dépenses. Ce n'est pas la même chose. Initialement, sur l'éclairage public, on payait tous les ans 200 000 €. On aurait dû payer 400 000 €. Il aurait fallu rechercher 200 000 € supplémentaires, alors que maintenant, on va payer 100 000 €. Sur les chaufferies ou le reste, c'est pareil. Ce ne sont pas des économies. C'est quand je dépensais et que je ne dépense plus. Là, j'aurais dû dépenser. C'est une petite subtilité.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce que cela vous paraît clair ? Peut-être que Guy Rolland va pouvoir mieux vous répondre. La répétition, c'est la pédagogie.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ROLLAND Guy : Je vais le redire comme ça et je vous prie de noter les chiffres : le budget BP plus DM avait un autofinancement négatif de 750 000 € et un résultat négatif de -3 290 000 €. Nous avons fait 3 696 000 € d'autofinancement et 782 000 € de résultats. Ces 782 000 € de résultats sont après 900 000 € de recettes exceptionnelles. Autrement dit, si on enlève ces recettes exceptionnelles, on est entre zéro et -100. Je le répète. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Je vous ai montré la ligne autofinancement et je vous ai précisé à quoi cela correspondait en résultats après charges d'amortissement. Comme vient de le dire Éric Mallet, quand nous avons fait notre budget, nous avions un plan pour gagner 500 000 €. On n'avait pas intégré dans le budget qu'on gagnerait tout de suite les 500 000 €. Nous en avons gagné plus. Mais si nous n'avions rien fait, même en gagnant sur le reste, nous aurions été en perte de 1,5 million en moyenne. Là, nous sommes à 800 000 €. Je redis donc ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est la constance de l'effort. Je ne peux pas vous dire si aujourd'hui, on ne pourra pas dégager quelque chose par rapport aux écritures budgétaires. Mais il faut voir comment on le pilote au fil de l'eau.

Après, je tiens quand même à dire quelque chose. Vous connaissez la théorie de l'asymptote ? Vous faites des gains à une certaine vitesse. Quand vous avez traité 7 chaufferies, après, il y a une asymptote, dans les gains. Là, on a reconduit dans le budget 2024, non pas les 4,4 millions d'euros qu'on avait en hypothèses budgétaires 2023, mais ce qu'on a retenu. C'était en gros les 3,4 millions d'euros qu'on a mis dans la slide sur les fluides. On a remis cette hypothèse. Et avec cette hypothèse de gains maintenus, je vous dis qu'à l'instant T, le budget 2024 est juste équilibré. Je ne sais pas rajouter 300 000 € ou 500 000 €. Je ne dis pas qu'on n'y arrivera pas. Mais il faut laisser l'exécution se faire progressivement. À l'instant T, et j'ai quelques frayeurs quand mes collègues voudraient rajouter 100 000 € à gauche, 200 000 € à droite... dès qu'ils vont me demander plus de 100 000 à 200 000 €, je ne saurai pas faire. Sauf, et je me refuse à le faire, à mentir sur la sincérité des budgets et la prudence que nous avons. Je ne saurai pas faire.

Je résume donc mon propos. Nous avons reconduit ce niveau-là, puisque nous avons mis 3,3 millions d'euros qu'on a faits en 2023, au lieu des 4,4 millions... avec ça, on est juste équilibré. Et pourquoi ? Posez-vous la question. C'est d'une simplicité biblique. Sur les dépenses, je vous ai expliqué que nous prenons 10 % sur le marché de la restauration. Nous prenons plus d'un million et demi en dépenses contraintes, globalement. Quelle est la poire pour la soif qu'on a sur nos recettes ? À peine 500 000 €. L'effet de ciseaux s'aggrave. On fera le nécessaire pour être efficace, mais aujourd'hui, sauf à mentir sur la prudence et la sincérité, je ne sais pas rajouter 300 000 à 500 000 €. Je n'ai pas dit qu'on ne le fera pas.

Après, Monsieur Calméjane, vous avez franchi une borne. Ce n'est pas bien de me sortir votre résultat de 2019. C'était un point haut à 7 millions d'euros. Quand on est revenu en 2020, j'ai dû absorber 400 000 € de factures non rattachées. Je termine. Nous avons été obligés, en termes RH, et la direction RH, de faire le ménage dans certaines écuries où des contrats n'étaient pas d'équerre. Nous avons été obligés de mettre au pot parce que les enveloppes n'étaient pas cohérentes. Nous avons dû mettre 200 000 à 300 000 € de plus pour refaire un budget cohérent en termes de niveau d'ATSEM et de RH. Nous avons failli avoir un vrai sujet, explosif. Nous avons donc ajusté. Pourquoi le budget RH a-t-il un peu augmenté ? C'est aussi parce qu'on s'est recalé à une cohérence des dotations et de moyens.

Maintenant, vous m'avez parlé de 2019. En 2017, vous savez combien vous avez fait d'autofinancements ? 5 millions d'euros. En 2018, vous avez fait 5,2 millions d'euros. Les 7,1 millions, je sais très bien comment ils ont été faits. Vous étiez dans un contexte où vous avez tellement serré les boulons qu'effectivement, il y avait des choses qui ont été reportées. 5 millions d'euros d'autofinancements en 2017 quand, depuis 2017, le coût de l'énergie s'est pris 2 millions d'euros... on monte à 3,7 millions d'euros. On n'est pas si mauvais que ça. Cela veut dire que la performance que nous faisons en 2023, avec 3,7 millions d'euros d'autofinancements, est équivalente aux 5 millions d'euros faits en 2017, 2018. C'est ce que cela veut dire.

Je termine sur l'histoire des tarifs municipaux. Je rappelle que la politique de la commune est de conserver la même part d'effort des familles par rapport à ce qu'on prend en charge. Vous pouvez nier l'inflation, mais nous avons veillé à ce que la part relative prise par les familles soit à peu près constante. Elle n'a pas bougé.

Après, sur le point soulevé concernant le PPI, je ne sais pas comment la queue de 2026, on peut la prolonger en 2027 et 2028. Nous n'avons pas écrit notre ambition. C'est déjà assez délicat d'écrire 2026. Nous avons écrit d'autres choses que la fin des projets. Nous avons écrit un certain nombre d'hypothèses. Sur l'EPIF, on verra. Il y a une opération. On va acheter, on va revendre. Je vous rappelle tout simplement que la commune a d'autres



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

cartouches. Nous avons 2,6 millions que nous pouvons vendre avant la DM. Mais nous avons aussi des potentiels de cessions foncières non négligeables sur d'autres sujets, qui permettent de couvrir largement les autres risques. On n'est donc pas complètement démunie. Ce n'est pas vrai. On n'écrit, je le rappelle, les cessions foncières que lorsqu'elles sont actées, avec des actes notariés et autres. Je ne donnerai pas les chiffres, mais nous avons d'autres marges de manœuvre qui vont largement au-delà des 2,6 millions d'euros. On verra. Je reviens donc sur la question de Monsieur Minetto. Le gain que nous avons fait grâce à tout le monde, aux agents, et je n'étais pas le dernier à pousser mes collègues élus sur le sujet... tout le monde s'y est mis et il y a un vrai travail collectif entre les directions techniques et les agents. Je redonne le chiffre : on aurait dû dépenser 4,4 millions sur les fluides en 2023. On a dépensé 3,4 millions d'euros. On écrit 3,4 millions. On reconduit donc le gain et en reconduisant le gain, tout simplement parce qu'on se fait serrer la ceinture un peu plus chaque année, avec des recettes qui ne bougent pas d'un poil, et qu'on se prend 10 % ou 5 % ailleurs... avec tout ça, on arrive juste à équilibrer. La commune fera donc ce qu'il faut. Elle regardera tout ce qu'il y a à faire, mais dans une saine gestion de prudence et en dégageant progressivement les marges de manœuvre. Je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport à ça.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Guy, pour ce nouvel éclairage. Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Ce que je retiens, c'est qu'au bout du compte, si on enlève les recettes de fonctionnement exceptionnelles, on est à zéro. On est à zéro en ayant évité de dépenser 1 million d'euros de plus sur les fluides, en ayant économisé 300 000 € sur l'électricité vis-à-vis de l'éclairage. On est à zéro en ayant fait 1,3 million d'économie sur les dépenses de fonctionnement. Autant dire qu'on est fauché. On a évité la banqueroute en faisant toutes ces économies. Du coup, on n'a pas d'argent à redistribuer aux agents. C'est ça, qu'on en train de se dire.

ROLLAND Guy : Non, écoutez, bon sang !

BANCEL Nathanaël : J'essaye. Je fais ce que je peux. Je vous assure.

ROLLAND Guy : Je redis simplement que nous sommes à zéro au lieu de perdre 3 millions d'euros. Si nous n'avions pas fait ce million de gains, au lieu d'être à zéro, nous serions à -1 000 000. Après, de façon très pragmatique je regarde la marge de manœuvre que nous avons au niveau des réserves. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser à l'année dernière, on aurait pu toutes les manger et nous n'aurions plus rien. Nous avons conservé notre niveau de réserves. Je gère cela comme à la Caisse d'épargne. Personne ne touche à la cagnotte si je ne lâche pas la main. Regardez d'autres communes : elles sont en perte et elles n'ont plus de réserves. Nous sommes donc arrivés à nous stabiliser. C'est un point notable. Certes, Monsieur Calmégane demande comment nous allons financer le reste du PPI. On verra. Mais pour le moment, on boucle 2024, on boucle 2025. Monsieur Calmégane, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler les taux d'exécution de vos PPI, qui ne dépassaient pas 50 %. On était à 35 %. Un PPI, je le répète, c'est une ambition. Après, on pilote. C'est ce qu'il faut bien comprendre. Là-dessus, nous ne sommes pas fermés. Nous allons regarder comment on progresse entre le BP et la décision modificative. Sur tous les sujets, quand les services auront des sujets, on verra si on a des marges de manœuvre complémentaires pour s'ajuster. Mais déontologiquement, je ne peux pas écrire un budget de fonctionnement qui n'est pas équilibré quand je ne sais pas rajouter 200 ou 300 000 €. Laissez-nous travailler jusqu'au 5 avril. On verra, et après, on pilotera. Mais croyez-moi, je pilote cela avec une certaine main de fer et je suis cela tous les mois.

BLUTEAU Jean-Michel : Je veux particulièrement saluer l'opiniâtreté à vouloir convaincre de Guy Rolland. Là, nous sommes tous attentifs à ses propos. C'est maintenant la 4^e fois qu'il explique le sujet. Je ne suis pas sûr, à ce stade, qu'il réussisse à vous convaincre. Mais je pense que c'est une histoire de fondamentaux, de conventions et d'idéologie. Pour le coup, de grâce, il faut peut-être faire évoluer un peu le débat, pour que nous puissions justement arriver à son terme. Parce que là, la répétition, c'est la pédagogie, mais il faut écouter. Monsieur Bancel.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BANCEL Nathanaël : C'est particulièrement vexant de dire que je n'écoute pas. Je trouve que nous avons beaucoup progressé dans le débat. Si on reprend le fameux tableau, nous avons plus 3,7. Je comprends que pour les gens qui ne comprennent rien aux finances, comme moi, qui n'ont pas 40 ans de vie financière de la ville, cela ne leur parle pas forcément. Mais quand on le voit, on a l'impression que tout va bien. Et après quelques explications, on comprend que grâce aux limitations de dépenses qui ont été faites l'année dernière, on a fini sur le fil. Ce n'est donc quand même pas, déjà, tout à fait la même chose. C'est-à-dire que le paysage, déjà... en tout cas, j'ai appris des choses en me disant que ce débat n'était pas nul. Je ne sais pas si c'est le cas d'autres personnes ici. Mais moi, j'apprends des choses. D'ailleurs, le zéro d'équilibre, je vous mets au défi, sur les slides qui ont été projetées, de le retrouver quelque part. C'est-à-dire qu'à l'écrit, on affiche plus 3,7. Et à l'oral, on explique qu'on est juste à zéro. Défi relevé : si vous le trouvez, vous me l'affichez et je le prends.

Pour faire évoluer le débat, à un moment donné, vous avez parlé de l'augmentation du budget du marché de restauration. Il y a quelque chose qui m'a fait tilter. « Sans anticipation de l'évolution des tarifs municipaux » : cela avait déjà fait couler de l'encre, à l'époque. Les tarifs avaient été augmentés il y a quelque temps. Y a-t-il une ambition d'augmenter les tarifs municipaux une nouvelle fois ? Ce soir, peut-on prendre l'engagement qu'en 2024, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs sur les cantines et le périscolaire ? Est-ce dans les cartons ?

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions à ce stade ? Je crois que Serge Zarlowski voulait répondre sur le sujet. Là, on est resté en suspens.

ZARLOWSKI Serge : Sur les tarifs municipaux, Monsieur Bancel, aujourd'hui, il n'y aura pas d'engagement. Ce n'est pas le sujet du soir. On est sur le débat d'orientations budgétaires, on n'est pas sur les tarifs qui seront présentés au moment voulu. Sachez que le point d'augmentation de Sodexo est contractuel, sur la base de 2 indices qui sont l'indice des prix à la consommation alimentation et un indice de frais de personnel. Les 2 flambent. On se prend 10 % par an. Aujourd'hui, le coût reporté aux familles au coefficient le plus élevé ne couvre pas le prix du repas, auquel il faut ajouter le fonctionnement et l'encadrement. On est plus sur 1/3/1/3. Cela ne couvre pas le prix du repas. C'est-à-dire que la ville finance une partie du repas, la finance fortement pour les premiers niveaux de coefficient, y compris pour les impayés. En plus de cela, on rajoute les 10 % d'augmentation qui représentent 250 000 € par an. Du coup, on verra au moment voulu.

30

MINETTO Jean-Marc : Tout à l'heure, on parlait d'un budget politique et sincère. La réponse qui a été faite à Nathanaël Bancel interpelle. Serge Zarlowski dit très clairement qu'on ne sait pas si on va pouvoir augmenter, car de toute façon, en ce moment, on n'arrive pas à faire. La faute à qui ? Je n'ai pas choisi le prestataire. Mais c'est comme ça.

Monsieur Rolland, vous qui êtes si vigilant, si attentif, et je ne dis pas cela en me moquant, mais en étant extrêmement sérieux, je pense qu'il y aurait certainement des priorités à donner. Entre les agents qui disent qu'ils ne peuvent pas se soigner, et j'insiste sur la mutuelle, et les vœux du maire avec des huîtres, un orchestre, tout un tas de choses, un repas pour les personnes âgées... c'est très bien de choyer les personnes âgées. Mais 700 repas plutôt gastronomiques... il y aurait certainement des choix à faire, des choix prioritaires. Un budget, c'est politique. C'est la politique que vous avez décidée. Il faut bien que les agents entendent qu'on préfère faire les vœux du maire avec un orchestre, des huîtres et du champagne, qu'on préfère faire 700 repas pour les anciens, et ne pas donner de mutuelle aux agents. C'est un choix politique. Vous l'assumez visiblement.

BLUTEAU Jean-Michel : Une nouvelle fois, Serge Zarlowski.

ZARLOWSKI Serge : Je vais être très court et une fois n'est pas coutume, j'adorerais, Monsieur Minetto, que vous m'expliquiez comment on met en place des dispositifs de santé et de prévoyance dans la fonction publique.

MINETTO Jean-Marc : Lorsqu'on n'est pas esseulé et qu'on n'est pas honni par les autres maires, à droite et à gauche, on va voir ses collègues, que ce soient des collègues de son bord politique ou pas... même si on ne



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

fait partie d'aucun parti politique, effectivement, on va voir les collègues qui le font depuis des années. Et il n'y a pas que des villes de gauche. Il y a aussi des villes de droite qui mettent en place une mutuelle pour les agents. Éventuellement aussi pour les habitants de la ville qui n'ont pas la possibilité de prendre une mutuelle parce qu'ils sont CCAS, parce qu'ils n'ont pas d'argent... parce que la première priorité, c'est de manger. Soigner, c'est un plus, quand on le peut. Je pense aux gens qui n'ont pas de dents et qui ne peuvent pas manger parce qu'ils n'ont pas de dents. C'est clair. Quand on a une politique qui fait que quand on reçoit les maires des environs, on leur dit qu'ils arrivent dans une ville que tout le monde envie... vous imaginez l'image qu'on a donnée, avec des maires invités à qui on a dit que notre ville était la meilleure. Je passe là-dessus. On peut aller voir ses collègues pour leur demander comment ils ont fait. Cela fait 2 ans qu'on en parle. Je ne suis pas à la manœuvre, je ne suis pas aux affaires, Monsieur Zarlowski. Cela fait 2 ans qu'on vous parle de ça. Il a fallu, hier, que les agents se mettent en grève et se retrouvent à 150. Je sais que vous travaillez sur le sujet. Vous l'avez déjà dit. Je n'ai pas un discours politique là-dessus. Je sais que vous travaillez sur le sujet. Pour autant, il y a des choix qui ont été faits et on préfère les huîtres ou le champagne à la mutuelle. C'est tout.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Pour conclure, si vous en êtes d'accord, ce débat d'orientations budgétaires, qui va nous amener en effet à voter son rapport, par rapport à ce qu'a indiqué Jean-Marc Minetto, sur d'éventuelles insincérités pour des inscriptions comme pour un collège sur le territoire de notre commune en 2022, il n'y avait aucune insincérité à compter du moment où nous avons en effet des échanges et un travail collaboratif avec le Conseil départemental. Monsieur Minetto, je vous propose de continuer à m'écouter. Le 28 mars 2023, j'ai eu un entretien avec Stéphane Troussel, le président du Conseil départemental. Nous nous sommes vus pour une réunion de travail, un point annuel, et à ce moment-là, lors de notre conversation, nous avons balayé plein de sujets, trouvé une solution pour exploiter une PMI, puisqu'aujourd'hui, c'est un bâtiment ancien. Nous avons parlé de la voirie, de plein d'autres sujets. Il m'a clairement indiqué en effet que la prospective qui était faite par les services départementaux indiquait qu'il y avait en fait une baisse de la population de collégiens dans les années qui viennent, et que cela ne requerrait pas des constructions de collèges au complet. C'est-à-dire qu'il allait réorienter des budgets pour des extensions. C'est ce qui va se passer à Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne par exemple, au plus proche de nous. Je répète qu'il y avait de la vraie sincérité dans le sujet. On a co travaillé. On avait vu qu'à Montfermeil, à Gagny, à Villemomble-Rosny, il pouvait y avoir des potentiels. C'est ainsi en effet que chacun des maires des communes que je viens de citer avait travaillé pour trouver la mise à disposition d'un terrain. Ce que nous avons fait. Il s'est avéré que depuis bientôt un an, cela n'est plus nécessaire. C'est vrai aussi ailleurs dans le département. Je relève en fait que s'il y a une poussée démographique sur l'ensemble de notre département, il apparaît que sur la classe d'âge pour les années qui viennent, et vous le comprendrez aisément, cela ne requiert pas qu'il y ait un nouveau collège de 600 élèves, qui soit nécessaire. Retravailler sur les sectorisations, considérer que tous les collèges soient intercommunaux pour que justement il y ait une meilleure mutualisation, c'est comme cela que nous avons travaillé. Il apparaît que même si nous ne pensons pas la même chose et que nous n'avons pas les mêmes idées, on peut quand même travailler ensemble. Je vous demanderai donc de retirer vos propos concernant une éventuelle insincérité dans ce que nous avons pu faire précédemment.

Concernant les propos de Patrice Calmégane, j'avoue que, cher collègue, je n'arrive pas à comprendre. Vous avez démarré votre propos en regrettant qu'il y ait eu une augmentation du 0.12, c'est-à-dire des charges de personnel, depuis que nous étions arrivés aux affaires. Puis plus tard dans votre propos, après qu'il y ait eu plein de sujets abordés, qui ne nous concernent pas forcément d'ailleurs, il a fallu nécessairement que vous parliez en fait de la collectivité, qui est désormais au-dessus nous, le territoire, pour laquelle justement ils ont récupéré les compétences d'assainissement, d'ordures ménagères. Mais il faut que vous parliez d'autres sujets alors que notre sujet, c'est notre personnel communal. Vous avez regretté dans votre propos que l'on ait augmenté le 0.12 d'une façon conséquente, parce qu'en effet, nous avons d'énormes rattrapages. Cela concerne l'IFSE pour les catégories C. Je m'exprime mieux pour ceux qui pratiquent moins ces onomatopées. La prime requiert effectivement de déterminer un montant, et par catégorie. Jusqu'alors, il n'y avait que 2 catégories, les cadres intermédiaires et les catégories A, comme à la direction, qui pouvaient bénéficier d'une prime. Ce n'était pas le cas pour l'ensemble des agents d'exécution. Monsieur Calmégane, vous ne m'avez pas



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

entendu vous interrompre. Je vous laisse continuer à m'écouter. C'est nous qui l'avons mis en place. On me dira que c'était obligatoire, mais on l'a fait avant que ce ne le soit. C'est exactement la même chose que nous mettrons en œuvre pour la mutuelle, prévoyance et santé, que nous mettrons en œuvre avant qu'en effet, on ait l'obligation.

J'en profite, puisque vous allez au-delà de nos compétences en disant qu'il faudrait aussi que cela profite à l'ensemble des habitants. Je me permets de vous indiquer qu'il existe Île-de-France mutuelle santé. C'est-à-dire que la Région Île-de-France a ouvert à tous les Franciliens, sous condition de ressources, la possibilité de souscrire, par le régime obligatoire de Sécurité sociale, d'avoir des droits à jour. Arrêtez de m'interrompre, Monsieur Calmégane. Je pense que vous pouvez saisir, ça. Monsieur Minetto nous propose de parler avec les autres pour trouver des solutions. Dont acte, je vous le dis, vous avez la Région Île-de-France qui propose cela à l'ensemble des Franciliens, sous condition de ressources.

Dans les propos que j'ai entendus encore, dans l'échange avec Guy Rolland, dont je salue la tonicité pour justement défendre ses arguments, mon cher collègue, je me répète, et c'est peut-être peine perdue, mais le le PPI qui irait au-delà de 2026... ce n'est pas que c'est compliqué, mais aujourd'hui, aller au-delà du mandat qui nous a engagés auprès des Villemomblois, ce serait dire qu'on fait fi des élections ou de la démocratie, ou ce genre de choses. Acte 1.

Acte 2, nous avons des engagements qui vont bien au-delà de nous. Je vais vous donner un exemple, budgétaire. Nous continuons à garantir les emprunts pour des bailleurs sociaux, pour la construction de logements aidés. La ville de Villemomble est engagée aujourd'hui jusqu'en 2081. Faut-il que je mette cela dans un PPI ? Je propose que l'on reste sérieux.

Maintenant, le fait que vous nous disiez que nos investissements ne sont pas verts, cela me semble assez fort de café. Vous dites que nous avons minéralisé à hauteur de Foch 1. Vous n'avez pas vu les arbres qui ont été plantés, arbres que nous avons plantés encore lors des dernières vacances, sur Leclerc. Le fait de dire que le parc Martin est déjà un espace vert... il est pour qui ? Il n'a pas été ouvert depuis qu'il y a eu ce don donné par Monsieur René Martin à la ville et qu'on a laissé bien fermé, pour que personne n'en profite. C'est nous qui allons l'ouvrir, justement, et donner cette possibilité de pouvoir bénéficier d'un peu de nature dans notre urbanité.

Au terme de ce débat, qui ne satisfera personne, bien entendu, parce qu'on pensait véritablement vous convaincre de notre sincérité, de notre volonté, et de notre ouverture pour dire que nous devons travailler pour l'ensemble de nos concitoyens, nous ne pouvons être que déçus. Bien sûr, vous aussi, sur les bancs de l'opposition, vous pouvez être déçus parce que vous voudriez réorienter les choses différemment. Il apparaît qu'il y a le fait majoritaire. C'est ainsi qu'au terme de ce débat, je vais vous demander de bien vouloir approuver la tenue et les orientations de ce rapport budgétaire, pour lequel je remercie très sincèrement l'ensemble des services, de la direction générale aux agents du service des finances, et de tous les services, qui nous ont apporté des éléments pour pouvoir bâtir ce budget, que nous présenterons à la prochaine séance de début avril.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 12 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dossier adopté à la majorité.

BLUTEAU Jean-Michel : Il apparaît que la majorité est forte et unie, avec 22 voix pour et 12 voix contre. Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous passons au point numéro 3 de l'ordre du jour, le versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget primitif 2024 de la ville au centre médico-social Marcel Hanra. Cela nécessite-t-il un éclairage de Guy Rolland ?

3. Versement d'acomptes sur subvention avant le vote du Budget primitif 2024 de la Ville au Centre Médico-Social Marcel Hanra

ROLLAND Guy : Je dirai 2 mots. Le premier pour féliciter l'engagement forcené, avec une disponibilité remarquable, du président et de la trésorière du CMS pour sauver le CMS. Ce qui n'est pas facile. Ils y passent près de 20 heures par semaine et moi, j'y passe quelques heures également.

Je précise que la raison pour laquelle nous sommes arrivés à ce point, c'est qu'il y a eu un dysfonctionnement en fin d'année. L'ancienne directrice, malheureusement, a commis des fautes graves par rapport à des échéances réglementaires, car une loi obligeait à renouveler des conventions. Nous avons découvert cela en fin d'année. C'était trop tard. Nous avons eu un arrêté interdisant l'activité dentaire. Nous avons eu ensuite une autre petite turpitude, avec une carte de paiement qui n'a pas été restituée. Ce qui fait que nous n'avons plus de facturation depuis le 18 janvier. En serrant les boulons de toutes parts, cela a donc amené à piloter de façon un peu plus serrée. La trésorerie est tendue, jusqu'au vote du 5 avril. Pour l'aider à passer cette difficulté conjoncturelle, il faut verser, au-delà des 4/12, 2/12 de plus. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas un plan de gestion avec une grande rigueur pour essayer, malgré une absence d'activité dentaire, de tenir et de limiter les problématiques, que ce soit en termes de résultats ou de fonctionnement administratif. C'est la raison de cette proposition parce que naturellement, nous sommes tous attachés à ce centre. Je préciserai, et ce n'est pas neutre, qu'en 2023, nous avons équilibré, avec un léger excédent. Ce qui n'était pas du tout acquis.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Guy Rolland. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le Maire, par cette délibération, et c'est écrit dans la note d'information, vous constatez que le CMS MH, malgré vos belles promesses le concernant, est à court de trésorerie. Et ce, comme l'a rappelé Monsieur Rolland, malgré le travail effectué par les bénévoles de son conseil d'administration. Vous avez comme par le passé engagé la commune dans un projet politique personnel sur le devenir du CMS MH. Résultat : les erreurs de gestion passées que j'avais dénoncées dès juin 2019 sont encore amplifiées par votre politique sur ce dossier. Faire croire que le centre était en capacité de garder et de développer l'offre médicale alors que tous les jours, des informations sont données sur les difficultés de recrutement de médecins et de spécialistes dans le 93, c'était une forme un petit peu de cavalerie.

Pour aller plus loin, il est plus que nécessaire d'informer le Conseil municipal sur les engagements pluriannuels que vous avez pris vis-à-vis du CMS MH, à commencer par le montant de la subvention 2024 plutôt que de nous en informer au moment du vote du budget, début avril.

BLUTEAU Jean-Michel : Peut-être une précision de Patricia Fitamant sur tout ce que vous dites de travers, Monsieur Calmégane ?

FITAMANT Patricia : Merci. Juste une précision, une information toute fraîche : la carte CPE qui nous permet de récupérer les remboursements des actes du CMS, nous venons de la récupérer. C'est vrai que nous avons un trou de 15 000 € sur ce poste-là. Et cela va se régler très rapidement.

Au niveau des médecins et des praticiens, on en a qui veulent venir travailler. C'est sûr que la situation est très tendue. C'est pour cela qu'on a demandé à la municipalité de nous aider. On espère très rapidement pouvoir rétablir la situation. Les médecins, on en a. Il nous manque un dentiste, puisque le dentiste qui est là depuis 25 ans est souffrant. On espère le retrouver rapidement, mais j'avoue que la pathologie qu'il nous a annoncée nous fait penser qu'on ne le reverra pas très rapidement, malheureusement. En tout cas, si vous avez un dentiste à nous proposer, on est preneur. On essaye par tous les moyens d'avoir un dentiste. Ce qui est un peu compliqué.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Je remercie Madame la Secrétaire de l'association Marcel Hanra. En prises de parole, j'ai d'abord Jean-Marc Minetto, puis Guy Rolland.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, nous aurons une approche un peu différente de nos collègues de l'opposition. Ce n'est pas le moment de le laisser tomber, le centre Marcel Hanra. Nous l'avons dit l'autre jour. D'ailleurs, nous n'avons pas été spécialement entendus, lorsque nous avons dit qu'il fallait augmenter la subvention. Parce que si nous voulons avoir des dentistes qui viennent, il faut qu'il puisse y avoir un appareil de radiologie. Ce qui a été donné l'autre jour n'était pas suffisant.

Sachez que nous avons exactement le même discours auprès du Conseil départemental. C'est-à-dire que si vous faites des dotations, elles doivent être faites maintenant. Il y en a une qui traîne un peu. Que les choses soient claires, je ne suis pas le porte-parole de Monsieur Troussel ni d'autres. Nous avons le même discours. Pour autant, plusieurs d'entre vous ici ont la responsabilité de la situation du centre Marcel Hanra. Je regarde à la fois la tribune et les bancs. Plusieurs d'entre vous ont cette responsabilité. Vous avez voté pendant des années le budget et vous avez laissé la situation se pérenniser. Ce n'est donc pas le moment de laisser tomber le centre Marcel Hanra. Il faut continuer à l'alimenter. Vous avez dit que vous remerciez Monsieur MASURE. Il faut le citer, ainsi que Madame Paganelli, qui était sur la même liste. Je rajouterai également Madame Fitamant, qui y passe beaucoup de temps, ainsi que Monsieur Rolland. Mais on va arrêter de lui dire que tout ce qu'il fait est bien, car ce n'est pas vrai. Mais ce n'est pas le moment de laisser tomber le centre Marcel Hanra. Pour autant, il s'agit juste d'une avance de subventions. Je reviens donc sur la décision de l'autre jour, qui était de devoir financer un appareil de radio. Comment voulez-vous que le centre recrute un dentiste, puisque visiblement, celui qui est parti a de grandes chances de ne pas revenir, s'il n'y a pas d'appareil de radio ? Ce n'est pas possible. Il ne faut pas jouer à la fois le « il faut » et ne pas mettre les moyens de l'autre côté. Donnez les moyens au centre Marcel Hanra de pouvoir recruter un dentiste en donnant une subvention permettant d'avoir un appareil de radio. Et je répète que nous avons la même démarche au Conseil départemental.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour compléter, avant de redonner la parole à Guy Rolland, pour la compréhension de tous, en effet, j'ai reçu le bureau il y a une dizaine de jours pour faire un point sur le sujet du centre médico-social. Je m'inscris dans toutes les paroles aimables qui ont été prononcées à l'endroit du bureau, de son président, de sa trésorière, de sa secrétaire et de l'ensemble des administrateurs qui travaillent d'arrache-pied pour essayer de sauver l'œuvre. Il y a en effet une démarche actuellement qui est un peu bloquée, sur une action qui avait été mise en œuvre et pour laquelle il y a un billet de 5000 € qui est en attente justement d'être versé par le Conseil départemental. Je ne rentre pas dans les détails, mais la ligne est tellement longue que le centre médico-social Marcel Hanra n'apparaît pas sur l'écran. Résultats : ils ne veulent pas verser les sous. On en est à ce niveau de difficulté administrative. Je vous fais confiance pour convaincre.

Je regrette en revanche que le Département aide un petit peu, mais à chaque fois, ce sont sur les appels à projets qui requièrent que le centre Marcel Hanra ait à sortir plus de sous que prévu, sur une action pour obtenir justement une participation du Département. Moi, je vois en Commission permanente qu'on est toujours plus généreux à l'ouest du département qu'à l'est. Je pense que si notre centre, qui est reconnu d'utilité publique, bénéficiait des mêmes largesses et de la même gentillesse du Département sur des communes qui sont à l'ouest, un peu trop loin de nous, j'en serais absolument ravi. Croyez-moi, je fais tous les efforts du monde pour pouvoir convaincre sur ce sujet.

Je voulais passer la parole à Guy Rolland. Après, je vois que Jean-Marc Minetto voudra dire quelque chose, puis Lahoussaine Biyoukar. Puis nous passerons aux voix.

ROLLAND Guy : Merci, Monsieur le Maire. Je veux juste apporter la précision suivante par rapport aux propos de Monsieur Calméjane : à fin 2023, tout se passait très bien. Nous étions en marche, nous tenions les résultats. Nous avons redressé. Nous avons simplement eu une directrice à laquelle nous faisons confiance jusqu'à présent qui s'est absentée pour partir en congé maladie. Naturellement, de façon opérationnelle, le bureau a repris un peu son activité. Nous avons eu quelques alertes comme quoi il y avait des courriers de relance de l'ARS. En fait, nous avons découvert que la personne en question ne nous avait pas alertés. Il y a eu un dysfonctionnement grave. C'est malheureusement un dysfonctionnement qui fait que nous avons été amenés



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

à nous emparer du sujet. Nous avons été obligés de corriger. Ce n'est pas une faute de gouvernance. C'est simplement que nous avons eu quelqu'un qui a dysfonctionné. C'est un problème ponctuel qu'on essaie de résoudre.

Je rajouterais, car ne croyez pas qu'on reste les 2 mains à ne rien faire, que j'ai fait examiner par le bureau dont je fais partie un scénario où on conserverait l'équilibre, avec un poids mort A, B, C, sans l'activité dentaire, qui est la plus contributrice. On regarde tout. Simplement, il faut avoir le temps de rebondir. C'est un peu délicat. Il faut passer cette étape.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, suite à la fin de votre intervention, essayons de rester « au-dessus de la mêlée » sur le centre Marcel Hanra. On sait très bien pourquoi la somme n'est pas payée, du Conseil départemental. Après, c'est plus une question technique que d'élus.

Concernant l'est ou l'ouest du département, je crois que ce n'est pas le débat, ce soir. Essayez de sortir grand de cette discussion. Ce n'est pas le débat ce soir. Ce qu'il faut, c'est qu'on aide ce centre. C'est tout.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous sommes entièrement d'accord pour œuvrer tous dans le même sens, je crois.

Avant de passer aux voix, je vous préciserai une petite chose. À chaque fois, vous aussi, vous mettez un petit coup de canif dans le contrat de la bonne entente pour sauver Marcel Hanra en disant que nous sommes plus responsables de la situation. C'est la majorité qui a demandé un audit du CMS MH, qui a conduit aux conclusions et aux décisions que nous avons dû prendre. Vous ne pourrez pas me le retirer.

Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous remercie. Très rapidement, pour revenir sur les propos de Monsieur Rolland, je pense qu'il est important de préciser que les propos que vous avez tenus sur l'ancienne directrice n'engagent que vous. Celle que vous avez comblée de louanges et d'admiration, vous, la première adjointe et Monsieur le Maire, a saisi les Prud'hommes pour licenciement abusif. D'ailleurs, sa remplaçante n'a fait que 2 mois et a quitté le CMS. Il faudrait vraiment se poser de réelles questions sur les responsabilités de ce qui se passe au CMS.

BLUTEAU Jean-Michel : Je relève, Monsieur Biyoukar, que vous n'avez absolument aucune information fiable sur le sujet. Je ne sais pas d'où vous avez tiré des propos pareils. Je préfère n'avoir rien entendu.

Je soumetts aux voix, s'il vous plaît. Le vote est ouvert. Je rappelle que Mme PAOLANTONACCI Pascale, Mme HECK Isabelle, Mme FITAMANT Patricia, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, M. FITAMANT Alain, membres du Conseil d'administration, ne prennent pas part au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

BLUTEAU Jean-Michel : C'est un vote à l'unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point numéro 4, les fêtes et cérémonies, les dépenses à imputer au compte 6232. Guy Rolland pour ce point technique, s'il vous plaît.

4. Fêtes et Cérémonies - Dépenses à imputer au compte 6232

ROLLAND Guy : En 2 mots, c'est une contrainte de la DGFIP qui oblige à préciser le périmètre de ce qui rentre dans les opérations concernant les domaines des fêtes et cérémonies, renforcé dans le contexte de l'AM57. Il est demandé une clarification pour préciser de façon explicite ce qu'on rentre dans le périmètre de ce compte 6232.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Merci. Dans le sens des propos de Monsieur Rolland, et de ce qui est demandé par la DGFIP, et de la transparence promise, nous souhaitons que pour la maquette budgétaire, les sous-rubriques soient créées pour que nous puissions avoir la réalité des affectations et des dépenses, et ne pas retrouver dans la même rubrique les brocantes, le cinéma en plein air, la fête nationale, la kermesse, le marché de Noël. C'est tout à fait possible techniquement de ne pas tout avoir dans le 6232. Il suffit de faire des sous-rubriques. Parce qu'autrement, quand nous aurons vos demandes, ou quand nous aurons le compte administratif, qui a changé de nom... cela permettra d'avoir une bonne lecture et d'éviter de poser des questions quand nous souhaitons avoir des informations sur la réalité des dépenses sur les différents postes.

BLUTEAU Jean-Michel : Avant de vous répondre, y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Guy Rolland pour la réponse. Après, on passe aux voix.

ROLLAND Guy : Ce que je voulais dire simplement, c'est que la direction financière est en train d'œuvrer pour la mise en place d'une comptabilité analytique et d'un contrôle de gestion qui permettra d'avoir cette traçabilité. Je remercie particulièrement Madame Dréno, qui nous amène toute cette compétence en la matière.

BLUTEAU Jean-Michel : Je me joins en effet à ces remerciements sincères.
Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. On met aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 26 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est un vote adopté par 26 voix pour. Je vous remercie.
Nous passons au point suivant, la Cession de matériels réformés via la plateforme de vente aux enchères par internet dénommée « Agorastore.fr ». À savoir que ce sont des matériels qui ont déjà été cédés. Monsieur Rolland.

5. Cession de matériels réformés via la plateforme de vente aux enchères par internet dénommée « Agorastore.fr »

ROLLAND Guy : Brièvement, la DGFIP impose un mode de fonctionnement sur les opérations de cession pour la plateforme Agorastore.fr, que nous avons lancée depuis 2 ans, et qui nous ont permis de dégager quelques plus-values de cession l'année dernière, à hauteur de 400 000 €. Concernant la réglementation, les biens immatériels d'une valeur inférieure à 4000 € ne nécessitent pas une délibération, mais passent par une décision. Là, vous avez la liste de toutes les opérations pour des montants supérieurs à 4000 €. C'est l'objet de cette délibération, demandée par la direction du Trésor Public, en termes d'information au Conseil.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy Rolland. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Comme vient de le dire Monsieur Rolland, par cette délibération, on acte un acte qui a déjà été réalisé, mais qui a pour conséquence la vente des navettes municipales qui permettaient le transport

des personnes à mobilité réduite sans, sauf s'il y a de nouvelles informations, les remplacer par des véhicules adaptés. Pour moi, je considère que cette encore une régression du service aux Villemombois.

Deuxièmement, comment expliquez-vous les 23 000 € d'écart entre les 2 véhicules, même s'il y a une différence de kilométrage, entre les 2 Mercedes qui ont 3 ans ? Il y a quand même un écart important par rapport au prix résiduel. Y a-t-il des éléments techniques ou de marché qui peuvent nous expliquer cette différence ?

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? À moins que cela ne remette en cause l'orientation de votre vote, immédiatement, nous n'avons pas la réponse. Monsieur Rolland indique, et je reprends ses mots, que l'un des 2 véhicules nécessitait beaucoup plus de frais. Dès lors, son estimation a conduit à fortement le dévaluer.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on le met aux voix. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie.

On passe maintenant au point numéro 6, Rétrocession du bail commercial situé 151 Grande Rue à Villemomble : Approbation du cahier des charges de consultation et du lancement de l'appel à projets. Pascale PAOLANTONACCI.

6. Rétrocession du bail commercial situé 151 Grande Rue à Villemomble : Approbation du cahier des charges de consultation et du lancement de l'appel à projets

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, Monsieur le Maire. C'est la 4^e fois que nous nous voyons en Conseil municipal. C'est simplement une délibération qui permet d'acter le cahier des charges pour la remise en vente du bail commercial préempté au 151 Grande rue.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Je crois, si ma mémoire ne me fait pas défaut, que nous avons voté 2 appels à projets sur des locaux. Je voulais profiter de l'occasion pour savoir où cela en était.

BLUTEAU Jean-Michel : À savoir qu'il y a une question de l'un des groupes d'opposition sur le sujet, pour que vous ayez réponse. Pour la primeur néanmoins, Madame PAOLANTONACCI.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, Monsieur le Maire. Oui, comme je le disais tout à l'heure, c'est le 4^e appel à projets. Actuellement, vous avez en cours 3 appels à projets, qui se termineront au plus tard le 5 avril, pour les dépouiller après. Nous devons recevoir les candidatures.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Parmi les appels à projets, je pense qu'il y a également celui de l'ancienne boucherie Gallais. C'est après.

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse est non.
On met aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

BLUTEAU Jean-Michel : C'est adopté à l'unanimité des votes exprimés.
Le point suivant concerne l'approbation d'une convention-cadre de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre du passage d'une gestion « en stock » vers une gestion « en flux ».

7. Approbation d'une convention-cadre de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre du passage d'une gestion « en stock » vers une gestion « en flux »

BLUTEAU Jean-Michel : Voilà un sujet particulièrement technique, qui a requis des mois de travail notamment avec GPGE, qui a récupéré une partie de la compétence au niveau de l'habitat. Jusqu'ici, vous aviez un fonctionnement où chaque financeur du logement aidé avait droit à un contingent, le 1 % patronal, les collectivités locales, le bailleur sur ses fonds propres ayant financé. À partir de là, on savait qu'il y avait des logements qui étaient dévolus à un réservataire. C'est ainsi en effet qu'il était prioritaire pour désigner à la Caléol le logement à attribuer en proposant des candidats. Ce fonctionnement a été revu par le législateur, souhaitant justement qu'il puisse y avoir une mise en commun des différents contingents avec un système de gestion de flux permettant que ce ne soit plus des logements qui soient identifiés pour tel ou tel réservataire, mais qu'à compter du moment où il y avait un logement qui était à pourvoir, tout le monde pouvait justement dans le flux avoir la possibilité de proposer ses candidats, tout cela pour faciliter l'accès au logement aidé, croit-on. Cela a nécessité un cahier des charges assez précis, et un travail commun pour avoir une harmonisation notamment de la cotation, c'est-à-dire le taux de priorité que l'on peut mettre sur un dossier, une famille qui est dans un logement, mais insalubre ou en suroccupation, que ce soit un couple, le fait qu'il soit DALO... ce qui rend encore plus prioritaire par rapport à la cotation. En bref, c'est un gros travail qui a été réalisé et qui conduit en effet l'ensemble des collectivités, et d'abord le territoire et après, les conseils municipaux des 14 villes de GPGE, à passer cette délibération.

Je considère que c'est une délibération, à sa lecture, qui se suffit en elle-même. Mais peut-être y a-t-il des interventions ? Monsieur Bancel voulait parler.

BANCEL Nathanaël : Je vous remercie pour l'explication, parce que sincèrement, j'ai eu du mal à comprendre le sujet. Je vous remercie. Je me souviens avoir eu un peu la même réaction au dernier Conseil municipal. Je pense que cela va dans le bon sens, a priori.

Néanmoins, le sujet de fonds, c'est qu'il n'y a pas assez de logements. Je crois qu'on pourra se le redire, avec des objectifs de construction de logements, etc. À un moment donné, il va falloir qu'on assume tous qu'il ne suffit pas de changer les process. C'est-à-dire qu'il manque de logements. On a beau changer le processus d'attribution, il y a un manque de logements.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas poindre d'autres interventions. Je vous propose de mettre aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie.

Point numéro 8, Fin de prise en charge par la commune des frais d'extension du réseau d'électricité à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

8. Fin de prise en charge par la commune des frais d'extension du réseau d'électricité à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme

BLUTEAU Jean-Michel : Nous sommes là sur un sujet de déconstruction concernant toutes les promotions immobilières. Jusqu'alors, il était nécessaire que la collectivité soit appelée à financer l'extension du réseau électrique. En l'occurrence, l'opérateur, c'est Enedis, et jusqu'alors, pour chaque promotion immobilière, nous étions appelés, généralement au moment de la livraison de l'immeuble, pour payer une partie de l'extension. Par exemple, il y a un immeuble récent qui a été livré au 19 boulevard de Gaulle. Cela a coûté 20 000 € à la commune pour participer, pour concourir justement à l'extension du besoin électrique. Aujourd'hui, là encore, le législateur a révisé les choses. Ce qui fait que ce n'est plus une charge que nous allons avoir désormais à l'échelle de notre commune.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Il y a plusieurs éléments dans ce qui vient d'être évoqué. Il y a d'une part le fait que sur certains dossiers, il y avait une petite prise en charge par la commune du raccordement ou du renforcement du réseau. Il ne faut pas oublier que d'un autre côté, cela amenait souvent un montant nettement supérieur au niveau de la taxe d'aménagement. Ce n'était pas simplement, dans la façon dont vous le présentez, un déficit pour la commune. C'était plutôt quelque chose de positif.

Deuxièmement, cela fait partie aussi des discussions avec les aménageurs, car au moment de la délivrance du permis, il faut leur dire que le raccordement sera pour eux et pas pour la commune. Après, il y a la façon de travailler qui peut être tout à fait transparente sur le sujet, pour éviter des charges supplémentaires vis-à-vis de la commune. Soit, le législateur a simplifié le sujet. C'est tant mieux. Comme ça, on n'en entendra plus parler.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette explication complémentaire. Monsieur Bancel.

BANCEL Nathanaël : Connaît-on le montant que cela représente en termes d'économie par rapport à 2023 ?

BLUTEAU Jean-Michel : Nous chercherons le chiffre et nous vous le donnerons. Je ne sais pas si cela va orienter votre vote.

BANCEL Nathanaël : Non, c'est juste du budget de fonctionnement. Cela fait une ligne de plus sur le budget de tout à l'heure.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, nous l'avons bien compris.
On ouvre le scrutin, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est un vote à l'unanimité.

Le point numéro 9, Avis sur le Schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH).

9. Avis sur le Schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

BLUTEAU Jean-Michel : Je pense que vous avez tous été très attentifs en effet à la note de présentation de ce document régional, pour lequel l'ensemble des collectivités de la Région Île-de-France est appelé à se prononcer. C'est un avis qui va évidemment compter et pour lequel, afin de vous éclairer, mes chers collègues, différentes collectivités, la métropole, les territoires... en ayant d'ailleurs, dans ces différentes collectivités, des



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

débats plutôt enlevés, avec des oppositions, des arguments qui se sont confrontés. Cela requiert ce soir l'avis de la ville de Villemomble.

Avant d'ouvrir le débat, ce que je souhaite, c'est qu'en effet, on puisse se concentrer sur les intérêts de la ville, c'est-à-dire d'avoir véritablement une lecture de ce schéma régional, mais à l'échelle de notre ville, et de voir exactement ce que nous souhaitons pour le développement ou pour la gestion de l'habitat et de l'hébergement.

Je vois des demandes de prise de parole. Je vous la cède bien volontiers. Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Du coup, je pense que votre introduction tombe en plein dans ma question, qui va être assez courte. Si j'ai bien compris, il y a une ambition de construire 70 000 logements à terme sur la Région Île-de-France, via ce plan. Quelle part Villemomble compte-t-elle prendre dans ces 70 000 logements ? Comment y arriver ?

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Moi, j'attends un peu la suite de vos propos, Monsieur le Maire. Je souhaiterais connaître, puisque vous avez dit qu'il fallait raisonner sur le plan local, les motivations du vote que vous allez demander pour connaître vos intentions en termes de construction sur la commune.

BLUTEAU Jean-Michel : Puisque vous me tendez la perche, je vous en remercie. Mon avis est tout à fait clair et ferme. J'ai un engagement avec l'État pour un volume de constructions que la majorité municipale a considéré comme raisonné. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est à un objectif de production de 140 logements neufs, tout type de logement, chaque année pour la commune de Villemomble. Ce qui me paraît être bon pour cette dernière.

Dès lors, et Nathanaël Bancel l'a souligné, le niveau énorme de nombre de logements que veut s'assigner la Région pour construire à notre échelle ne correspond absolument pas. Cela voudrait dire que Villemomble devrait produire 2 à 3 fois plus. Ce que je considère comme être raisonnable et sain pour notre ville. Je dis cela parce que lorsque l'on voit la circulation automobile, mais également la production de services publics nécessaires à une population qui augmenterait... j'ai vu ma ville, et je pense que personne ne peut nous dire le contraire. J'ai vu ma ville passer en 3 ans de temps à une augmentation de sa population de 10 %. On se rend compte aujourd'hui... dès 5 h 30 hier matin, j'étais en ville, et on voit la circulation automobile, les difficultés de stationnement et les difficultés pour l'usage des transports en commun. Déjà, lorsque vous montez dans le train à la gare du RER Raincy-Villemomble, vous n'avez plus de place assise. Je n'incrimine ni la gestion des transports franciliens ni mes concitoyens lorsqu'ils ont la nécessité de prendre leur voiture pour aller travailler. Je redis tout simplement en effet que si on souhaite continuer à avoir une ville agréable, cela requiert que nous maîtrisions une production de logements. C'est normal. Il faut que le logement se renouvelle d'un côté et puisse permettre à des gens d'avoir la chance de vivre à Villemomble. Je vous le dis comme je le pense.

Vous m'interrogez sur le sujet et je vous en remercie. Cet avis sur le SRHH, je vous le dis, pour ma part, et j'invite la très grande majorité d'entre vous à le faire : je suis contre. Je requiers un avis défavorable de la ville de Villemomble sur ce schéma régional. Je vous propose que la délibération telle qu'elle vous a été présentée prenne pour conclusion le texte suivant : au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional de l'habitat et l'hébergement. Nous modifierons le texte de la délibération, non pas dans ses considérants, car la présentation, les tenants et les aboutissants sont justes. Ils sont parfaitement explicites. Rapidement, je peux le dire, les enjeux écologiques qui s'imposent à nous... tandis que Grand Paris Grand Est va adopter et va mettre en œuvre un plan local d'urbanisme intercommunal d'anticipation environnementale. Dès lors, pour les derniers considérants qui sont sur les enjeux écologiques, je ne l'ai pas dit dans mon propos, mais je vous propose que ce texte nous permette d'émettre un avis défavorable. Le texte amendé vous invitera à voter pour.

Je vois de nouveau des interventions. Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : En préambule, je pense que c'est un sujet qui aurait peut-être mérité qu'on s'y attarde spécifiquement, dans un autre cadre qu'ici. Parce que nous avons 6 jours pour donner notre avis. Ce sera un peu court et un peu léger, je vous l'accorde. C'est la première réaction à chaud. Parce qu'après, en fonction des choses qu'on va voter, ce sont des choses qui restent et qui engagent pour les années à venir. C'est un peu embêtant, il me semble.

Ensuite, à quel point ce plan régional nous engage-t-il ? Si c'est voté et qu'on désobéit, que se passe-t-il ? Si on vote contre, y a-t-il une possibilité de revenir à la table des négociations ? Quel est l'enjeu plus global pour notre ville ?

J'ai essayé de faire un calcul. $140 \times 2,5$, cela fait 350, en gros. Y a-t-il un plan, derrière, de financement ? Est-ce que ce sera accompagné d'un plan de transport, de dotations pour des écoles ? Quelle est la logique qui s'imbrique, derrière ? Est-ce une pure logique d'habitat ? Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je ne voudrais pas qu'au moment de notre vote, traîne la même confusion que nous avons eue au niveau du vote à GPGE. Parce qu'au bout d'un moment, les gens qui votaient ne savaient plus s'ils votaient pour le dossier, s'ils votaient contre, parce qu'il y avait eu des avis disant « si vous votez contre, ce sera pour, si vous votez pour, ce sera contre ». Là, je voudrais être clair et savoir ce que vous nous proposez ce soir. Soit on vote sur la délibération actuelle et il faut voter contre, soit vous nous dites que la délibération va être modifiée et qu'il faudra voter pour. Ce n'est pas très clair dans vos propos. Je ne voudrais pas de confusion vis-à-vis de l'ensemble des personnes qui vont être appelées à voter d'ici quelques minutes. Si nous en sommes au document que vous nous avez donné, au nom de mon groupe, je vous dis que nous voterons contre. Mais je vois mal comment je pourrais voter pour sur un document qui n'est pas rédigé.

D'ailleurs, dans le sens de ce qu'a dit Monsieur Bancel, il aurait été bien que nous ayons par voie dématérialisée à votre proposition de version. Nous avons effectivement l'obligation ce soir de présenter le document en Conseil municipal. Mais vous auriez pu, en tant que président de ce Conseil municipal, nous envoyer la modification que vous souhaitez pour que nous ayons le temps de la lire et que nous puissions voter pour la délibération modifiée, et pas simplement sur le dossier présenté à toutes les communes d'Île-de-France.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne me suis pas exprimé différemment. Jean-Marc Minetto. Cela me permettra de conclure, d'éclairer chacun, et de répondre aux interventions.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, nous avons donc eu tous ces documents il y a 6 jours, je crois. Soyez honnêtes : qui a lu les 260 pages ? Moi, je n'ai pas tout lu. Je crois que personne n'a lu l'ensemble. Nous avons tous commencé et après, on s'est demandé ce qu'était ce salmigondis de trucs qu'on ne comprend pas.

Il y a un vrai problème de fond qui est que si on veut que nos enfants puissent habiter dans notre ville, dans une ville à côté, on ne peut pas ne pas construire du logement. Ce n'est pas possible. Je ne sais pas quels sont ceux d'entre vous qui ont des enfants en âge de se loger seuls, mais j'en connais plein, autour de l'hémicycle. On sait que se loger à Villemomble, ce n'est pratiquement pas faisable. On a donc besoin de construire. Pour autant, on n'a pas envie, tous autant que nous sommes, d'avoir des voitures en plus. Pour éviter les voitures, il y aura quand même une solution, ce serait d'avoir la ligne 11. Mais j'ai entendu qu'on voulait bien les travaux, mais pas la ligne 11. Mais peut-être que les choses évolueront.

Je suis comme vous, je n'ai pas lu l'ensemble du document. Si ce soir, je devais voter, très sincèrement, je ne sais pas bien ce que je voterais, pour ou contre. J'ai vu qu'il y avait des logements. J'ai vu qu'il y avait la possibilité d'accueillir des étudiants, des logements étudiants, des logements pour les personnes âgées. Il suffit de lire le début. On a les éléments. J'ai l'impression que pour voter quelque chose comme ça, il aurait fallu que nous ayons les documents bien avant, que nous puissions en discuter, que nous puissions éventuellement passer une journée et avoir une présentation par les personnes qui l'ont rédigé. Cela a peut-être été fait au niveau de la majorité, mais en tout cas, nous ne l'avons pas eu. Voter quelque chose, dans ces termes, ce n'est pas... mais je ne me vois pas voter pour ou contre parce que là-dedans, je ne sais pas ce que je vote.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Je salue votre honnêteté de dire que vous n'avez pas lu tout le rapport pour la préparation de cette séance.

[Brouhaha]

Nous avons tenu une Commission thématique, comme je vous le disais au départ de notre séance, pour préparer le Conseil municipal. C'était mercredi dernier. Mercredi dernier en effet, nous avons abordé ce sujet-là et dès lors, nous avons convenu que nous ne pouvions pas être pour ce schéma proposé.

À Nathanaël Bancel, quel est l'engagement qu'aurait notre collectivité à voter dans un sens ou dans un autre ? C'est un avis. C'est-à-dire que par rapport à la démarche de ce schéma, qui ne date pas d'il y a 5 jours, mais qui est bien en amont de nous-mêmes, si on vote dans un sens ou dans un autre, ce n'est pas cela qui empêchera la mise en œuvre de ce schéma. En revanche, si nous sommes beaucoup à dire que cela ne va pas, là, les pouvoirs publics, la Région et l'État vont évidemment, et je le souhaite, réviser leur copie. Au moment où je vous parle, nous avons déjà quelques résultats de votes. Je sais que des 14 communes du territoire du GPGE, 12, et avec nous ce soir, peut-être 13, se sont prononcées défavorablement sur ce schéma. La métropole du Grand Paris a émis un avis favorable avec réserves, avec des réserves extrêmement fortes. Le territoire GPGE s'est prononcé contre ce schéma, et avec des arguments extrêmement forts. Si on parle de Villemomble, vous voulez savoir si on cause avec les autres. On demande une production de logements à des villes comme Gournay sur Marne alors que son territoire est inondable à 90 %. Ils ont des pénalités, parce qu'ils ne font pas suffisamment de logements. On demande à Coubron de faire du logement social : la plus grande partie de la ville est en zone naturelle. On ne peut pas y faire du logement. La ville de Coubron a une pénalité parce qu'elle n'a pas 25 % de logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU. C'était un débat enlevé. J'ai dit que nous allions peut-être être 13 communes sur 14 à être en défaveur de ce schéma. La ville de Clichy-sous-Bois a opté pour ne pas aborder le sujet en Conseil municipal. Son avis sera réputé favorable. Une fois que j'ai dit ça, et c'est vrai sur notre territoire et pour d'autres collectivités, si on est beaucoup, on a une chance que ce schéma ne soit pas mis en œuvre. Mais il s'opposera de toute façon à la loi. Et concernant les lois qui ont été votées récemment, notamment la loi ALUR, elles forcent à faire des constructions de logements. Mais je pense que notre avis doit compter.

Aussi, pour répondre à la remarque de Patrice Calmégane, il n'y a pas de loup, il n'y a rien d'obscur. Je vous propose de prendre en compte tous les considérants de la note telle qu'elle vous a été transmise. Mais au vu de sa conclusion, je lis « au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional de l'habitat et de l'hébergement 2024-2030 », cela me semble important de prononcer le mot.

Je vous invite donc à voter pour un avis défavorable à ce schéma. J'ouvre le scrutin.

Le vote « POUR » formalise un avis défavorable au projet de SRHH.

Le vote « CONTRE » formalise un avis favorable au projet de SRHH.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 31 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 3 abstentions (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL).

Le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés émet un avis défavorable au projet Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement 2024-2030 soumis à la consultation des collectivités.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci.

Mes chers collègues, nous passons au point numéro 10, Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement accordé par la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, relatif à la prestation de service unique, bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus « territoire ctg » des 4 établissements d'accueil du jeune enfant et renouvellement de convention. Je passe la parole à Patricia Fitamant.

10. Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement accordé par la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, relatifs à la prestation de service unique, bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus « territoire ctg » des 4 établissements d'accueil du jeune enfant et renouvellement de convention

FITAMANT Patricia : Merci. C'est un avenant et il faut savoir que jusqu'en 2021, la CAF finançait 97 % du droit total PSU, le reste étant complété par la Mutualité sociale agricole Île-de-France, sous réserve de déclaration par la ville d'une fréquentation effective par des familles relevant du régime agricole. Ce qui a changé, c'est qu'à compter de l'exercice 2024, la CAF de Seine-Saint-Denis qu'on mentionnera directement sur la base d'un taux de régime général de 100 %, permettant ainsi aux structures de bénéficier d'un interlocuteur unique, d'un financement complet et d'un calendrier de versement simplifié.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est parfait. Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter maintenant.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, mes très chers collègues.

On enchaîne tout de suite, toujours dans la rubrique de la petite enfance, en évoquant les 2 délibérations suivantes, Patricia, concernant le relais petite enfance.

11. Relais Petite Enfance (RPE) : Attribution de nom et approbation du règlement de fonctionnement

FITAMANT Patricia : Pour le relais petite enfance, la commune est soucieuse de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et de valoriser l'accueil individuel auprès des familles. D'où acte de cette création du relais petite enfance qui sera au 57 boulevard du Général de Gaulle, dans les locaux du jardin d'enfants.

Pour le relais petite enfance, c'est en direction des familles pour leur permettre d'avoir de l'information sur les modes d'accueil et aussi de les aider dans les contrats, dans leurs démarches, dans leurs droits, dans leurs devoirs et de les mettre en relation avec les assistantes maternelles indépendantes de la ville. Pour les assistantes maternelles indépendantes libérales, cela leur permettra d'avoir une salle de jeux. Elles emmèneront les enfants qu'elles accueillent une salle de jeux qui sera sur le relais petite enfance. Elles auront accès à de la formation et elles pourront échanger avec les professionnels présents sur le relais petite enfance. Elles auront aussi accès à un matériel informatique, dans l'idée de les professionnaliser.

Pour l'attribution du nom, j'ai demandé à toutes les structures, à tout le personnel de la petite enfance de me donner un avis sur le nom, si elles avaient des noms à me soumettre. J'ai eu une petite liste. Cette liste, je l'ai envoyée à toutes les assistantes maternelles indépendantes de la ville, une centaine. Elles ont voté et ce qui est ressorti, c'est l'Arc-en-ciel. La structure, le relais petite enfance s'appellera l'Arc-en-ciel. On aimait bien cette idée de pont entre les professionnels, les parents, les intervenants. C'est un peu dans cette idée. Voilà pour ce qui est de l'attribution du nom.

Le règlement de fonctionnement, je pense que vous l'avez eu en document. Ce n'est pas une structure d'accueil comme une crèche collective. C'est plutôt une structure qui accueillera les parents, les enfants et les professionnels. Cela sera ouvert de 8 h 30 à 17 heures. Il y aura une nocturne une fois par mois, le jeudi, de 17 heures à 19 heures, et un samedi matin par mois. Il y aura une fermeture en décembre, une fermeture sur la 2e semaine des vacances scolaires de Pâques et les 3 premières semaines du mois d'août, de façon à ce que

cela soit rouvert au 20 août. Parce que souvent, les parents se retrouvent en difficulté à cette période s'ils n'ont pas de mode de garde. Ils auront des interlocuteurs pour les aider et surtout les mettre en relation avec les assistantes maternelles qui n'ont pas d'enfants accueillis et qui ont de la place.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Patricia. Est-ce qu'on peut tout de suite parler, avant de passer la parole à Jean-Marc Minetto, puisqu'on est quand même dans le même sujet, de la partie investissement et de notre partenariat avec la CAF ? C'est le sujet d'après. Cela nous permettra de voter les 2 délibérations à la suite.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

12. Relais Petite Enfance (RPE) : Signature d'une convention d'objectifs et de financement - Plan d'investissement avec la CAF de la Seine-Saint-Denis

FITAMANT Patricia : Oui. Pour ce RPE, nous avons signé un conventionnement avec la CAF pour percevoir les subventions. Il faut savoir que la loi impose l'ouverture d'un relais petite enfance pour une population de plus de 30 000 habitants et quand il y a sur place plus de 70 assistantes maternelles. Cela se précise pour 2026, parce que là, toutes les villes de plus de 10 000 habitants auront obligation d'ouvrir un relais petite enfance. En amont, il a fallu qu'on fasse un diagnostic, qu'on définisse nos objectifs, et qu'on propose un règlement de fonctionnement pour que la CAF nous octroie un subventionnement. On est passé en Commission et cela a été accepté. On était complètement en phase avec les missions données par la convention territoriale globale. Pour avoir un complément de subvention, de 3000 €, en bonus, on a choisi 2 missions complémentaires : des analyses de pratiques pour les assistantes maternelles et également de promouvoir l'accueil individuel en faisant des actions avec les parents et en mettant en relation les parents avec les assistantes maternelles par des actions un petit peu particulières, des matinées, des rencontres, dans l'idée de promouvoir l'accueil individuel. Parce qu'il faut savoir qu'à Villemomble, on a 347 places disponibles chez les assistantes maternelles et il y en a 240 qui sont pourvues. Il y a donc à peu près 110 places qui sont non pourvues. On s'est posé la question de savoir pourquoi. C'est sûr qu'il y a une réticence vis-à-vis des parents qui préfèrent la crèche collective, mais aussi le fait qu'il y ait la salle de jeux vienne problème... il y a une professionnalisation des professionnels de la petite enfance, et notamment des assistantes maternelles. Cela devrait améliorer nettement l'accueil chez elles. C'est très important puisque nos crèches sont complètes.

44

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Patricia. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Je vais faire court. C'est une bonne chose que cela se crée. C'est une très bonne idée. J'ai juste un questionnement. Dans le règlement, la délibération numéro 12 indique bien que le RPE est un service un service public gratuit. C'est-à-dire qu'il y a une notion de respect de la laïcité pour les ATSEM qui sont là. Les documents de la CAF sont très clairs, puisqu'il y a la charte de la laïcité de la CAF. Par contre, je n'ai rien trouvé dans le règlement intérieur. Autant c'est totalement différent avec le point 13, qui est le lieu d'accueil enfants-parents, où la notion de laïcité ne s'applique pas, bien évidemment. Mais pour le point 12, pour moi, il manque un point sur le respect de la laïcité. Il faut peut-être éviter un Babilou. De toute façon, la charte de la CAF est très claire. La délibération dit que c'est un service public gratuit. Il faut donc le respect de la laïcité. Il y a quelque chose qui dit que le règlement suit bien la charte de la laïcité de la branche famille, dans le dossier que vous nous avez donné. Mais il n'y a rien dans le règlement. J'attire votre attention là-dessus. Maintenant, faites comme vous voulez. Combien d'enfants sont-ils concernés ?

BLUTEAU Jean-Michel : On vous répond tout de suite. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Par rapport à vos propos tout à l'heure, sur le non-soutien du Département au CMS MH, je suis étonné que vous n'ayez pas un petit propos en direction de la gauche, par le fait qu'il y a quelques années, les communes ont perdu toutes les aides du Département. À l'époque, cela avait coûté plus de

300 000 € à la commune de Villemomble. Puisque le Département avait décidé de se retirer des aides concernant la petite enfance. Alors que du fait de l'histoire de ce Département, des communes ont des crèches départementales. Le poids de la gestion de la petite enfance est complètement là aussi différent d'une commune à l'autre, en fonction des choix politiques qui ont été faits dans les années précédentes.

Dans un autre registre, et c'est dommage que Monsieur Rolland soit parti, personne n'a parlé dans le débat d'orientations budgétaires et dans le projet qui était présenté pour 2024, de l'ouverture de ce relais petite enfance. Moi, je voudrais savoir, au vu des éléments qui nous sont donnés, quel est le coût, recettes, dépenses, que ce soit de personnel, mais aussi de tout ce qui va avec, les fluides et autres, éventuellement un les recettes pour la commune, pour savoir combien cette nouvelle structure va peser sur le budget en 2024 et les années suivantes pour la commune. Parce que vous connaissez la légende de l'Arc-en-ciel, Madame Fitamant ? Normalement, au bout de l'arc-en-ciel, il y a un trésor. Mais le problème, c'est que dès qu'on se déplace, l'arc-en-ciel se déplace. On ne trouve jamais le trésor.

BLUTEAU Jean-Michel : Je trouve très bien de continuer à croire aux contes. Patricia Fitamant, on a plusieurs questions qui sont notamment concernant le règlement intérieur de ce service public. Je donne un indice : service public. Dès lors, la Constitution prévoit bien qu'un service public est nécessairement laïque. Mais vous êtes en train d'enfoncer une porte ouverte, Jean-Marc Minetto.

D'autre part, sur le budget à proprement parler, il y a un questionnement de Monsieur Calmégane. Ensuite, on procédera au vote des délibérations numéro 11 et 12 concernant le RPE. Après, on pourra parler du LAEP.

FITAMANT Patricia : Effectivement, c'est un service gratuit.

Combien d'enfants sur la structure ? Il y a 2 professionnels, donc 18. Les assistantes maternelles peuvent en avoir 4. Cela dépend donc du nombre d'assistantes maternelles qui seront inscrites chaque matinée pour venir en salle de jeux. Mais on ne doit pas dépasser plus de 18 adultes/enfants, plus les 2 professionnels.

Sur la laïcité, elle s'applique aux professionnels de la ville, mais pas aux assistantes maternelles qui vont fréquenter le relais petite enfance. Parce qu'elles sont recrutées par les familles. Ce sont les familles qui choisissent leur assistante maternelle. Par rapport à cela, nous n'aurons pas la main.

Concernant les recettes, je vais vous donner les chiffres : 181 555 €. Pour l'investissement, la subvention a été de 144 000 € et le reste à charge investissement pour la commune pour 2023-2024, a été de 37 555. Puis il y a 18 000 € en plus. Quant au fonctionnement, le coût annuel est de 160 853 €. Le reste à charge pour le fonctionnement pour la commune est de 70 464 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Patricia. Il y a encore une intervention de Jean-Marc Minetto. Après, si vous en êtes d'accord, on mettra aux voix.

MINETTO Jean-Marc : Ce n'était pas très cool votre intervention, Monsieur le Maire, disant qu'on enfonçait des portes ouvertes. Parce que vous savez pertinemment qu'il y a eu des précédents. J'attire simplement votre attention. Évitez de vous moquer.

BLUTEAU Jean-Michel : On met aux voix, s'il vous plaît, mes chers collègues.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Le scrutin est à l'unanimité. Merci infiniment.

Nous faisons la même chose pour le 12, s'il vous plaît.

C'est un vote à l'unanimité là encore. Je vous en remercie.

Je repasse la parole à Patricia Fitamant pour une précision concernant le lieu d'accueil enfants-parents.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

13. Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Approbation du règlement de fonctionnement

FITAMANT Patricia : Le lieu d'accueil parents-enfants est un lieu de rencontre pour les parents et les enfants et un lieu de socialisation pour les enfants. Ce lieu d'accueil enfants-parents est gratuit, sans inscription et anonyme. C'est un peu le principe des LAEP. Force de constater qu'il y a beaucoup de familles quand même qui n'ont pas de mode de garde, d'autres qui sont isolées. La possibilité de venir dans ce lieu, ce sera pour les enfants une possibilité d'aller rencontrer des professionnels, d'autres enfants et d'accéder à des jeux, des activités, et pour les parents, de rompre un petit peu l'isolement, de rencontrer d'autres parents et aussi de les soutenir dans leur parentalité et de les faire finalement cheminer avec leur enfant aussi bien dans les activités qu'on pourra proposer que dans le dialogue avec les professionnels.

Le LAEP, c'est pareil. C'est un parent, un enfant. On est soumis au même nombre. Ce sera 8 enfants accompagnés de 8 parents. Ce sera ouvert une matinée, le mardi matin, de 9 heures à midi, et l'après-midi, de 13 h 30 à 17 heures. Ce sera le vendredi après-midi. Nous avons une matinée et un après-midi. En fonction du public qui viendra, on pourra aussi imaginer faire intervenir des intervenants. Mais en premier lieu, c'est vraiment un lieu de socialisation, de rencontre et de dialogue.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce qui est une excellente initiative, qui était effectivement dans notre programme. On est bien heureux de pouvoir le concrétiser enfin.

Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : De manière courte, c'est effectivement une très bonne idée, qui était dans le nôtre, mais qui avait une autre appellation, la Maison des parents. Madame Fitamant, c'est vraiment une très bonne chose. Il y a un vrai besoin pour que les parents puissent rencontrer d'autres parents également, pour échanger. Pensez-vous éventuellement évoluer dans le sens d'accueillir des personnes un peu plus âgées ensuite ? On sait que la Maison des parents, cela peut être utile. Là, c'est un premier pas et c'est une bonne chose. Mais on peut peut-être prévoir quelque chose, après, puisqu'on sait que les problématiques des parents concernent les tout petits, mais également les adolescents.

46

BLUTEAU Jean-Michel : S'il n'y a pas d'autres interventions sur le sujet, je laisse Patricia répondre. Et on passe aux voix.

FITAMANT Patricia : Le LAEP, c'est très normé. C'est la CAF qui nous impose les âges. On peut accueillir les enfants jusqu'à 6 ans. C'est la particularité du lieu d'accueil enfants-parents. Après, c'est autre chose.

BLUTEAU Jean-Michel : Fort bien, merci beaucoup pour cet éclairage qui devrait vous permettre de voter favorablement, je le crois.

On ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au point numéro 14, Actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque « Robert Calmégane » à compter du 1er septembre prochain. Je cède la parole à Isabelle Heck.

14. Actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque « Robert Calmégane » à compter du 1er septembre 2024

HECK Isabelle : Il n'y a pas grand-chose qui change, hormis le fait que maintenant, on prête des jeux. Nous avons ajouté cela au règlement intérieur.

Pour le reste, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas d'intervention. Je vous propose de mettre aux voix.
On ouvre le scrutin, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité encore, merci beaucoup.
Le point numéro 15 est le Tableau des effectifs fixés au 8 mars 2024 et la création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs.

15. Tableau des effectifs fixés au 8 mars 2024 et création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs

BLUTEAU Jean-Michel : Le tableau parle de lui-même, je crois. Il est indiqué qu'il y a la création de 5 adjoints techniques pour des postes d'auxiliaires de petite enfance, de 2 agents spécialisés principaux de première classe pour les écoles maternelles, autrement appelés les ATSEM et là, c'est une régularisation de l'effectif liée en fait à l'ouverture de classes à Anne Frank, de mémoire, où on a créé des postes d'ATSEM, et enfin un adjoint d'animation, en l'occurrence pour occuper un poste de directeur adjoint de centre de loisirs.
Dans les prises de parole, je vois Monsieur Bancel et Monsieur Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure, en vous moquant une nouvelle fois, qu'il n'y avait pas 67 postes supprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : On a entendu 63, hier. Je veux qu'on soit précis.

MINETTO Jean-Marc : Je n'en sais rien. C'est marqué 67, sur le document. Maintenant, je ne sais pas d'où venaient les informations d'hier.

En tout cas, sur le document que nous voyons en ce moment, document qui nous est donné, 67 postes sont supprimés et 8 postes sont créés. Il est marqué un peu plus loin que ces 67 sont supprimés parce qu'ils ne sont pas pourvus. Mais dans les faits, excusez-moi, je connais mieux le monde de l'entreprise, et une entreprise qui supprime un poste au budget, c'est parce que le poste n'est pas pourvu. En ce moment, il y a bien 67 postes qui sont supprimés et 8 créés. D'ailleurs, le nombre de postes à l'arrivée diminue bien, est bien inférieur. Je parle du nombre de postes pourvus dans le budget.

Après, on va avoir la délibération suivante, qui va créer des postes saisonniers. D'un côté, on supprime 67 postes parce qu'ils ne sont pas pourvus, plus 8 qu'on crée. Et de l'autre côté, on crée des postes saisonniers. On pourrait dire qu'on veut précariser le travail, mais je sais que ce n'est pas votre volonté. Je vais avoir un discours qui ne va pas être dogmatique, mais je vois quand même moins 67 postes. J'ai donc besoin d'explications.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais passer la parole à Serge Zarlowski, s'il arrive à être plus pédagogue que moi.
Je me souviens qu'il y a 2 ans, vous êtes longuement intervenu en disant que vous ne compreniez pas le tableau, etc. Vous avez fini par saisir que c'était en fin d'année. Ce sera donc lors du dernier Conseil municipal 2024 que vous retrouverez les suppressions et les créations. Au moment où on parle, c'est bien un solde positif.

ZARLOWSKI Serge : Cher collègue, oubliez pour le moment la notion des postes qui sont ouverts et fermés. Il s'agit d'emplois. Mettez de côté 2 s. Prenez, soit le rapport qu'on a fait tout à l'heure hommes/femmes, le premier point à l'ordre du jour, soit tout autre document attestant des effectifs, etc., qui sont suivis régulièrement. Là, c'est le vrai solde. C'est combien on a d'agents dans la collectivité. Après, on peut discuter en effet du nombre de titulaires, c'est stable, et du nombre de contractuels, c'était en légère augmentation. C'est léger, je vous ai donné un solde en cumulé de plus 17, je crois, du 31 décembre au 31 décembre. C'est le juge de paix. Cela veut dire que d'un point de vue budgétaire, d'un point de vue organisationnel, etc. pour la



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

collectivité, les craintes qui ont été évoquées sur les suppressions de postes parce que vous avez externalisé des prestations, etc., ce n'est pas le cas. À la fin de l'année, il y a le même effectif, voire un peu plus.

Après, il y a la vie de la collectivité, qui est un peu différente du domaine privé. La vie de la collectivité, c'est des promotions, des départs, des arrivées. Nous sommes obligés d'ajuster l'organisation à la population et aux besoins de la collectivité. Ce sont les 2 clés d'entrée. Cela nous oblige à fermer certains postes et à en ouvrir d'autres. Parce que le grade n'est pas le même, donc on va le supprimer sur un grade et on va le rouvrir sur un grade supérieur, ou inférieur si on a revu une organisation au moment d'un recrutement, etc. On fait donc des plus et des moins toute l'année, qui se régulent. Mais le vrai juge de paix : ne suivez que les effectifs si vous voulez l'argument budgétaire et de suivi des agents.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Ne vous énervez pas, je vous assure que j'ai essayé d'écouter. J'entends qu'on ne va pas virer des agents. C'est-à-dire qu'on ne va pas dire concrètement à quelqu'un que sa mission est terminée, et qu'il doit partir. Mais si je comprends bien, on avait un nombre de cases... il se trouve que pour des raisons X ou Y, je n'en avais qu'une de remplie. Demain, je me dis que l'autre, je la supprime. Je n'ai donc viré personne, puisque les gens sont là. Mais il n'empêche qu'on a quand même supprimé quelque chose. Dans l'esprit, on a donc quand même supprimé des postes. Ils existent, mais ils ne sont pas pourvus. On a donc supprimé des postes non pourvus. Pour moi, il y a 50 postes non pourvus qui sont supprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, ils restent non pourvus.

BANCEL Nathanaël : Dans ce cas, il faut l'écrire autrement.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour vous rassurer, la représentation du personnel, qui pratique ça certainement mieux que nous, lors des CST qui se sont succédés, à chaque fois a parfaitement compris et a approuvé, si cela peut vous rassurer.

On met aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 27 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 7 abstentions (celles de M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BANCEL).

BLUTEAU Jean-Michel : C'est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Le point numéro 16, un peu dans la même rubrique, concerne la Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2024.

16. Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois que la note se suffit à elle-même. Vous avez éventuellement un renvoi sur le premier dossier de notre ordre du jour, qui est le rapport d'égalité hommes/femmes qui reprend toutes les informations et justement la création des divers emplois, ce que nous faisons chaque année, pour l'activité saisonnière qui est parfaitement décrite.

Pas d'intervention, pas de question ? Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 27 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 7 abstentions (celles de M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BANCEL).

BLUTEAU Jean-Michel : Unanimité des votes exprimés, je vous remercie.

2 dossiers à la suite concernant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et de l'ensemble des Conseillers municipaux.

17. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux

BLUTEAU Jean-Michel : Cette indemnisation est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat. Le montant plafond des indemnités allouées au maire est déterminé par référence au montant indiqué à l'article du CGCT. Pour une commune d'une population comme la nôtre, de 20 000 à 49 999 habitants, il est de 90 % de la rémunération de l'indice 1027. L'octroi d'une indemnité de fonction aux adjoints est prévu dans la limite de 33 % et dans la limite de 6 % pour les conseillers municipaux.

Suite à la demande Monsieur Patrice Calmégane de ne plus percevoir l'indemnité qui lui est versée en sa qualité de conseiller municipal, afin de faire valoir ses droits à la retraite, il est proposé de fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués, de déterminer les bénéficiaires des indemnités de fonction ainsi que leur niveau conformément au tableau figurant en annexe, et d'autoriser moi-même à actualiser le montant des indemnités en fonction des élus et en fonction de l'évolution.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN).

49

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

18. Majoration des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, et des conseillers municipaux

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose, mes chers collègues, également, d'enchaîner sur le point suivant, qui est la majoration des indemnités. Nous ne profitons pas, puisque nous sommes tous concernés, de majorer nos indemnités. C'est bien le fait que nous soyons une ville canton qui permet justement de faire cette majoration. Cela veut dire que nous tous, hormis Monsieur Calmégane, continuerons à toucher exactement le même montant d'indemnité pour notre charge d'élu.

Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Puisque je suis concerné par le sujet, quelques explications. J'ai informé les services de la mairie et de GPGE dès le mois de janvier que je ne souhaitais plus recevoir d'indemnités d'élu, conformément à la réglementation. Tout simplement parce que depuis le 6 février, j'ai 64 ans. J'ai donc demandé ma retraite d'élu, qui impose la suppression en parallèle de la perception d'indemnité. Ce qui est dans la logique. Mais rassurez-vous, je ne démissionne pas de mon poste de conseiller municipal. Que les choses soient claires aussi par rapport à tout à l'heure. Il y a les gens qui avaient des confusions vis-à-vis les emplois créés et autres. Là aussi, c'est pareil, je ne fais que respecter la réglementation concernant les retraites complémentaires des élus. Pour percevoir d'un côté, une retraite, on ne peut pas continuer d'un autre côté à être indemnisé. C'est en toute logique.

Je m'abstiendrai sur ce vote, ainsi que mes collègues.

BLUTEAU Jean-Michel : Très bien, c'est entendu. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, suite à ce qui s'est passé hier, vous êtes arrivé et vous avez présenté votre feuille de paye. J'ai juste une question. Entre la première et la 2^e délibération, la première concerne le montant de la rémunération du maire. Ce qui est normal, vous êtes le patron d'une boîte de 500 et quelques personnes.

BLUTEAU Jean-Michel : On ne dit pas « une boîte ».

MINETTO Jean-Marc : Je suis PDG d'une boîte.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez les valeurs que vous méritez.

MINETTO Jean-Marc : Absolument. Vous êtes donc PDG de l'entreprise, vous êtes responsable d'une entreprise qui est la commune de Villemomble. Je vois donc qu'à la 2^e délibération, votre indemnité est à 123,50 %. On a donc bien 2 délibérations : une sur le montant de base et une autre qui concerne uniquement l'indemnité du maire, à 123,50 %. C'est bien cela ?

BLUTEAU Jean-Michel : Dès lors, effectivement, ces 2 délibérations sont immanquablement liées. Elles n'augmentent rien du tout par rapport à l'état actuel où nous étions. Je l'ai dit, et je peux même le redire, même si je sais que ce n'est pas une habitude en France : je considère que ma rémunération est publique. À partir de là, il s'agit de diriger une collectivité avec 550 agents, un budget de 50 millions d'euros, avec 70 bâtiments, 3800 enfants scolarisés dans nos écoles. Je touche 3072 € nets.

MINETTO Jean-Marc : Là n'est pas mon débat.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est ce que moi, je souhaitais dire, si je puis me permettre.

Je vous ai dit en préambule de notre Conseil que je ne souhaitais pas qu'on soit dans les attaques personnelles, que l'on fasse de l'individualisation, etc. Je ne voudrais pas qu'on aille plus loin. À la limite, posez-moi la question de savoir si avec le choix de Monsieur Patrice Calmégane, il va falloir faire une réaffectation d'indemnité qu'il percevait. Parce que cette indemnité va revenir au budget général. Après, dans les considérants, nous avons des collègues ayant passé l'âge de la retraite et qui n'ont pas décidé de faire valoir leurs droits à la retraite, concernant leurs indemnités. C'est un exemple.

Surtout, je ne souhaite pas qu'on individualise, en bref, qu'on fasse du populisme.

Jean-Marc Minetto, puis nous passerons aux voix.

MINETTO Jean-Marc : Je posais une question claire pour savoir pourquoi il y avait les 2.

Maintenant, je rappelle juste que pour le prochain Conseil municipal, il ne faudra pas oublier de mettre le tableau des indemnités de chacune des personnes ici, autour de la table. C'est une obligation, une fois par an. Je ne l'ai pas vu. L'autre jour, déjà, je ne l'avais pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto, vous êtes dépositaire tantôt de l'ensemble des pièces, et je m'évertue à ce que vous ayez toutes les informations que vous considérez nécessaires en numérique et également en papier. On vous aide.

Patrice Calmégane et ensuite, on vote.

CALMÉJANE Patrice : Il y a une petite confusion dans la demande de Monsieur Minetto. Effectivement, nous avons bien le tableau numérique, et en papier, des indemnités qui vont être perçues, à partir de notre délibération, par l'ensemble des élus. Ce qu'a voulu rappeler Monsieur Minetto, c'est que les nouveaux textes



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

font qu'à l'occasion du budget annuel de la commune, nous devons avoir le montant total des indemnités perçues par les élus, quelle que soit leur fonction... si on avait un député ici, on rajouterait son indemnité de député. En l'occurrence, ici, nous avons des gens qui sont également conseillers départementaux, conseillers territoriaux. Il faut donc ce tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues, et pas seulement au titre de la commune.

C'était votre question. Elle était un peu embrouillée, mais je me suis permis de l'éclaircir.

BLUTEAU Jean-Michel : On met aux voix, s'il vous plaît, la délibération 17, dans un premier temps.

Je me dois de vous donner le résultat du scrutin : 28 voix pour et 6 abstentions.

Françoise Poloni.

POLONI Françoise : Monsieur le Maire, je voulais savoir pourquoi des conseillers municipaux qui ne viennent jamais touchent une indemnité. L'indemnité sert quand même à nous indemniser de nos frais d'essence. Le temps, on n'en parle pas. Laura Lefèvre, par exemple, pourquoi ne la voit-on jamais ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais passer la parole au président du groupe de la collègue dont on parle.

Avant que ce soit dit, c'est légal. C'est-à-dire qu'un élu, à compter du moment où il n'a pas démissionné, continue à être titulaire de son mandat et de tout ce qui va avec.

Est-ce que c'est moral ? Je laisse la parole à Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je ne vais pas parler de moralité, parce que ce n'est pas l'objet de la question. Je vais simplement répondre, et on l'a déjà évoqué pour plusieurs personnes ici, qui siègent soit dans mon groupe, soit dans d'autres groupes, ou des non-inscrits : attends que vous continuerez à faire des conseils municipaux à 17 heures le vendredi... j'ai eu contact avec mes collègues. Ils m'ont dit « je suis au travail, je ne peux pas venir, parce que j'ai des obligations professionnelles ». Malheureusement, c'est la réalité par rapport à des jeunes qui se sont engagés dans la vie municipale, mais qui, d'un autre côté, ne peuvent pas laisser leur travail de côté. Si vous mettez un Conseil municipal un samedi matin, un samedi après-midi, un dimanche ou au je-ne-sais-quoi, ou un horaire à 21 heures, le jeudi, ils auront plus la capacité de venir.

Je pense que c'était une question un peu téléguidée. Je vais laisser éventuellement d'autres personnes répondre sur le sujet.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne peux pas supporter le mot « téléguidée », parce que cela ferait croire à chacun qu'une femme de notre assemblée aurait besoin qu'on lui dise quoi dire, qui plus est lorsque c'est la doyenne. Pardonnez-moi, mais il faudrait peut-être avoir un petit peu de respect.

On passe aux voix pour la délibération numéro 18, s'il vous plaît. On ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 3 voix contre (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

Dossier adopté à la majorité.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie.

Le point numéro 19 est le règlement-cadre de la mission d'évaluation au sein du Conseil municipal.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

19. Règlement-cadre de la mission d'évaluation au sein du Conseil municipal

BLUTEAU Jean-Michel : Conformément à la délibération de notre dernier Conseil, qui approuvait la création d'une mission chargée de recueillir les informations sur les missions d'audit et de conseil ainsi que les subventions aux associations non conventionnées d'un montant inférieur à 23 000 €, le règlement intérieur du Conseil municipal a approuvé avant l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 22 et ayant étendu le champ d'application de l'article 21.21 du CGCT aux communes de plus de 20 000 habitants, il ne fixe pas les modalités de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation. Ainsi, en conséquence, il nous revient de fixer les modalités de fonctionnement de cette mission. Il nous appartient d'approuver le règlement-cadre de la mission d'information et d'évaluation sur les missions d'audit et de conseil et les subventions d'un montant inférieur à 23 000 €, et de désigner les membres de la mission d'information et d'évaluation.

En cela, avant que je passe la parole à différents collègues, nous n'avons pas à procéder à un vote des commissaires qui vont faire partie de cette mission d'information. Il convient simplement d'approuver le règlement qui prévoit que bien entendu, il y ait des membres du Conseil municipal qui siègeront et participeront à cette Commission. Il a été convenu qu'il y aurait 7 membres pour le groupe Réussir Villemomble ensemble, 2 membres pour le groupe Union pour l'avenir de Villemomble, 1 membre pour le groupe Rassemblement de la gauche et des écologistes, et 1 membre pour le groupe de l'Alliance démocratique à Villemomble, et 1 membre sans étiquette, même si le concernant, Hubert Hadad a indiqué qu'il ne souhaitait pas faire partie de la mission d'information. Voilà pour l'explication. C'est véritablement l'approbation d'un règlement que je vais soumettre aux voix, une fois qu'on aura entendu chacun. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je voudrais quand même aborder la façon dont vous gérez un peu ce dossier. Je voudrais rappeler qu'il a fallu 2 présentations de cette demande de création de missions d'évaluation pour qu'au mois de décembre, nous obtenions sa création. Dès le 18 décembre, j'ai écrit à votre cabinet et je vous ai écrit, Monsieur le Maire, pour vous dire que nous étions à votre disposition pour travailler sur la constitution et la rédaction de son règlement dans les plus brefs délais. J'avais proposé à l'époque déjà de la constituer de 12 membres, pour que la représentation proportionnelle soit respectée. Comme dans notre règlement intérieur, on précise que seuls les membres des groupes peuvent participer, je n'avais de façon tout à fait raisonnée et raisonnable pas pris en compte Monsieur Hadad, puisqu'il ne fait partie d'aucun groupe. Parce que si vous rajoutez une unité, au niveau de la proportionnelle, il faut que tous les membres de votre majorité siègent. Et cela devient le Conseil municipal, cette Commission d'évaluation. Je n'ai jamais eu de réponse de votre part. Je vous ai relancé 2 autres fois au minimum : jamais de réponse. Mais le constat, et je pense que c'est votre approche un peu pernicieuse du sujet... mes chers collègues, vous allez comprendre un petit peu l'objet. Le document est présenté seulement maintenant, parce que le texte de loi qui régit ces missions d'information et d'évaluation prévoit que la durée d'une mission d'information est de 6 mois après la délibération. Comme la date d'origine de la délibération, c'est le mois de décembre, comme on passe le règlement seulement maintenant, la mission n'a plus que 3 mois d'évaluation. Heureusement que le Code général des collectivités territoriales prévoit, pour notre strate de communes, d'avoir au moins une réunion par trimestre, parce que si on avait attendu 5 mois et 29 jours, la mission aurait eu droit à seulement un jour de vie. Moi, connaissant ce texte, c'est pour cela que je vous avais sollicité rapidement pour qu'on puisse mettre en place un règlement et commencer à travailler. Vous avez une approche permissive de l'application de la loi en disant « on attend ce Conseil municipal, comme cela, la Commission ne durera que 3 mois et on n'aura pas le temps de travailler ». Je trouve que c'est une approche complètement non démocratique du fonctionnement des groupes et des institutions qui prévoient ce type de délibération.

2^e élément : j'ai vu que vous aviez été obligé de nous redéposer une modification 2 sur la table, parce que dans la première, vous aviez mis 7 membres dans l'article 3, mais il y avait déjà vos 7 membres et il fallait rajouter les autres. Le calcul n'était pas bon. Par contre, dans la suite, vous avez oublié de modifier qu'il y a un article 3 puis un 2^e article 3, au niveau des rapporteurs. Après, on repasse de 4 à 6. Vous n'avez même pas été capable de corriger ces éléments de chapitre. C'est un peu du laisser-aller.

Puis concernant la mise en œuvre, je voudrais rappeler que c'est à la première réunion qu'on élira le président. Je n'ai rien contre Monsieur Acquaviva, mais cette Commission a sa propre vie. Ce n'est pas dans le règlement,

d'entrée de jeu, qu'on va donner le nom du président. C'est comme dans toutes les Commissions municipales, c'est le même phénomène. Elles se réunissent avec les membres qui ont été désignés et elles élisent le président, voire le vice-président, etc.

De la même façon, il n'est pas nécessaire, à mon sens, dans le 4 qui devient 5, de citer nominativement l'interlocuteur. Parce que vu les mouvements du personnel, et nous avons eu ce débat tout à l'heure, dans la commune, si dans le règlement, on met Monsieur untel et que d'ici les 3 mois, il quitte la commune pour une raison diverse, on ne sera plus conforme au règlement. Mettez donc simplement « un interlocuteur administratif dépendant par exemple des services financiers sera le référent du fonctionnement de la Commission ». Mais dans un règlement, mettre des noms, ce n'est pas réglementaire.

Je demande aussi d'ailleurs qu'on puisse revoir le nombre de réunions, parce que nous avons l'impression qu'il n'y a que 3 réunions. C'est marqué « minimum », mais c'est aussi une façon de s'appuyer... « une réunion de lancement de la mission, une réunion intermédiaire et une réunion de présentation du prérapport », allons-y, il n'y a rien à voir, on avance. Il faut dire qu'il y aura autant de réunions que nécessaire demandées par la Commission. Vous pouvez laisser la réunion de lancement, qui est réglementaire, et la réunion de présentation du prérapport à la fin, avant le Conseil municipal du mois de juin.

Puis je souhaiterais aussi qu'on puisse rajouter, puisque c'est quand même une Commission qui va devoir se prononcer sur des éléments financiers, la possibilité de pouvoir présenter le prérapport à la Commission des finances, pour que la Commission des finances puisse se saisir un petit peu des éléments qui seront dedans avant que cela vienne en discussion dans notre Conseil municipal.

Au vu de tous ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir amender ce règlement. Je ne vais pas tomber dans le piège en disant « vous ne voulez pas du règlement, donc je ne fais pas la Commission ». Je trouve votre approche désobligeante par rapport à son fonctionnement, d'avoir attendu 3 mois et d'avoir réduit sa période de fonctionnement pour respecter le CGCT... c'est complètement se moquer du monde par rapport à ce que doit être la vie d'une Commission. Le fil est quand même un petit peu gros pour qu'on passe à côté. Soit on prend le risque de dire qu'elle ne commence sa mission que le jour de la mise en œuvre du règlement, et puis on verra bien si quelqu'un va au tribunal administratif. Vous n'allez pas déposer contre vous-mêmes, et nous n'allons pas déposer. Mais je trouve que d'avoir réduit sa durée à à peine 3 mois, le temps que les choses se mettent en place, c'est complètement ridicule alors qu'on pourrait très bien aller jusqu'à mi-septembre. Cela laisserait un peu plus de temps à tous pour travailler, que ce soient les services de la commune, qui vont être sollicités par la Commission, ou les commissaires. Il faut penser aux ponts du mois de mai, comme dit ma collègue. C'est vraiment se retrouver avec un truc qui va pouvoir durer 20 jours.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc Minetto, on vous écoute.

MINETTO Jean-Marc : Merci, Monsieur le Maire. Lorsque nous avons voté cette Commission la dernière fois, je me suis dit « Chouette, il y a une volonté de faire de la démocratie ! », comme vous l'aviez d'ailleurs indiqué dans votre programme, à l'époque. Puis je n'ai pas de chance, parce que je lis le premier article. Dès le premier article, je ne comprends pas bien. « La mission est chargée de recueillir les informations sur les missions d'audit — c'est ce qu'on avait dit —, de conseil — c'est ce qu'on avait dit —, ainsi que les subventions aux associations non conventionnées d'un montant inférieur à 23 000 €. » Je crois que nous n'avons pas parlé des 23 000 €. Dans le document, dans ce que nous avons voté l'autre jour, je crois qu'il n'y avait rien sur les 23 000 €, enfin, sur un seuil de 23 000 €. J'ai besoin d'explications, mais je pense que c'est une coquille.

BLUTEAU Jean-Michel : Pas du tout, cela y était.

MINETTO Jean-Marc : C'était donc dans le document. Cela veut dire qu'en ce moment...

BLUTEAU Jean-Michel : Mes excuses par avance, mais c'était dans la demande du Monsieur.

MINETTO Jean-Marc : C'est la demande de Monsieur Calmégane. Ce n'est pas la mienne. Je ne connais pas son texte par cœur.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Mais cela veut bien dire que les associations, au-delà de 23 000 €, on les voit au Conseil municipal parce qu'elles ont des conventions, mais que les missions d'audit et les missions de conseil ne rentrent pas dans les 23 000 €. C'est-à-dire que là-dessus, on va les voir.

J'enlève donc ce que j'ai dit. Cette Commission est bien une avancée pour la démocratie. C'est bien.

BLUTEAU Jean-Michel : En vous remerciant.

Avant de passer aux voix, Patrice Calmédjane.

CALMÉJANE Patrice : J'entends bien que vous souhaitiez qu'on vote, mais je voudrais bien avoir la prise en compte les éléments que je viens d'évoquer, c'est-à-dire les demandes d'amendement de ce règlement. Vous nous avez bien déposé sur table vos propres amendements. Je demande des modifications. Déjà, dans la présentation, on a 2 points 3 et il n'y a pas de point 5. Je demande que ne figure pas d'entrée de jeu le président, parce que cela paraît complètement déplacé. C'est la Commission qui élit son président. Vous n'avez pas de risque, vous avez 7 membres, y compris Monsieur Acquaviva, à l'intérieur. Le président n'est pas en dehors. Il n'y a aucune raison que le président soit déjà désigné dans le règlement. Vous avez déjà vu une association, quand elle dépose les statuts, où le président est déjà désigné, ou dans une Commission municipale ? Voulez-vous bien prendre en compte les amendements que je viens d'évoquer ? Sachant que je vous rappelle encore une fois que j'étais à votre disposition dès le 18 décembre pour travailler sur ce règlement. Vous n'avez pas répondu. C'est un peu dommage. On aurait eu largement le temps de travailler sur le sujet.

BLUTEAU Jean-Michel : Je suis sincèrement désolé de vous avoir fait répéter exactement la même chose. Je vous redonnais la parole si d'aventure, il y avait des éléments nouveaux. Mais je n'ai pas pris l'habitude de voter sans m'exprimer moi-même, donner une orientation de vote ou répondre aux questions restées en suspens. Vous dites qu'il ne faut pas se moquer du monde, mais pardon, cette mission d'information, et le vote est public, vous l'avez vu le 14 décembre dernier... j'ai voté contre la constitution de cette mission. Pourquoi ? Parce que vous avez déjà tous les éléments, en chiffres, en papier, avec tout ce que l'administration municipale, et on ne la remerciera jamais assez, peut communiquer. Mais il vous faut avoir les choses telles que vous les concevez, telles que vous voulez les contrôler et en bref, il vous fallait un véhicule, la mission d'information, pour pouvoir aller encore plus loin, alors que vous n'irez pas plus loin. Comme les choses ne vous plaisent pas, et au moment où je parle, vous n'êtes pas très heureux dans les résultats, vous emmenez au tribunal administratif, systématiquement. Et cela coûte de l'argent à la collectivité. Au moment où je vous parle, j'ai demandé un état, et au 19 février dernier, il y a quelques jours, nous avions quand même 12 affaires au tribunal administratif, qui sont pendantes. Les délibérations sur l'acquisition par la ville de locaux commerciaux, alors que justement, nous faisons un effort pour les commerces, cela nous a coûté une facture de 1800 € hors-taxes. Alors que d'une part, vous êtes aujourd'hui dans l'opposition. C'est un fait. Moi, je me suis toujours refusé à porter plainte alors que nous devons avoir une action politique, convaincre par les arguments, en tout cas défendre ses valeurs. J'ai l'impression qu'effectivement, vous ne pouvez pas avoir le jouet tel que vous voudriez vous en servir. Dès lors, sur cette mission d'information, nous vous proposons un règlement. Ce n'est pas une Commission. Cela reste bien une mission d'information, pour laquelle nous présentons un règlement, pour laquelle nous indiquons qui va la présider. Je pense que François Acquaviva a une autorité morale et va vous permettre quand même de travailler dans le temps restant imparti. En 3 mois, il peut quand même se passer pas mal de choses.

Dès lors, je pense que chacun s'est exprimé sur le sujet. Je ne redonnerai pas la parole à Jean-Marc Minetto. Je vous demande de bien vouloir approuver le règlement. Jean-Marc Minetto, si je reprends vos propos, qu'est-ce qui me coûte de ne pas mettre François Acquaviva ? Je considère que comme c'est une autorité morale, il y a tout lieu qu'il soit cité. On ouvre le vote, s'il vous plaît.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 12 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce règlement est adopté. Je vous en remercie.

Nous en sommes au point 20, Actualisation du règlement intérieur des Cimetières (Aménagement espace Cavurnes). Il convient que je passe la parole à Françoise Poloni pour la présentation.

20. Actualisation du règlement intérieur des Cimetières (Aménagement espace Cavurnes)

POLONI Françoise : La ville dispose de 2 cimetières, un cimetière ancien situé rue de la Carrière, sans numéro, et un nouveau cimetière situé 99 avenue de Rosny. Par délibération du 9 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement des cimetières communaux actuellement en vigueur. Cependant, les évolutions de la législation funéraire ainsi que celles des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaire une nouvelle rédaction de ce règlement. Actuellement, sur notre commune, les solutions proposées sont les terrains, les cases de columbarium et la dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir du cimetière nouveau. Pour tenir compte des demandes de plus en plus nombreuses des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites dans le cadre de la gestion des cimetières, il est proposé au Conseil municipal d'actualiser le règlement des cimetières afin d'intégrer de nouvelles dispositions relatives aux cavurnes. Il s'agit de la contraction du mot « caveau » et du mot « urne ». Voilà pour l'origine du mot. C'est un monument cinéraire en statut particulier. Il s'agit d'une sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts. J'ai ici une photo, si cela peut vous intéresser. Je peux faire le tour pour vous la faire voir, si cela vous intéresse. Voilà ce que nous aurons. Faites-le passer, merci.

55

Un document fait le tour de l'assemblée.

Puisque l'urne contenant les cendres du défunt est placée sous terre, il s'agit d'inhumation, bien que le corps du défunt ait été crématisé. Cependant, contrairement aux autres monuments cinéraires tels que le columbarium, qui accueille des dizaines d'urnes, la cavurne est un lieu de recueillement individuel, comme un caveau. L'aménagement de ce site cinéraire est prévu sur l'espace situé devant les columbariums actuels sur des rangées linéaires permettant l'installation d'une vingtaine de cavurnes au moins de dimensions 80 par 80. Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière, pour une durée de 10 à 30 ans, selon un tarif fixé par délibération du Conseil municipal. Dans un premier temps, la ville de Villemomble propose d'acquérir 21 cavurnes, toutes d'une capacité de 4 à 6 urnes, selon la taille de ces dernières. Le devis pour l'achat des cavurnes pour la collectivité est de 17 500 €. Ce qui revient à 850 € par cavurne. Ainsi, la création du nouvel espace cinéraire implique la création des articles 65 et 75 se rapportant aux cavurnes.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouvelles dispositions du règlement des cimetières relatives aux cavurnes.

Il y a une autre nouvelle également. Monsieur le Maire a écouté quand même certaines propositions qui avaient été faites et nous allons créer un carré musulman et un carré juif. Oui, vous voyez que Monsieur le Maire écoute quand même les propositions.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, ma chère Françoise. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Je prends note de cette création de cavurnes, qui sont aujourd'hui, je pense, de plus en plus demandées et qui sont proposées par d'autres villes.

Par contre, y a-t-il une possibilité, concernant les cavurnes, que ce soit fait aussi pour Villemomble à l'intérieur d'une concession déjà existante ? Là, vous prévoyez des emplacements dédiés. Dans d'autres villes, ce qui se fait le plus couramment, c'est, sur une place où il y a déjà un caveau, de pouvoir le rouvrir pour créer une cavurne à l'intérieur. Y a-t-il cette possibilité ? On peut le faire. C'est juste une décision du Conseil municipal, à rajouter. Cela permet, si une personne est enterrée dans un caveau, de rajouter un conjoint ou un enfant, sous le terme de cavurne. Cela se fait.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, il est possible de le faire. Faut-il en effet que ce soit une décision au travers d'une modification du règlement. Sur le sujet, je crois avoir entendu la responsable du service l'évoquer. Il n'y a pas eu de demande importante formulée par les familles. C'est peut-être pour une raison simple. Nous avons tous été confrontés, et moi récemment... le fait d'ouvrir le caveau représente un coût. Parce que là, il faut un engin, etc. Ce qui fait qu'il apparaît que la demande est relativement faible de la part des familles pour ce type d'opération, plutôt que l'incinération et l'usage du columbarium. Maintenant qu'on va justement proposer cette solution, pardonnez-moi, cela ne remet pas en cause l'éternité, « intermédiaire » dans des monuments hors sous-sol, on va voir. Bien entendu, si nous avons une demande qui est plus forte de la part des familles, nous y répondrons bien évidemment.

Il y avait des prises de parole. Nathanaël Bancel, puis Sandrine, de nouveau.

BANCEL Nathanaël : Cela va être court. C'est juste pour souligner le fait que c'est une bonne chose. Nous soulignons également que les carrés confessionnels sont une bonne chose, que nous avons demandée. Nous ne pouvons qu'approuver et féliciter cette démarche.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, d'abord aux services parce qu'il y a eu un travail colossal qui a été fait de ce point de vue. Françoise Poloni et moi-même restons à votre disposition pour vous expliquer quel était le travail réalisé, quel est le nombre de places, en ayant l'appui des associations culturelles pour nous guider, afin de répondre au mieux aux demandes.

Françoise Poloni.

POLONI Françoise : Les carrés juifs et musulmans seront mis en haut à droite du cimetière.

Sur les cavurnes, je pense que nous avons proposé cela parce que c'est quelque chose de propre. Tout est aligné, etc. C'est bien. Maintenant, si on peut voir autre chose, pourquoi pas. Mais il y aura un problème de coût, comme le dit Monsieur le Maire, pour sortir et constituer la cavurne avec le tombeau.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Françoise Poloni. Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Juste pour compléter ma demande concernant une cavurne à l'intérieur d'un caveau, le coût n'est pas très élevé. Cela se fixe au Conseil municipal. Les autres villes le proposent. Pour y être confrontée personnellement, ce n'est pas très cher. Surtout, cela ne prend pas de place non plus dans le cimetière. Et pour un caveau familial par exemple de 2 personnes, on peut rajouter 2 cavurnes à l'intérieur. Il y a juste la construction. Soit on peut la déposer directement dessus, soit il y a un petit endroit bétonné qui est fait dans la tombe. Le coup, c'est à peu près moins de 500 € pour la famille. Pour donner des montants qui se pratiquent dans des communes proches, c'est à peu près 200 € fixés par le Conseil municipal pour donner cette autorisation. Mais cela permet aux parents d'être avec des enfants, ou des conjoints. Aujourd'hui, les choses changent effectivement.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est tout à fait constructif. Merci beaucoup. Françoise Bergougniou.

BERGOUIGNIOU Françoise : Françoise, tu as parlé de cavurnes avec 4 ou 6 places. Mais ce sont des cavurnes pour une famille seulement.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, les concessions restent effectivement à une famille. Sachant qu'il y a un titulaire de ce que nous concédons comme espace du domaine public... je ne vais pas rentrer dans le détail, mais le mot « concession »... on ne concède une place, mais cela ne peut être qu'à une seule famille. Lahoussaine Biyoukar puis Patrice Calmégane.

BIYOUKAR Lahoussaine : Françoise, je te remercie pour ces éléments. Concernant les carrés confessionnels, il y aura certainement des travaux à prévoir. Vous avez un délai à peu près, pour savoir quand cela pourra être mis en place ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous inviterai à voter le budget le 5 avril prochain. Cela dotera de tout ce qu'il faut tous les secteurs, et notamment celui de la gestion des cimetières, pour que nous puissions mettre cela en œuvre, j'imagine, avant l'été. On devrait pouvoir voir cela se concrétiser. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je ne sais pas si c'est du caractère réglementaire à mettre vraiment dans notre règlement des cimetières tel qu'il est présenté ce soir. Mais j'ai déjà évoqué au niveau du territoire et ici, en Conseil municipal, le fait que depuis le 1^{er} janvier, il est demandé de faire un tri des choses qui peuvent fermenter, c'est-à-dire tous les végétaux, et d'un autre côté, tout ce qui relèverait des ordures ménagères ordinaires, les mousses et autres. Je pense qu'il serait d'une bonne initiative de mettre en place un tri sélectif. Cela se fait dans de nombreuses communes, dans de nombreux cimetières, pour que d'un côté, on ait la terre et les fleurs, les anciennes fleurs quand elles sont enlevées des sépultures et de l'autre côté, tout ce qui n'est pas recyclable au titre de ce qu'on pourra appeler fermentescibles, biologiques, etc. Parce que cela représente quand même des tonnages et dans nos cimetières, on mélange tout. Tout cela part aux ordures ménagères alors qu'à mon avis, en poids, il y a facilement un rapport de 80/20 entre les fleurs, la terre qui est lourde, et d'un autre côté, simplement les emballages, la mousse, qui partiraient au niveau des ordures ménagères. Il y a une vraie incitation pour nos concitoyens aussi à faire le tri au moment du cycle des déchets dans nos cimetières.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vois que sur ce sujet, on se retrouve tous dans la mort, comme on dit. Il y a plutôt des idées qui me semblent bonnes et constructives. On les prend en compte pour que justement, on puisse avancer. On ne manquera pas de revenir vers vous.

Je vous propose peut-être de passer au vote de la délibération numéro 20, avant de repasser la parole pour la création des tarifs de concession pour les cavurnes, afin qu'une nouvelle fois, Françoise Poloni en fasse le descriptif.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité, sans surprise. Merci infiniment.
Françoise Poloni, concernant les tarifs de concession de ces cavurnes.

21. Création de tarifs de concession pour cavurnes

POLONI Françoise : Dans le prolongement de la précédente délibération, il s'agit ici de proposer les tarifs de concession pour cavurnes en cohérence avec les tarifs de concession funéraire pratiqués actuellement par la commune de Villemomble sur 10 ou 30 ans. Pour 10 ans, les cavurnes, c'est 246,55 euros, alors que pour les concessions, c'est 186,55 €. Pour 30 ans, les concessions, c'est 640,25 € et le columbarium pour les cavurnes, c'est 700,25 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas de commentaire sur le sujet. Dans ces conditions, je mets aux voix s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Françoise, je vais te redonner la parole bien volontiers, pour reprendre les 2 délibérations à suivre, qui concernent le SIFUREP.

22. Reprise de la compétence « cimetière » et révision statutaire du SIFUREP

POLONI Françoise : Ce que je voulais dire, c'est qu'en tant qu'adhérents au SIFUREP, on a des prix lors des obsèques, auprès des pompes funèbres. Bien sûr, il y a des tarifs qui sont édités par le SIFUREP comme cela, avec les prix, les remises et tout ce que l'on a. Je propose que l'on inscrive cela dans le prochain bulletin ou à un prochain bulletin, pour que les Villemomblois puissent en avoir plus connaissance. Parce que c'est dans des petits recueils à la mairie, mais tout le monde n'y va pas. On va essayer une fois par an de faire paraître les remises que le SIFUREP accorde aux Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est entendu. Concernant la reprise de compétence cimetière et la révision statutaire du SIFUREP, il vous est évoqué le fait qu'il y ait Auvers-sur-Oise qui adhère et tandis que Villetaneuse veut sortir.

Pas de commentaire ? On enchaîne sur les 2 délibérations à voter.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité, je vous remercie.

23. Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »

BLUTEAU Jean-Michel : On enchaîne tout de suite pour l'autre délibération.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est un vote à l'unanimité. Merci beaucoup, mes chers collègues. Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour et nous passons maintenant aux questions orales. Avant que le chrono ne soit mis en route, Monsieur Minetto, de quoi voulez-vous nous parler ?

MINETTO Jean-Marc : Monsieur le Maire, vous nous avez donné des décisions pour lesquelles nous avons besoin de précisions. Il y a des contrats ou des choses de passées dont on ne sait pas ce que c'est. Je n'en ai pas beaucoup, ce sont de petits papiers roses et j'ai besoin de précisions.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne pourrais pas vous dire plus que ce qu'il y a marqué.

MINETTO Jean-Marc : Je n'en sais rien. Là, vous passez pour planter des arbres. Je ne connais pas le nombre d'arbres. C'est-à-dire que vous avez passé un contrat pour planter des arbres, pour un montant de 500 000 €. La moindre des choses, c'est de nous dire combien vous en plantez.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne saurais pas vous dire.

MINETTO Jean-Marc : Vous passez des contrats sans connaître le nombre ?

BLUTEAU Jean-Michel : Par mois, je signe à peu près 200 parapheurs. L'ensemble des contrats et autres sont pris en compte par mes collègues adjoints et même eux, je ne crois pas qu'ils soient capables de dire combien il y a d'arbres, etc. Maintenant, vos questions me semblent complètement légitimes si vous voulez descendre

dans ce niveau de détail. Comme d'habitude, je serais tenté de vous dire qu'on note la question et qu'on vous donne la réponse.

MINETTO Jean-Marc : Oui, je ne veux pas la réponse maintenant.

J'en ai une autre. C'est effectivement 40 000 € pour un recrutement de cadre A. On est d'accord ou pas avec le procédé, mais de quel poste s'agit-il ?

Je continue. Là-dessus, je veux à tout prix des précisions. Concernant la décision DC 20.24, cela concerne la boucherie Gallais. Il y avait une reprise. Vous préemptez la boutique. Pourquoi pas ? Visiblement, il y avait quelqu'un qui rachetait cette boutique. Peut-être que c'était une agence immobilière, je n'en sais rien. Mais pourquoi y a-t-il eu préemption de ce terrain ? Il s'agit d'un montant de 133 000 €. Quand on cherche des sous, Monsieur le Maire, cela paraît important.

Puis j'ai une dernière question, sur le chèque numérique. Qu'est-ce que c'est ? Il y a passation d'une subvention à la Région. Qu'est-ce que c'est, le chèque numérique ? Je ne sais pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Il est indiqué que c'est dans le cadre de la carte fidélité qu'on a la possibilité d'avoir un chèque numérique. Le chèque numérique, c'est l'appellation qui a été prise par la Région...

MINETTO Jean-Marc : C'est une carte de fidélité ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pascale Paolantonacci pour un éclairage.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, Monsieur le Maire. Oui, ce chèque numérique est une subvention que l'on peut demander à la Région dans le cadre d'un accompagnement numérique. En l'occurrence, sur Villemomble, nous avons fait le choix de la carte fidélité Cœur de ville, que j'espère vous connaissez tous et que vous avez tous. Nous l'avons demandée la première année, en 2022. Nous sommes susceptibles de la réclamer 3 fois. Nous l'avons demandée une seconde fois et il y aura vraisemblablement une 3^e fois. Ce qui permet de financer les abonnements des commerçants adhérents sans qu'ils n'aient à payer quoi que ce soit.

59

BLUTEAU Jean-Michel : Sur l'autre décision ?

[Brouhaha]

PAOLANTONACCI Pascale : C'est exact. Sauf qu'il y avait un vice de forme dans la préemption, parce que c'est normé. C'est la procédure. Celui qui a déclaré la cession de fonds de commerce, c'était l'acquéreur. Or, c'est un vice de procédure. Plutôt que de retrouver Monsieur Gallais, on est rentré dans un achat de bail de gré à gré, confirmé au niveau des montants des Domaines. C'est en cours de signature. Le repreneur est évincé.

BLUTEAU Jean-Michel : Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Avant de commencer les questions, j'en profite juste pour faire une remarque sur un contrat, le 2023.05, qui concerne le désamiantage, la déconstruction et la démolition du bâtiment de l'ancien conservatoire au 49 Grande rue à Villemomble. Quand je vois le montant qui est indiqué, qui va coûter à la commune 125 028 €, je suis assez surprise parce que quand c'était passé en délibération il y a maintenant un peu plus d'un an, pour la vente du terrain, il avait été estimé à peu près 60 000 € la démolition. Je vous avais dit que j'étais très surprise du montant. Vous m'aviez répondu que c'était vos services et que vous n'aviez aucun doute sur l'estimation faite de la part de vos services. Puisque je rappelle que c'est une somme qui est payée par la mairie aujourd'hui. Force est de constater que cela va coûter à la commune 125 028 €. Je me demande qui va payer les 85 000 de différence. Est-ce que c'est l'acquéreur ? Est-ce que c'est la commune qui va payer ce différentiel ?



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Ce sera nécessairement la commune, puisque c'est nous qui passons ce marché de démolition. On ne le dira jamais suffisamment, mais c'est pour la création d'une maison de santé avec une pharmacie au rez-de-chaussée et 14 cabinets médicaux de généralistes et de spécialistes. Bref, je pense en effet qu'il est nécessaire de procéder à cette démolition, avec un coût qui a augmenté. C'est regrettable, mais notre volonté est très claire, elle est très appréciée par l'ensemble des professionnels de santé. Nous luttons contre la désertification médicale. Cela me semble une bonne chose. Oui, cela a un coût, mais le jeu en vaut la chandelle.

Pour démarrer le chrono, nous vous écoutons, Sandrine Verbèque.

VERBEQUE Sandrine : Avant ma question, je partage. C'est très bien ce qui va se passer sur la parcelle du conservatoire. Cependant, cela va juste coûter 85 000 € de plus à la commune.

🗨 Questions orales

VERBEQUE Sandrine : Question numéro 1, Monsieur le Maire : vous avez préempté pas moins de 5 commerces dans le centre-ville Outrebon depuis 3 ans, et pris en location au motif un bail au motif de redynamiser le centre-ville par des commerces de bouche et/ou de qualité. Vous venez de publier une annonce pour revendre certains fonds de commerce alors que vous prétendiez, Madame l'Adjointe au commerce, durant la campagne électorale, être la meilleure dans ce domaine. Nous aimerions connaître le détail des recherches et négociations que vous avez pu entreprendre sur chacun de ces commerces. Car aujourd'hui, force est de constater que les commerces dits de première nécessité vendent ou souhaitent vendre, car le centre-ville devient fantôme, par des rideaux baissés et la baisse de fréquentation. Et ce n'est pas faute d'y avoir consacré une belle part du budget de la ville, pour y avoir mené de nombreuses études pour un montant colossal, sans doute sans intérêt au vu du résultat 4 ans plus tard. Monsieur le Maire, quelle solution sur le court et long terme envisagez-vous pour redynamiser notre centre-ville et respecter vos promesses de campagne sur la base desquelles vous avez été élu ?

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse à Pascale Paolantonacci.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Conseillère municipale, de poser la question. Une redynamisation d'un centre-ville, c'est certes pour faire venir des commerces de qualité, de bouche ou non d'ailleurs. Nous avons préempté, non pas 5 commerces, comme vous l'avancez, mais bien 3 commerces, 3 fonds de commerce, dont 2 sont en appel à projets. Parce que c'est la procédure. Nous avons préempté, pour avoir des détails exacts, le 43 avenue Outrebon, le 129 Grande rue, le 151 Grande rue. Nous avons pris un bail de gré à gré au 20 avenue Outrebon qui, depuis 2 ans, ne désemplit pas au niveau des boutiques éphémères. C'est aussi une façon d'animer le centre-ville. Il y a donc 3 boutiques préemptées et un achat de gré à gré. Au niveau du bail, la procédure en cas de préemption, c'est que nous sommes obligés de diffuser un appel à candidatures. Ce qui est le cas, puisque dernièrement, nous avons voté lors des 2 derniers Conseils municipaux les cahiers des charges. C'est donc en cours. Vous avez un cahier des charges. C'est normé. Vous avez d'ailleurs des visites qui vont commencer lundi 11 et vendredi 15 sur les 3 lieux, avec des horaires bien précis. Oui, nous allons recevoir des candidatures, avec clairement un dossier qui doit correspondre au cahier des charges. Le jury devra se réunir, qui est composé de la Commission communale de la vie économique adjointe de 3 conseillers de quartier, un par quartier, d'un représentant des commerces et d'un représentant des milieux bancaires, en l'occurrence notre partenaire le Crédit Mutuel. Le processus est en cours.

Au niveau des préemptions, que fait-on ? Il faut en passer par là, parce qu'il faut déjà arrêter l'hémorragie. Quand on parle de diversité, on parle bien de diversité. Quand vous avez X représentations de commerce dans la même activité, à un moment donné, il faut dire « stop ». Que fait-on ? Vous savez bien que ce sont des porteurs privés. Ce n'est pas la ville qui ouvre les commerces, ce n'est pas la ville qui signe les chèques. On sert de portage effectivement, et c'est un effort que fait la ville par rapport à la redynamisation des cœurs de ville. Que fait-on ? Nous sommes en lien avec la CCI, avec la CMA, avec les différentes fédérations, avec les réseaux d'entrepreneurs, avec les salons de franchises et de professionnels. Oui, seulement effectivement, les porteurs

de projets, avec les difficultés actuelles, conjoncturelles, ne se bousculent pas. Toutes les villes sont dans le même cas. Voilà donc simplement ce que nous faisons. Nous essayons d'aller jusqu'au bout. Avis aux candidats, s'ils veulent bien se manifester. Au niveau des jurys, on verra quels types de candidatures nous avons. Parce que vu les appels que nous avons, je pense que ce n'est pas ce que nous souhaitons.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour la réponse. Y a-t-il une autre intervention ?
On passe à la question suivante, Françoise Bergouniou.

BERGOUNIOU Françoise : Cela concerne la restauration scolaire. Si la commune n'achète pas directement des produits agricoles, par ses contrats, elle a des obligations vis-à-vis des lois pour favoriser une alimentation française et durable dans nos cantines scolaires pour nos enfants. Les lois Égalim et Climat et Résilience, pour favoriser l'agriculture française et limiter la pollution, imposent des approvisionnements plus durables et de qualité, des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire. La loi Égalim impose d'atteindre au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits biologiques dans les repas servis dans les restaurants collectifs pendant un service public (restauration scolaire, hospitalière, médico-sociale, services de l'État). Enfin, les restaurants collectifs sont encouragés à utiliser des produits issus du commerce équitable ou des produits obtenus dans le cadre des projets alimentaires territoriaux, sans qu'ils soient comptabilisés dans les 50 %. Le calcul des pourcentages se fait sur les valeurs d'achat hors-taxes et par année civile. À partir de 2023, il faudra transmettre les données de l'année précédente, 2022, en vue d'un bilan statistique.

Pouvez-vous confirmer que la commune, via son prestataire, respecte bien les lois, que vous avez obtenu les données 2022, voire celles de 2023, et éventuellement effectué des contrôles ponctuels dans les cantines ? Sommes-nous prêts pour que le 1er janvier 2025, les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique soient bannis des restaurants scolaires ?

BLUTEAU Jean-Michel : Serge Zarlowski pour la réponse.

ZARLOWSKI Serge : Ma chère collègue, c'est un sujet que vous connaissez bien et auquel je vous suis attachée. S'agissant de la mise en œuvre du volet alimentation durable et de la loi Égalim, le cahier des charges ayant pour objet le marché conclu avec Sodexo imposait bien évidemment l'obligation d'intégrer 50 % de produits durables, dont 20 % en bio, en valeur d'achat. En effet, l'indicateur est suivi par la ville lors des réunions trimestrielles organisées avec le prestataire, sur la base d'un reporting des données par mois. Le nombre de produits durables au sein de la loi Égalim est piloté lors du processus d'analyse des menus, ces derniers étant partagés lors des Commissions des menus intégrant des représentants de parents d'élèves, tous les 2 mois. Des contrôles de traçabilité sont par ailleurs réalisés par un cabinet extérieur, par sondage, sur la base des étiquettes des produits labellisés et des fiches produits. Aussi, sur l'exercice 2022, les données ont été les suivantes : produits bio, 24 %, produits label rouge, 11 %, produits AOC AOP, 3 %, produits certification environnementale de niveau 2, 4 %, pas de produits à haute valeur environnementale, par contre, pêche responsable, 7 %, soit un total de 49 % au titre de l'année 2022.

S'agissant de l'exercice 2023, les données définitives sont en attente de communication par Sodexo. Ce point a été intégré à l'ordre du jour de la Commission de suivi trimestriel du 15 mars prochain. Sur la base des données partielles communiquées par Sodexo sur une partie de l'année, la trajectoire est similaire à celle constatée sur 2022.

Pour information, et après constat que le taux n'avait pas été totalement atteint sur septembre et octobre 2023, il a été décidé de remplacer sur la fin de l'année tous les fruits standards par des fruits bio. Il est à relever que le niveau de qualité des denrées n'a pas été impacté par la forte crise inflationniste sur le coût des denrées, et ce sans acceptation par la ville à date de toutes les demandes d'indemnisation compensatoire ou de hausse exceptionnelle des prix sollicités par le prestataire. Ce qui est le cas dans peu de collectivités d'ailleurs. Les hausses constatées en application de la formule contractuelle des prix n'ont pas été de nature à absorber la totalité de l'inflation constatée sur les 2 principaux postes de charges que constituent les charges de personnel et les denrées. Les denrées sur l'exercice 2023 vont être télédéclarées par la ville sur le site macantine.agriculture.gouv.fr, la date butoir étant au 31 mars 2024, en fonction des éléments restant à



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

communiquer par Sodexo, suite à un mail qu'on a fait récemment. La télédéclaration n'a pu être effectuée début 2023 au titre de l'année 2022 au regard de la complexité du site macantine. C'est un problème qui est récurrent dans différentes communes et qui a été remonté au ministère.

S'agissant des produits dits locaux, le taux d'approvisionnement est de l'ordre de 9 à 10 % en valeur d'achat, en particulier sur le pain, avec des pains spéciaux. S'agissant enfin de la mise en œuvre du volet conditionnement de la loi Égalim, le cahier des charges transmis à Sodexo intégrait le passage dès le 1er janvier 2024, soit en avance d'une année par rapport à l'obligation réglementaire, à un conditionnement en barquette d'origine végétale. Ce point a été mis en place depuis janvier.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette réponse. Pas d'autre intervention ?

On passe à la suivante, Monsieur Bancel.

BANCEL Nathanaël : Monsieur le Maire, où en sont les travaux de la maison familiale de Villemomble à Corrençon, en Vercors ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je redonne tout de suite la parole à Serge Zarlowski pour cette réponse.

ZARLOWSKI Serge : Monsieur le Conseiller municipal, la majorité municipale a fait le choix de sauvegarder ce patrimoine cher au Villemomblois. L'absence de rénovation régulière impose aujourd'hui une mise aux normes et une réhabilitation du site afin d'accueillir les habitants de notre commune dans les meilleures conditions. Aussi, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, des travaux importants ont été réalisés dans le bâtiment annexe hébergeant le personnel, principalement saisonnier. Il s'agit de travaux d'étanchéité extérieure corrigeant des infiltrations importantes d'eau pour un montant de 210 000 €, mais aussi de la réhabilitation intérieure, électrique, peinture, petite maçonnerie, réseau, etc., et enfin de l'aménagement de ses logements. La fin des travaux pour cette phase est prévue à la fin de ce premier semestre 2024.

Concernant le bâtiment principal, nous avons déjà réalisé une prétude de cadrage déterminant les grandes masses d'investissement avant toutes les autres études indispensables avant le démarrage de la phase administrative d'autorisation de travaux ou de marché. Nous avons aussi effectué les recherches d'infiltrations qui sont intervenues durant le dernier séjour de nos seniors.

Enfin, pour votre bonne information, l'objectif n'est pas une rénovation complète du bâtiment avant réouverture, mais de répondre aux obligations réglementaires et de traiter les parties communes qui ne peuvent intervenir sur un site occupé. Les travaux restants pourront ensuite intégrer un plan pluriannuel pour des raisons budgétaires, mais surtout pour des capacités de réalisation dans un calendrier court. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé lors d'un prochain échange.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup.

Question suivante, Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Monsieur le Maire, en réalité, cette question n'est pas la mienne. Je la pose au nom des agents qui ont été nombreux à me solliciter sur le sujet. Jeudi dernier a eu lieu la réunion du CST. 3 points ont été ajoutés à l'ordre du jour : prise en charge à hauteur de 50 % de la mutuelle et de la prévoyance, augmentation de la prime IFSE, versement de la prime du pouvoir d'achat, qui a été établie par décret le 31 juillet 2023. Devant les représentations des agents, vous avez voté pour ces points. Puis vous informez par la suite les agents qu'ils ne sont pas réalisables en raison de contraintes budgétaires.

En organisant la première journée de grève hier, les agents ont exprimé leur inquiétude et leur frustration quant à leur avenir, mais surtout leur désaccord avec vos choix et votre ligne de conduite. Vous l'avez pourtant souligné, la ville doit être attrayante et répondre à certaines exigences afin de fidéliser les agents ou d'en recruter de nouveaux. Malgré cela, rien ne change. Depuis maintenant 3 ans, vous êtes confronté à une cascade de départs d'agents. Je tiens à rappeler que l'on parle ici d'agents qui travaillaient pour une grande part d'entre eux depuis plus de 10 ans au sein de la collectivité. Fait-il bon vivre d'être un agent de la ville sous votre mandat ? La question mérite d'être posée.

Monsieur le Maire, la prime pouvoir d'achat doit être versée au plus tard le 30 juin 2024. Avez-vous tenu des discussions et des négociations avec les agents représentants du CST concernant l'octroi de cette prime ? Est-il envisageable d'inclure cette prime de pouvoir d'achat dans le budget qui sera voté dans un mois ? Les membres de mon groupe Alliance démocratique à Villemomble souhaitent exprimer leur soutien aux agents qui œuvrent pour la ville et ses habitants. Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur le Conseiller municipal, il y a eu des discussions notamment à l'occasion du dernier CST, qui s'est déroulé le 29 février, dans lequel j'ai pu réaffirmer les propos que j'ai tenus hier. Nos finances ne sont pas extensibles et en tant que responsables politiques, nous avons le devoir de faire en sorte que ces dernières soient le plus possible consacrées aux projets à destination des Villemomblois. Dire que l'État ne peut pas décider tout seul dans son coin de dépenses supplémentaires pour les collectivités sans leur donner les ressources financières nécessaires est une position politique que j'assume totalement. L'État se contente trop souvent de nous laisser nous débrouiller seuls et de finir par nous solliciter lorsqu'il n'a plus les ressources pour assumer une compétence ou une action. Attribuer une prime aux agents, oui dès lors que l'État en assumera la charge financière que notre collectivité, à ce jour, ne peut pas assumer. Je maintiens les propos que j'ai tenus lors du CST, devant l'ensemble des 70 ou 80 manifestants qu'il y avait sur le parking de la mairie hier après-midi. Nous l'avons répété à plusieurs reprises ici encore. C'est très simple, j'ai une augmentation de la dotation ou une dotation spécifique se fait jour et il n'y a aucun sujet, nous ferons cet effort.

Je me permets de dire aussi qu'il y a bien un groupe de travail sur la prime IFSE, qui a été approuvée à l'unanimité par les représentants du personnel ainsi que les représentants de la collectivité lors du même CST du 29 février. Nous avons approuvé, toujours à l'unanimité, le fait de travailler sur la création d'une mutuelle prévoyance et santé, et avant la date limite imposée par la loi. J'ai retenu, et j'ai été assez frappé d'ailleurs lors de l'échange d'hier après-midi, que les représentants locaux du syndicat majoritaire ont clairement indiqué qu'ils voulaient que nous travaillions ensemble. Je vais reprendre leur expression : ils voulaient concourir au fait que nous continuions à briller à la tête de cette commune. Dont acte. Voilà pour la réponse.

Il n'y a pas de commentaire, d'intervention ? Je cède la parole à Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : La Commission communale pour l'accessibilité : Monsieur le Maire, à l'occasion du dernier Conseil municipal, je vous ai interrogé sur le fonctionnement de la Commission, objet de l'article 21.43-3 du CGCT, qui est inscrit dans notre règlement intérieur du Conseil municipal. Vous avez, sur un sujet important pour la vie de nombre de nos concitoyens, botté en touche et m'avez demandé de m'adresser à GPGE. Ce que j'ai fait lors de la séance du 6 février. Voilà la réponse de son président : « L'article 21.43-3 du CGCT prévoit dans les communes de 5000 habitants et plus une Commission communale pour l'accessibilité. La création des Commissions intercommunales pour l'accessibilité est également prévue pour l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de transport et d'aménagement de l'espace dès lors qu'il regroupe 5000 habitants et plus. La Commission intercommunale exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également au travers des conventions passées avec ce groupement confier à la Commission intercommunale tout ou partie des missions communales, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les Commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent chacune dans leur domaine de compétence concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports. En l'état de l'analyse des services de GPGE, il semble que puissent cohabiter sur un même territoire une Commission communale et une Commission intercommunale. Cette analyse nécessite encore quelques confirmations compte tenu du statut particulier des établissements publics territoriaux. » Dans notre cas de figure, hors accords passés avec une ou plusieurs communes, une Commission intercommunale aurait alors la vocation d'adresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports uniquement dans la limite des compétences transférées à l'EPT. Il est possible que puissent cohabiter 2 Commissions, une communale et une au niveau de GPGE.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Avez-vous passé une convention avec GPGE afin de transférer les missions, et lesquelles ? Si la totalité de celles-ci n'ont pas été transférées, quand comptez-vous faire fonctionner la Commission communale prévue à notre règlement ?

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur le Conseiller, la réponse du président de l'EPT est tout aussi cohérente que celle qui a été donnée lors du dernier Conseil municipal. La loi de 2009.526 du 12 mai impose dans le cas de communes de plus de 5000 habitants appartenant à un EPCI l'existence de Commissions intercommunales d'accessibilité, ou en permettant, dans les autres cas, la coexistence de Commissions communales et intercommunales. Cette coexistence suppose d'organiser les modalités d'une coordination entre l'action des différentes Commissions communales et l'action de la Commission intercommunale, dont les domaines de compétences diffèrent. Cette coordination entre Commissions sur un même territoire dépend de la capacité des uns et des autres à s'inscrire dans une logique de gouvernance où tous contribuent à faciliter l'accessibilité sans lien d'autorité hiérarchique des uns et des autres. Cette nécessité de coordination reste cependant un exercice complexe.

Les actes de la journée d'échange du 20 juin 2011, mais toujours d'actualité, organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, en donnent des exemples de pratiques de terrain en la matière. Par ailleurs, le rôle d'une Commission communale dans sa dimension nécessairement transversale de l'approche peut se heurter au découpage en silo des services intercommunaux s'occupant des transports, de la voirie, des ERP ou encore des logements. Une autre difficulté découle de la mobilisation des associations de personnes handicapées, mais aussi des usagers qui sont généralement peu représentés dans les Commissions, comme les parents d'élèves ou les personnes âgées. En outre, la démultiplication du nombre de réunions sur le thème de l'accessibilité initiées par des acteurs institutionnels différents peut nuire à la capacité de représentation des associations locales et les conduire à faire des choix.

Enfin, un nombre pléthorique d'associations peut représenter une difficulté pour mener les débats et parvenir à un consensus, tout comme la présence d'un collectif représentant tous les handicaps qui peut, dans certains cas, poser la question de l'égalité de représentation de toutes les déficiences. Du fait du nombre de personnes présentes dans les réunions de Commission et de leur fréquence, on note également un renouvellement important des personnes qui nécessite à chaque fois une mise à niveau de celles-ci sur les règles de fonctionnement des Commissions, au détriment des débats de fond.

En tenant compte de toutes ces difficultés de mise en œuvre, notre action sera de voir dans quelle mesure le transfert de compétences à l'EPT peut être élargi dans une cohérence optimum des actions, tout en n'écartant pas la possibilité d'instaurer une Commission communale dans l'intérêt des Villemombois, comme le suggère la loi. Je vous remercie.

Monsieur Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : En dehors de la complexité évoquée, mais qui ne doit pas être quand même la conclusion du sujet, il est bien rappelé, et je l'ai rappelé dans ma question, que sur par exemple les bâtiments non transférés à l'EPT, on peut faire fonctionner la Commission communale d'accessibilité. Les établissements culturels, sportifs et autres ne sont pas transférés. On peut donc déjà faire ce travail-là.

Après, concernant la voirie, les interfaces que vous avez évoquées... autrement, dès que c'est complexe, on ne fait plus rien ? C'est votre analyse ?

BLUTEAU Jean-Michel : Non, je répète la conclusion : nous n'écartons pas la possibilité d'instaurer une Commission communale dans l'intérêt des Villemombois, comme le suggère la loi. Dont acte.

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Juste avant de poser ma question, je rebondis sur ce qu'a dit Madame Verbèque tout à l'heure. Je vois qu'effectivement, on fait de plus en plus de cadeaux à la maison médicale. C'est bien, continuons. C'est de l'argent public.

La question est la suivante : Madame la Première Adjointe, vous nous avez annoncé la rénovation imminente du marché de l'Époque. Les commerçants ont même vu les plans.

Où en est le planning ?

BLUTEAU Jean-Michel : Madame Pascale Paolantonacci.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Minetto. Vos questions sont très courtes et c'est un plaisir de pouvoir y répondre.

La rénovation du marché de l'Époque est plus que jamais d'actualité. Nous avons notamment découvert d'autres paramètres qui nous forcent à revoir un peu nos projets, en particulier au niveau des coûts et des prestations demandées. Oui, c'est donc toujours d'actualité.

Les commerçants ont vu des plans : non. Nous travaillons depuis le début avec les commerçants élus représentants des marchés. Ce ne sont pas « les commerçants ». Bien évidemment, ils sont associés au processus depuis le début. Parce que c'est quand même eux qui exploitent.

Où en est le planning ? On vous en dira plus quand on aura finalisé toutes les études techniques, géotechniques, et bien calibré le phasage des travaux pour prendre en compte leur exploitation.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette réponse.

Jean-Marc Minetto, une réaction ?

MINETTO Jean-Marc : C'est donc prévu pour quand ?

PAOLANTONACCI Pascale : On vous le dira précisément quand on aura affiné les choses, en fonction du calendrier et du phasage. Je ne peux pas dire autre chose.

BLUTEAU Jean-Michel : Question suivante, Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Monsieur le Maire, le 16 décembre 2022, l'association l'Arche de Villemomble a été créée et dispose depuis le mois d'octobre 2023 du pavillon situé à l'angle des rues de la Carrière et du Docteur Guérin, qui a été préempté quelque temps auparavant. Je tiens à rappeler qu'à l'origine, cette préemption devait servir à l'agrandissement de l'école Anne Frank, ou à l'élargissement de la chaussée. Du moins, c'est la justification que vous aviez donnée. Désormais, cette propriété sert de refuge pour animaux.

Au-delà du fait que nous pouvons questionner votre sens des priorités compte tenu des problématiques futures engendrées par la construction d'un nombre important de résidences dans le secteur, aucune convention de mise à disposition n'a été signée ou ne figure dans les derniers Conseils municipaux. Pourtant, il s'agit d'une obligation légale prévue par le CGCT dans son article L.21.44-3.

Ma question est simple : une convention a-t-elle été signée avec l'association ? Si oui, quand ? Pouvons-nous avoir une copie de cette convention ? Il en va de la sécurité des occupants et de la protection juridique de notre collectivité. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur le Conseiller municipal, je sens une quasi-obsession sur ce sujet. Afin de répondre justement à votre questionnement sur la convention, la ville a mis à disposition d'un pavillon sur un secteur que nous connaissons tous, mais surtout dans une propriété qui était inoccupée, n'a pas vocation à recéler un refuge animalier pendant des mois et des années. Puisqu'en effet, nous avons un projet de petite enfance et de récupération des 2 parcelles, d'un aménagement au bénéfice de l'école Anne Frank, qui est attenante, et d'une réalisation d'une crèche ou d'une micro crèche.

J'insiste : j'ai l'impression qu'il y a une obsession littérale sur le fait que, et je parle sous le contrôle de Cetty Lefebvre, nous voulions œuvrer pour la cause animale. Mais j'ai bien compris en creux, que ce soit ici ou ailleurs, au travers des publications dans les réseaux sociaux, que c'est autre chose que vous cherchiez. Vous essayez d'instiller une idée que des personnes qui me sont proches puissent être à la manœuvre et qu'il puisse y avoir un éventuel conflit d'intérêts.

Pour répondre à votre question, convention il y a. Elle a été établie et signée récemment, je vous l'accorde. C'est pour cette raison que vous ne l'avez pas dans les pièces complémentaires, mais que vous découvrirez



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

pour la préparation du Conseil municipal du 5 avril prochain, convention signée avec le président de l'association, Monsieur Ettendorff, et qui permet justement de balayer la mise à disposition du pavillon, etc. Mais véritablement, je crois que ce que vous essayez une nouvelle fois de faire comprendre, c'est que j'outrepasserais les droits et que j'aurais, et cela revient en écho un petit peu avec le propos du tout début de Conseil municipal ce soir, des intérêts personnels, bref je me permettrais des choses. Je vous avouerai que je suis quand même d'un très grand calme, mais il commence à suffire qu'il puisse y avoir des attaques personnelles. Vous avez peut-être un comportement d'apaciphore, mais je vous avouerai que cela commence à être énervant d'avoir des attaques intuitu personae. Parce qu'ici, je pourrais dire plein de choses de tout à chacun. Mais je ne suis pas sûr que nous serions dignes à s'abîmer à ce genre de choses. Je pourrais dire qu'ici, il y a des élus qui ont des enfants qui travaillent occasionnellement à la ville. Je pourrais dire qu'il y a le fils d'une présidente d'une association, qui était quasiment en cessation de paiement, qui s'est fait embaucher. J'aurais pu dire qu'il y a des élus ici qui font l'objet de beaucoup de dépôts de plainte au commissariat. Je pourrais dire aujourd'hui qu'il y a des élus qui ont été condamnés en justice, mais qu'ils restent néanmoins élus. Je pourrais dire qu'il y a des élus qui ont cédé leur bien à un promoteur immobilier. Je pourrais dire que parfois, je vois des comportements dangereux et pourtant, d'élus de la République, quand ils sont au volant de leur véhicule. Je pourrais dire qu'il y a des élus qui ont leurs enfants dans le privé. Mais est-ce que vous voulez vraiment qu'on aille s'abîmer et qu'on souligne qu'il y a des élus qui n'habitent plus la ville depuis 4 ans, mais qui continuent à siéger dans ce conseil ? On va donc peut-être effectivement se calmer. Mais ce que je souhaite vraiment, c'est que vous compreniez, et soyez-en bien convaincus, qu'avec l'ensemble des élus de la majorité, nous souhaitons œuvrer pour nos concitoyens. Si vous continuez, au moins dans cette instance, mais au-delà, si vous le voulez bien, à commencer à faire des attaques, des sous-entendus, voire à diffamer ou à faire de la calomnie...

Talleyrand disait « le pire, ce n'est pas de calomnier, c'est de dire la vérité ». C'est cela qui est le plus terrible. Excusez-moi si j'ai pu m'emporter et vous dire quelques vérités. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur de Gallier de Saint-Sauveur.

66

DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR Thibaud : Je vais poser la question de Gilbert Le Masson en rapport avec le coût des manifestations de fin d'année 2023 et début 2024.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer l'intégralité des coûts du marché de Noël et de la réception des vœux, en intégrant les prestations extérieures, mais aussi ceux pour la ville (heures du personnel, communication) ? Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie de cette question, mon cher collègue. Il me reste une minute pour vous donner en effet ces éléments.

Les coûts des manifestations sont les suivants : pour le marché de Noël, le budget du service événementiel et culturel pour la technique, la logistique et l'animation, 62 693 €, le budget de la restauration, 4550 €, et le budget de la sécurité, qui s'est décomposée en 2 prestataires, soit 2 montants de facture différents, 5805 € et 2068 €. Le marché de Noël a coûté 75 116 €. Par ailleurs, les vœux du maire, qui se sont déroulés en janvier dernier, pour la musique, 1821,36 €, pour la technique, 12 698,16 €, pour la restauration, 40 895 €, et enfin pour la sécurité, 1928 €. Le coût global a été de 55 521,16 €. Je rappelle pour votre bonne information que la dernière fois que les vœux ont été organisés, c'était en 2020. Les vœux du maire de l'époque, Pierre-Étienne Mage, ont eu un coût de 66 452,55 €, soit 11 000 € de plus, il y a 4 ans.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Nous sommes arrivés à zéro. La séance est maintenant terminée. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 22h31).

M. MAHMOUD, Secrétaire de séance

Le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU